



Distr. LIMITÉE

UNEP(DEPI)/CAR IG.45/6
13 janvier 2023

Original : ANGLAIS

Dix-neuvième Réunion intergouvernementale sur le Plan d'action du Programme pour l'environnement des Caraïbes et seizième Réunion des Parties contractantes à la Convention pour la protection et la mise en valeur du milieu marin de la région des Caraïbes.

Réunions virtuelles, du 28 au 30 juillet 2021

RAPPORT DE LA REUNION

Pour des raisons de santé publique et de sécurité associées à la pandémie de COVID-19, cette réunion a lieu virtuellement. Les représentants sont priés d'accéder à tous les documents de séance sous forme électronique en les téléchargeant au besoin.

TABLE DE MATIERES

INTRODUCTION	1
Point 1 de l'Ordre du jour : OUVERTURE DE LA REUNION	1
Point 2 de l'Ordre du jour : ORGANISATION DE LA RÉUNION	4
2.1 Règlement intérieur.....	4
2.3 Organisation du travail.....	4
Point 3 de l'Ordre du jour : ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR	4
Point 4 de l'Ordre du jour : RAPPORT DU PRÉSIDENT DU COMITÉ DE SUIVI ET DU PRÉSIDENT DU BUREAU DES PARTIES CONTRACTANTES	4
Point 5 de l'Ordre du jour : RAPPORT DU DIRECTEUR EXÉCUTIF DU PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR L'ENVIRONNEMENT SUR LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE TRAVAIL ET DU BUDGET 2019-2020 DU PROGRAMME POUR L'ENVIRONNEMENT DES CARAÏBES	6
Point 6 de l'Ordre du jour : IMPLICATIONS SUR LE PLAN DE TRAVAIL ET LE BUDGET 2021-2022	11
Point 7 de l'Ordre du jour : PROJET DE PLAN DE TRAVAIL ET BUDGET DU PROGRAMME POUR L'ENVIRONNEMENT DES CARAÏBES POUR L'EXERCICE BISANNUEL 2019-2020	20
Point 8 de l'Ordre du jour : ÉLECTION DES MEMBRES DU COMITÉ DE SUIVI DU PLAN D'ACTION DU PROGRAMME POUR L'ENVIRONNEMENT DES CARAÏBES POUR L'EXERCICE BISANNUEL 2021-2022	25
Point 9 de l'Ordre du jour : QUESTIONS DIVERSES.....	26
Point 10 de l'Ordre du jour : ADOPTION DES DÉCISIONS.....	27
Point 11 de l'Ordre du jour : CLÔTURE DE LA RÉUNION	28

[ANNEXE I : ORDRE DU JOUR](#)

[ANNEXE II : DECISIONS DE LA COP5 LBS](#)

[ANNEXE III :DECISIONS DE LA COP 11 DE SPAW](#)

[ANNEXE IV : DÉCISIONS DE LA 19e IGM ET LA 16e COP](#)

[ANNEXE V : CONTRIBUTIONS INDICATIVES POUR L'EXERCICE BISANNUEL 2021-2022](#)

[ANNEXE VI : LISTE DES DOCUMENTS](#)

[ANNEXE VII : LISTE DES PARTICIPANTS](#)

[ANNEXE VIII : MOTS D'OUVERTURE](#)

ACRONYMES

ACP	États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique
AFMO	Officier d'administration et de gestion des fonds
AIEA	Agence internationale de l'énergie atomique
AMEP	Évaluation et gestion de la pollution de l'environnement
CAR	Centre d'activités régional
CCAD	Commission centraméricaine de l'environnement et du développement
CDB	Convention sur la diversité biologique
CETA	Communication, éducation, formation et sensibilisation
CLME+	Projet des grands écosystèmes marins des Caraïbes et du plateau du nord du Brésil
CMA	Atlas marin des Caraïbes
Convention de Cartagena	Convention pour la protection et la mise en valeur du milieu marin de la région des Caraïbes
COP	Conférence des Parties
COPACO	Comisión de Pesca para el Atlántico Centro-Occidental
COVID-19	Maladie du coronavirus
CRew	Fonds régional des Caraïbes pour la gestion des eaux usées
CRew+	Une approche de gestion intégrée des eaux et des eaux usées dans la région des Caraïbes, utilisant des solutions innovatrices et des mécanismes de financement durable
CRP	Coordinateur régional de projet
CTF	Fonds d'affectation spéciale des Caraïbes
DoA	Délégation de pouvoir
DSS	Système d'aide à la prise de décisions
FDPI	Foundation for Development Planning, Inc.
FEM	Fonds pour l'environnement mondial
GCFI	Institut de la pêche du Golfe et des Caraïbes
GIZ	Agence allemande pour la coordination internationale (Deutsche Gesellschaft für International Zusammenarbeit)
IGM	Réunion intergouvernementale
ICRI	Initiative internationale sur les récifs coralliens
IWCAM	Gestion intégrée de l'eau et des zones côtières
IWEco	Gestion intégrée de l'eau, des terres et des écosystèmes dans les petits États insulaires en développement des Caraïbes
JPO	Officier professionnel subalterne

LBS	Sources et activités terrestres
MC	Mécanisme de coordination
MEA	Accord multilatéral sur l'environnement
MoU	Mémoire d'entente / Protocoles d'entente
NOAA	National Oceanic and Atmospheric Administration
NU	Nations Unies
ODD	Objectif de développement durable
OIG	Organisation intergouvernementale
ONG	Organisation non gouvernementale
OPRC	Convention internationale sur la préparation, l'intervention et la coopération en matière de pollution par les hydrocarbures
OSPAR	Convention pour la protection du milieu marin de l'Atlantique du Nord-Est
PAM	Programme d'action mondial
PEC	Programme pour l'environnement des Caraïbes
PMR	Programme des mers régionales
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PNUE	Programme des Nations unies pour l'environnement.
RAR	Réseau d'activités régional
REMPEITC	Centre régional d'information et de formation, et d'urgence en matière de pollution marine
ROLAC	Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes
SIG	Système d'information géographique
SOCAR	État de la zone d'application de la Convention
SoMH	État de l'habitat marin
SPAW	relatif aux zones et à la vie sauvage spécialement protégées
STAC	Comité consultatif scientifique et technique
UCR CAR	Unité de coordination régionale des Caraïbes du PNUE
UE	Union Européenne
USA	États-Unis d'Amérique
WCR	Région des Caraïbes
ZIEB	Zones marines d'importance écologique ou biologique

INTRODUCTION

1. La dix-neuvième Réunion intergouvernementale sur le Plan d'action du Programme pour l'environnement des Caraïbes et seizième Réunion des Parties contractantes à la Convention pour la protection et la mise en valeur du milieu marin de la région des Caraïbes ont été tenues de façon virtuelle, du 28 au 30 juillet 2021.
2. La Réunion a proposé d'examiner les réalisations du Programme pour l'environnement des Caraïbes au cours de la période 2019-2020 et d'approuver le projet de plan de travail pour l'exercice bisannuel 2021-2022.
3. Le Secrétariat, au nom des Parties contractantes à la Convention pour la protection et la mise en valeur du milieu marin de la région des Caraïbes (Convention de Cartagena), a convoqué la Réunion pour :
 - **Évaluer** les projets et activités mis en œuvre dans le cadre du Programme pour l'environnement des Caraïbes au cours de la période 2019-2020 ;
 - **Examiner** les progrès accomplis dans la mise en œuvre des décisions de la dix-huitième réunion intergouvernementale sur le plan d'action du Programme pour l'environnement des Caraïbes et de la quinzième réunion des parties contractantes à la Convention pour la protection et la mise en valeur du milieu marin de la région des Caraïbes, tenues à Roatán (Honduras), du 5 au 6 juin 2019 ;
 - **Examiner et approuver** les décisions de la cinquième Réunion des parties contractantes (COP) au Protocole relatif à la pollution due aux sources et activités terrestres (LBS) dans la région des Caraïbes, tenue de façon virtuelle, le 26 juillet 2021 ;
 - **Examiner et approuver** les décisions de la onzième Réunion des Parties contractantes (COP) au Protocole relatif aux zones et à la vie sauvage spécialement protégées (SPAW) dans la région des Caraïbes, tenue de façon virtuelle, le 27 juillet 2021 ;
 - **Examiner et approuver** le projet de plan de travail et de budget du Secrétariat de la Convention de Cartagena pour l'exercice bisannuel 2021-2022, y compris les activités des centres d'activités régionaux ; et
 - **Décider** de la composition du comité de suivi et du Bureau des parties contractantes pour l'exercice bisannuel 2021-2022.
4. Les points de liaison nationaux ou leurs représentants désignés de tous les États et territoires participant au Programme pour l'environnement des Caraïbes et à la Commission de l'Union Européenne (UE) ont été invités à assister à la réunion. D'autres États qui se sont montrés préoccupés par la protection du milieu marin de la région des Caraïbes, les Nations Unies (ONU) et les organisations régionales et internationales non onusiennes, les organisations non gouvernementales (ONG), les donateurs et les représentants du secteur privé participant ou intéressés par le Programme pour l'environnement des Caraïbes, ont également été invités à assister à la réunion en qualité d'observateurs.

Point 1 de l'Ordre du jour : OUVERTURE DE LA REUNION

5. La réunion a débuté le mercredi 28 juillet 2021, à 7h37. (GMT-5). La séance d'ouverture a été animée par la coordinatrice du Programme pour l'environnement des Caraïbes.

6. La Coordinatrice a souhaité la bienvenue aux ministres et aux représentants de haut niveau à la réunion. Elle a exprimé sa sincère gratitude au M. Jorge Orlando Mera du Ministère de l'Environnement et des Ressources naturelles de la République dominicaine et au M. Romauld Ferreira du ministère de l'Environnement et du Logement du Commonwealth des Bahamas, qui ont fait des déclarations d'introduction lors des réunions des Parties contractantes (COP) de LBS et de SPAW, respectivement. Elle a rendu hommage à Mme Kerstin Stendahl, Chef du Service de l'intégration des écosystèmes du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) qui représentait le Directeur exécutif du PNUE. La Réunion a proposé d'examiner les réalisations du PEC au cours de la période 2019-2021 et d'approuver l'ébauche de plan de travail et de budget pour l'exercice bisannuel 2021-2022.
7. L'hymne national de la Barbade a été entendu, en tant que pays Président de la réunion. Un moment de silence a ensuite été observé en solidarité avec le gouvernement et le peuple haïtiens suite au récent assassinat du président Jovenel Moïse.
8. La Coordinatrice a invité Madame Liliam Rivera Hipp, Ministre de l'Environnement et ressources naturelles du Honduras à exprimer des mots d'ouverture au nom du Bureau de la Convention de Cartagena.
9. La Ministre Rivera Hipp a déclaré que depuis la quinzième Réunion des Parties contractantes à la Convention de Cartagena, des efforts considérables avaient été entrepris pour appuyer la mise en œuvre du plan de travail et du budget, ainsi que les questions de gouvernance, afin d'améliorer la mise en œuvre de la Convention. Elle a ensuite brièvement souligné le soutien du Honduras au Secrétariat, après avoir été le 26^e pays à ratifier la Convention et ayant depuis accru leur engagement à tous les niveaux. Elle a ajouté que le gouvernement du Honduras a également aidé à diriger le débat sur l'élaboration d'une nouvelle stratégie incluant une économie bleue durable. Elle a conclu sa déclaration en soulignant que, pour reconstruire une région plus solide après la pandémie de COVID-19, une collaboration était nécessaire pour protéger et développer les actifs marins de la région des Caraïbes. Elle a encouragé les pays présents à se réunir dans un esprit de compromis et à approuver des décisions qui seraient dans le meilleur intérêt de tous les pays de la région.
10. La Coordinatrice a remercié la Ministre Rivera Hipp pour ses paroles de motivation. Elle a ensuite invité M. Pearnel Charles, Jnr., Ministre du Logement, de la Rénovation urbaine, de l'Environnement et du Changement climatique de la Jamaïque, à procéder à la déclaration d'ouverture. Un enregistrement de la déclaration du Ministre Charles a été diffusé.
11. Dans son allocution, le Ministre Charles Jnr, a exprimé sa gratitude au Secrétariat de la Convention de Cartagena au nom du Gouvernement jamaïcain, pour avoir organisé la réunion intergouvernementale en dépit des défis écrasants rencontrés en raison de la pandémie de COVID-19. Il a ajouté que la Jamaïque était heureuse d'avoir soutenu la région des Caraïbes au cours des 35 dernières années par le biais de l'accord d'accueil avec l'Unité de coordination régionale des Caraïbes du PNUE (CAR/RCU) pendant ces 35 dernières années. Il a déclaré que la Jamaïque bénéficiait de plusieurs projets tels que des projets financés par le Fonds pour l'environnement mondial (FEM), à savoir : Gestion intégrée de l'eau et des zones côtières (IWCAM), Fonds régional des Caraïbes pour la gestion des eaux usées (CReW), Grands écosystèmes marins des Caraïbes et du plateau du nord du Brésil (CLME+) du FEM/PNUE, Intégration de la gestion de l'eau, des terres et des écosystèmes dans les petits États insulaires en développement des Caraïbes (IWEco), et Trash Free Initiative, financée par les États-Unis. Il ajouta que la Jamaïque renouvelait son engagement envers la Convention et travaillait activement à la ratification du Protocole SPAW. A ce titre, le gouvernement modifiait la Loi sur la protection de la faune pour y inclure la flore et plusieurs espèces endémiques. Le Cadre d'action sur les changements climatiques était également en cours de mise à jour, pour tenir compte de l'interconnectivité entre le changement climatique et la perte de biodiversité. Avec l'apparition de la pandémie COVID-19, il déclara que les questions liées aux objectifs

mondiaux de biodiversité 2030/2050 seraient prises en compte. Il ajouta qu'à la suite de la pandémie, les vies étaient devenues plus dynamiques et que les modes de vie et les moyens de subsistance devaient être modifiés. Par conséquent, c'était l'occasion idéale de réfléchir à la fragilité des économies de la région et d'assurer une innovation stratégique continue, qui pourrait fournir des solutions qui aideront à maximiser les possibilités au sein de ces économies, tout en minimisant les effets négatifs sur l'environnement. Le Ministre Charles a ensuite rendu hommage à l'employée récemment retraitée, Mme Coral Fernandez, pour ses 31 années de service au Secrétariat de la Convention de Cartagena. Il déclara qu'elle était ambassadrice honoraire des questions environnementales et lui a souhaité une longue et heureuse retraite, en bonne santé.

12. Une plaque a également été remise par le Secrétariat à Mme Fernandez pour ses années de service.
13. Mme Coral Fernandez a exprimé sa gratitude pour les mots de félicitations du Ministre Charles Jnr. et la plaque. Elle déclara ce fut un plaisir de travailler avec les États Membres au fil des ans et a exprimé l'espoir qu'ils continueraient à travailler à la protection de l'environnement de la région des Caraïbes. Les Parties contractantes l'ont félicitée et l'ont remercié pour ses années de service dévoué au Secrétariat.
14. Mme Joyce Msuya, Directrice exécutive adjointe du PNUE, a présenté ses salutations au nom de la Directrice exécutive, Mme Inger Andersen. Elle déclara que l'examen fonctionnel de la Convention de Cartagena réalisé au début de l'année 2021, avait été déclenché par l'instabilité financière au sein du Fonds d'affectation spéciale des Caraïbes (CTF) du Secrétariat de la Convention de Cartagena, le seul budget opérationnel dont disposait le Secrétariat. Elle a indiqué que les contributions annuelles avaient suivi une tendance à la baisse au cours de la dernière décennie, tandis que les travaux du Secrétariat au cours des dernières années avaient été très satisfaisants. Les États Membres ayant des arriérés ont été instamment priés de respecter leurs engagements. Mme. Msuya déclara qu'elle était convaincue que l'état de vulnérabilité de la Convention se stabiliserait, la mettant sur la voie d'un financement durable. Elle a souligné la nécessité de passer d'un modèle linéaire à un modèle circulaire et a souligné que des solutions innovantes étaient nécessaires pour résoudre les problèmes environnementaux rencontrés, étant donné que la protection de la mer des Caraïbes était d'une importance primordiale, car elle était une source de vie. Elle a exprimé l'espoir que les délibérations se feraient en coopération, dans un but commun et conclut par le souhait d'un résultat fructueux.
15. En commençant sa déclaration d'ouverture, le Ministre Kirk D.M. Humphrey de la Barbade a apporté des salutations au nom du Premier ministre de la Barbade, Mme Mia Amor Mottley, et a déclaré que le gouvernement était honoré d'accueillir la 19e IGM/16e COP. Il a également félicité Mme. Fernandez pour sa retraite et pour sa contribution à la région. Le ministre Humphrey a ajouté que la réunion était essentielle à la réalisation des objectifs de la Convention. Il affirma qu'il continuait d'appuyer les initiatives du Secrétariat qui avaient également fourni une aide considérable à la Barbade dans des domaines tels que l'économie bleue durable. Il s'est également félicité de l'aide reçue dans le cadre des projets mis en œuvre par le PNUE comme le projet de réhabilitation des haies récemment lancé dans le cadre du projet IWeco du FEM. Il s'est ensuite joint à ses collègues ministres pour encourager les États membres à participer activement aux discussions alors que la Convention célébrait ses 35 ans, en particulier à la lumière des impacts de la pandémie COVID-19. Il a expliqué que le but n'était pas de rebondir mais de rebondir en avant. Il a conclu en souhaitant une réunion très fructueuse et a déclaré la réunion officiellement ouverte à 8h 37 (GMT -5).
16. La Coordinatrice a remercié le ministre Humphrey pour sa ferveur et son enthousiasme, ainsi que pour les paroles importantes qu'il a partagées.
17. Le Secrétariat a demandé aux Parties contractantes de présenter leurs délégations à la réunion, après quoi le quorum a été confirmé. Le Secrétariat a ensuite informé les délégués de l'organisation de la

réunion.

Point 2 de l'Ordre du jour : ORGANISATION DE LA RÉUNION

2.1 Règlement intérieur

18. Le Règlement intérieur des Réunions de la Convention pour la protection et la mise en valeur du milieu marin de la région des Caraïbes (Convention de Cartagena) (PNUE 2010), a été appliqué mutatis mutandis, pour la conduite de la réunion.

2.2 Élection des Officiers

19. Un président, trois (3) vice-présidents et un rapporteur ont été élus parmi les Parties contractantes comme suit :

- Président : Ministre Adrian Forde / Anthony Headley (Barbade)
- Premier Vice-président : Yoeri de Vries (Pays-Bas)
- Deuxième Vice-président : Van Reidhead (États-Unis)
- Troisième Vice-président : Sonia Angelica Jurado Caicedo (Colombie)
- Rapporteur : Mervin Hastings / Joseph Smith Abbott (Royaume-Uni, Îles Vierges britanniques)

2.3 Organisation du travail

20. L'anglais, le français et l'espagnol ont été les langues de travail de la Réunion. L'interprétation simultanée dans ces langues a été assurée par le Secrétariat pour les séances plénières. Les documents de travail de la Réunion ont été mis à disposition dans toutes les langues de travail. La réunion a été informée que des salles de travail étaient disponibles pour les groupes de travail, cependant l'interprétation simultanée n'était pas assurée. La Réunion a marqué son accord sur l'organisation des travaux proposée.

Point 3 de l'Ordre du jour : ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

21. La Réunion a été invitée à adopter l'ordre du jour de la Réunion tel qu'il figure dans les documents PNUE(DEPI)/RCA IG.45/1, et à prendre note de tout amendement proposé par les délégués. L'ordre du jour a été adapté et adopté pour permettre à la Barbade de faire un exposé sur le suivi de la résistance antimicrobienne à la Barbade au titre du point 9 de l'ordre du jour : Questions diverses.

Point 4 de l'Ordre du jour : RAPPORT DU PRÉSIDENT DU COMITÉ DE SUIVI ET DU PRÉSIDENT DU BUREAU DES PARTIES CONTRACTANTES

22. Le Président sortant du Comité de suivi et le Président du Bureau des Parties contractantes, le Gouvernement du Honduras, représenté par Mme Sara Zelaya, ont présenté leur rapport pour la

période 2019-2020 tel qu'il figure dans le document UNEP(DEPI)/CAR IG.45/INF.5.

23. Mme Zelaya a expliqué que le travail du Bureau était axé sur les questions de gouvernance. Elle a déclaré que le rôle du Bureau avait diminué depuis la 16^e IGM et que des réunions ont été organisées pour le revitaliser, le rendre plus dynamique et fonctionnel. Parmi les thèmes identifiés à considérer dans l'exercice bisannuel figuraient la ratification de la Convention par l'Union européenne (UE), les contributions au CTF, les officiers professionnels subalternes (JPO) et la promotion de la stratégie du programme environnemental.
24. Les réalisations du Bureau comprenaient un examen du Programme pour l'environnement des Caraïbes (PEC), des progrès dans la ratification de la Convention par l'UE, une collaboration avec le gouvernement allemand, un partenariat avec la Convention pour la protection du milieu marin de l'Atlantique du Nord-Est (Convention OSPAR) sur les déchets marins, et les discussions avec le gouvernement du Japon également sur les déchets marins. Le Secrétariat a déployé des efforts significatifs pour réactiver le travail et le rôle du Bureau, afin qu'il joue un rôle plus pertinent. Il a été donc recommandé que le Bureau assume un rôle plus structuré dans les différents domaines ayant été identifiés comme prioritaires, afin d'améliorer la visibilité du travail de la Convention, de son programme et activités. Des discussions ont également eu lieu sur les impacts de COVID-19 et des résumés ont été réalisés sur des sujets tels que la gestion des déchets médicaux, les déchets domestiques, les eaux domestiques résiduelles, la pollution par les éléments nutritifs, entre autres.
25. La Coordinatrice a déclaré que le Secrétariat était très satisfait de la direction du Bureau par Mme Zelaya (Honduras). Elle a poursuivi en déclarant que, compte tenu de la pandémie et de l'évolution du mode de travail, le Secrétariat et le Bureau ont jugé prudent de donner aux Parties contractantes plus de temps pour planifier le nouvel exercice bisannuel 2021-2022, et que des réunions préalables à la STAC ont été organisées pour donner aux pays plus de temps pour les négociations. À la suite du succès des premières réunions pré-STAC, le Bureau et le Secrétariat sont convenus qu'il serait utile d'organiser une réunion préalable à la Conférence des Parties pour permettre aux Parties contractantes de réagir et d'échanger des points de vue sur les questions à soulever lors de la présente IGM/COP. La Coordinatrice a donné un synthèse des discussions pré-COP et la réunion a été informée qu'un résumé de cette réunion était disponible.
26. Plusieurs questions ont été discutées au cours de ces réunions préparatoires de SPAW et de LBS avant la COP. Parmi celles-ci, un document technique sur l'eau douce, de nouvelles stratégies et de nouveaux rôles pour les centres d'activités régionaux (CAR) et les réseaux d'activités régionaux (RAR) et du fonctionnement des groupes de travail. L'ébauche du plan de travail et du budget 2021-2022 a été revue et les commentaires initiaux ont été recueillis. Le projet du PNUD FEM relatif aux grands écosystèmes marins des Caraïbes et du nord du plateau brésilien (CLME+), y compris un effort pour développer un mécanisme permanent de coordination ont également été abordées.
27. Des représentants du Siège du PNUE ont présenté à la réunion de la Pre-COP de la Convention de Cartagena, un exposé sur l'examen stratégique et fonctionnel du Secrétariat de la Convention de Cartagena. La stratégie a également été présentée et il y a eu un débat sur les relations avec d'autres bureaux du PNUE, et sur des sujets tels que l'administration budgétaire, les ressources humaines et les stratégies de mobilisation des ressources.
28. Le délégué des Pays-Bas, M. Yoeri de Vries, a donné un résumé de la discussion sur l'examen fonctionnel tenue par les Parties contractantes. Il déclara qu'une séance de travail avait eu lieu le 15 juillet 2021 avec environ quarante-cinq (45) participants de dix-huit (18) Parties contractantes et des CAR, ainsi que des représentants du Siège du PNUE. En ce qui concerne l'examen fonctionnel et stratégique, il a indiqué que les points d'action relevant des quatre (4) groupes thématiques avaient été examinés. Les principales

conclusions ont été les suivantes : i) les points d'action stratégiques qui pourraient être directement mis en œuvre devraient être abordés ; et ii) certains points d'action stratégiques nécessitaient un examen plus approfondi avant d'être mis en œuvre.

29. Le Président invita toutes les Parties contractantes à formuler des observations ou à poser des questions sur les informations fournies dans les exposés.
30. Plusieurs Parties contractantes ont demandé une copie des documents et des rapports mis en évidence lors de la présentation et le Secrétariat a indiqué qu'ils seraient fournis.
31. Le Président a passé ensuite au point suivant de l'ordre du jour concernant le rapport du Directeur exécutif du PNUE.

Point 5 de l'Ordre du jour : RAPPORT DU DIRECTEUR EXÉCUTIF DU PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR L'ENVIRONNEMENT SUR LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE TRAVAIL ET DU BUDGET 2019-2020 DU PROGRAMME POUR L'ENVIRONNEMENT DES CARAÏBES

32. Le Président invita le Secrétariat à présenter le travail réalisé concernant la mise en œuvre du Plan de travail de l'exercice 2019-2020 du Programme pour l'environnement des Caraïbes.

État d'avancement de la ratification

33. Ce segment a débuté par une présentation de l'état des ratifications de la Convention et de ses Protocoles au cours de l'exercice 2019-2020. Le Secrétariat invita le Gouvernement de Colombie, en sa qualité de dépositaire de la Convention de Cartagena et ses Protocoles, à présenter ce rapport.
34. La déléguée de la Colombie, indiqua qu'il n'y avait pas eu de nouvelles ratifications/adhésions à la Convention (26 pays). Le Protocole SPAW a fait l'objet d'une (1) nouvelle ratification puisque le Gouvernement nicaraguayen a déposé son instrument de ratification le 4 mai 2021, ce qui porte à dix-huit (18) le nombre total de Parties contractantes. Au cours de l'exercice bisannuel 2019-2020, le Gouvernement de la Barbade a ratifié le Protocole LBS le 29 juin 2019, augmentant le nombre de parties contractantes LBS à quinze (15).

Programme pour l'environnement des Caraïbes (PEC)

35. La Coordinatrice a donné un aperçu des activités réalisées dans le cadre du plan de travail et du budget 2019+2020 du PEC. Elle a souligné le terrain d'entente de la Convention qui était « de soutenir et de promouvoir la coopération régionale pour la protection et le développement de la région des Caraïbes. Elle nota que l'objectif à long terme de parvenir au développement durable des ressources marines et côtières, grâce à une gestion intégrée efficace qui permette la croissance économique et des moyens de subsistance durables ».
36. Elle a résumé les mesures prises en réponse aux décisions de la 18^e Réunion intergouvernementale et autres. Elles ont été classées comme suit : plan de travail et budget, arrangements financiers et Groupe de travail à composition non limitée sur le suivi et l'évaluation, Projet CLME+ du PNUD et du FEM et le mécanisme de coordination, rapport sur l'état de la zone d'application de la Convention (SOCAR) et stratégie du PEC. Il a été souligné qu'en raison de l'engagement accru du Secrétariat en 2021 avec les

États Membres, le nombre de pays payant leurs contributions avait augmenté. L'accent a également été mis sur la mobilisation des ressources, les partenariats au niveau régional et la mobilisation extrabudgétaire des ressources. La Coordinatrice a souligné que le projet CLME+ du PNUD est harmonisé avec des autres projets mis en œuvre par le PEC et a donné lieu à des synergies ont été créées. Elle salua les efforts entrepris en ce qui concerne le Rapport SOCAR et ajouta que des commentaires au sujet de la stratégie du PEC avaient été reçus des Parties.

37. La Coordinatrice souligna les principales réalisations du Secrétariat pendant l'exercice biennal précédent, y compris la ratification du Protocole LBS par la Barbade, de nouvelles sources de financement, le renforcement des activités du sous-programme CETA, la mise en œuvre du projet du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) du Fonds pour l'environnement Mondial (FEM) des Grands écosystèmes marins des Caraïbes et du plateau du nord du Brésil (CLME+), et Phase III du Projet d'accord multilatéral sur l'environnement (MEA) des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) ainsi qu'une meilleure connaissance de l'état du milieu marin dans la région des Caraïbes.
38. Le coordinateur passa la parole à l'Officier de programme du Sous-programme d'évaluation et de gestion de la pollution de l'environnement pour qu'il rende compte de l'état des activités du Plan de travail 2019-2020 d'AMEP.

Évaluation et gestion de la pollution de l'environnement (AMEP)

39. Dans sa présentation, l'Officier de programme d'AMEP reconnut le travail des projets qui ont joué un rôle essentiel dans la mise en œuvre du programme de travail, à savoir IWeco-FEM, CReW+ FEM (Une approche intégrée à la gestion des eaux et des eaux usées dans la région des Caraïbes, en utilisant des solutions innovantes et des mécanismes de financement durable), CLME+ du PNUD et du FEM et le Fonds des Nations Unies pour la sécurité humaine (UNHSTF). Certaines de leurs réalisations ont également été soulignées. Le projet IWeco s'est concentré sur la mise en œuvre nationale de la gestion des terres, des ressources en eau et de la pollution marine. Le Projet CReW+ FEM qui fut en pleine mise en œuvre a soutenu les travaux du Protocole relatif à la pollution due à des sources et activités terrestres (Protocole LBS) à travers le développement de nouvelles normes en éléments nutritifs et a facilité la collaboration entre les partenaires régionaux sur les questions de la gestion des ressources en eau et de la gestion des eaux usées. Le Projet CLME+ FEM a soutenu l'élaboration et la mise au point de la première stratégie régionale de réduction de la pollution par les éléments nutritifs, une réalisation historique pour le Secrétariat a fourni une feuille de route pour lutter contre la pollution provenant de sources multiples et a été développé sur la base du Rapport SOCAR. Un outil de formation sur la collecte des eaux de pluie a été créé dans le cadre du projet UNHSTF, une initiative conjointe des Nations Unies, qui soutient les objectifs et les mandats de la Convention et du Protocole.
40. L'officier de programme (PO) d'AMEP a reconnu la contribution des centres d'activités régionaux (CAR) LBS et le partenariat avec l'Université de Para au Brésil dans l'élaboration de la stratégie de réduction de la pollution par les éléments nutritifs.
41. Sur le thème du suivi et de l'évaluation environnementales, l'officier de programme d'AMEP expliqua que le rapport SOCAR a été lancé, un manuel harmonisé de suivi des déchets marins a été élaboré avec l'appui de la Convention pour la protection du milieu marin de l'Atlantique du Nord-Est (Convention OSPAR) et un webinaire sur les contaminants émergents organisé en collaboration avec le Programme d'action mondial (PAM) du PNUE. Une évaluation de laboratoire visant à améliorer les gestions des données et des informations a été soutenue dans le cadre du projet IWeco du FEM. L'excellent leadership dont Mme Adrian et M. Christian ont fait preuve dans le cadre du Groupe de travail sur le suivi et

l'évaluation, ainsi que des Parties contractantes qui ont fourni un appui technique a été reconnu.

42. En ce qui concerne la gestion des déchets marins, le PO d'AMEP souligna plusieurs activités qui ont été entreprises. Celles-ci englobent le développement d'une stratégie régionale de gestion des déchets marins et les efforts déployés pour soutenir sa mise en œuvre, la collaboration avec des projets et diverses organisations, et le développement de nouveaux projets sur les engins de pêche abandonnés et perdus, les plastiques et les microplastiques, et les villes durables. Il ajouta que le Secrétariat était particulièrement fier de l'engagement et du travail accru du Nœud régional des déchets marins des Caraïbes, accueilli par le Secrétariat et l'Institut des pêches du Golfe et des Caraïbes (GCFI).
43. il a également un aperçu des activités de formation et des webinaires menées par le CAR-Centre régional d'urgence, d'information et de formation sur la pollution marine (REMPEITC) aux niveaux national et régional.
44. L'officier de programme d'AMEP conclut en soulignant les mesures prises par le Secrétariat en réponse aux Décisions de la dix-huitième réunion intergouvernementale/quinzième COP, les recommandations de la quatrième réunion du Comité consultatif scientifique et technique (STAC) et la quatrième réunion des parties contractantes au protocole LBS qui ont été mises en œuvre dans le cadre du programme de travail de 2019-2020.

Zones et vie sauvage spécialement protégées (SPAW)

45. La présentation du Secrétariat s'est ensuite poursuivie par un aperçu de l'état d'avancement des activités du sous-programme sur les zones spécialement protégées et la faune sauvage pour l'exercice 2019-2020, qui a été présenté par l'officier de programme de SPAW a présenté sur l'état d'avancement du sous-programme et des activités du programme de travail SPAW.
46. L'Officier de programme de SPAW expliqua que les activités dans le plan de travail SPAW ont été structurées sur cinq (5) grands domaines, à savoir (I) la coordination du programme, (II) le renforcement des zones protégées dans la région des Caraïbes, (III) l'élaboration de lignes directrices pour les zones protégées et la gestion des espèces, (IV) la conservation des espèces menacées et en danger et (V) la conservation et l'utilisation durable des écosystèmes côtiers et marins. Elle a remercié le CAR-SPAW et le Gouvernement français pour leur soutien et engagement pendant toutes ces années.
47. Des résumés ont été fournis sur les résultats obtenus dans chacun des cinq (5) domaines thématiques susmentionnés. Les résultats de la coordination du programme ont inclus la convocation de la 10^e COP, l'élaboration de Mémoires d'entente avec divers partenaires, dont certains ont déjà été signés, et la création de groupes de travail *Ad hoc* d'experts sur les espèces, les zones protégées, les exemptions et le Sargassum. Sous le thème du renforcement des zones protégées dans la région des Caraïbes, la base de données CaMPAM a été restructurée, la session technique sur les zones protégées à la 72^e conférence GCFI a été soutenue et deux (2) projets pilotes de système d'aide aux décisions (DSS) ont été mis en œuvre dans le cadre du projet de gestion par écosystèmes (EBM). L'objectif principal des projets pilotes a été de développer des capacités et des systèmes d'information susceptibles d'aider les gouvernements et les organisations non gouvernementales à planifier et à gérer les ressources côtières avec une approche par écosystème.
48. L'évaluation de l'impact et de l'efficacité du Réseau des zones marines protégées des Caraïbes et forum (CaMPAM) et des orientations stratégiques et du plan pour CaMPAM a été achevée en réponse à la Recommandation V(6) du STAC9 ;

49. Une analyse de trente (35) zones protégées inscrites sur la liste SPAW a été effectuée pour vérifier leur connectivité et les recommandations qui en découlent ont été présentées. Il s'agit notamment de la mise en place de réseaux sous-régionaux d'aires protégées, de l'aide apportée aux sites d'aires protégées pour combler les lacunes dans leurs données sur les espèces et les habitats, de l'investissement dans la science de la connectivité des écosystèmes et des aires marines protégées, du développement d'une évaluation de l'état des réseaux pour comparer le statut et les tendances de l'état des écosystèmes à travers le réseau de sites, ainsi que de la mise en place de mécanismes efficaces de communication et de sensibilisation. Les recommandations de l'analyse ont été présentées.
50. Les réalisations dans le cadre de l'élaboration de lignes directrices pour les zones protégées ont inclus une liste mise à jour de zones protégées, l'élaboration d'un profil de zone marine protégée (AMP) et l'inclusion de la zone protégée de la République dominicaine, le parc national de Cotubanama, en tant que site inscrit sur la liste SPAW comme l'a recommandé la 9^e SPAW STAC (Recommandation V(2)).
51. En ce qui concerne la conservation des espèces menacées et en voie de disparition, de nouveaux partenariats ont été formés sur des questions émergentes, un plan d'action pour les mammifères marins soutenu par CARI'MAM (financé par l'UE) et une deuxième édition du document technique sur les sargasses a été préparée. En réponse à la décision 13 de la COP10 « ... Examiner les risques potentiels pour la santé liés aux métaux lourds et assurer la liaison avec la Commission de l'énergie atomique et la CARICOM pour créer des synergies avec d'autres groupes ou initiatives nationaux et régionaux », le Secrétariat collabora avec l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) sur le sujet de métaux lourds dans les sargasses.
52. L'officier de programme de SPAW également nota les efforts continus pour rationaliser et intégrer le travail des sous-programme SPAW et AMEP, en particulier sur la question des Sargasses. Parmi les autres résultats y compris un rapport sur l'état des habitats côtiers du Maine de la région des Caraïbes et le Plan d'action et stratégie régional pour l'évaluation, la protection et/ou la restauration des principaux habitats marins dans la région des Caraïbes 2021-2030 (RSAP), développé avec le soutien du projet CLME+ du PNUD et du FEM. Les écosystèmes à haute diversité biologique nécessitant une restauration au cours du prochain exercice bisannuel ont été identifiés. Elle a conclu en déclarant que les travaux sur les récifs coralliens ont été réalisés en collaboration avec le CAR-SPAW et l'initiative internationale pour les récifs coralliens (ICRI).
53. Un résumé a également été fourni sur les actions prises par le sous-programme pour répondre aux décisions des réunions de la COP10 et aux recommandations du STAC8.

Communication, éducation, formation et sensibilisation (CETA)

54. Le Président invita le Secrétariat à présenter les activités du sous-programme CETA. Le Secrétariat a rapporté qu'au cours du dernier exercice bisannuel, plusieurs communiqués de presse et articles sur le site Web ont été produits et un appui a été fourni pour la mise au point des rapports demandés au Secrétariat. Des mises à jour ont été apportées au modèle de rapport de la Convention de Cartagena, le site Web du Secrétariat a été mis à jour et un partenariat a été initié avec le Centre CLME+ du FEM du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). Bien qu'il y ait eu des activités de sensibilisation en présentiel jusqu'en février 2020, ces activités ont été interrompues à la mi-mars 2020 en raison de la pandémie de COVID-19. Toutefois, la participation aux réunions virtuelles et aux webinaires a augmenté, et plus de 40 présentations et plus de 15 événements en ligne ont bénéficié d'un soutien. En raison de l'absence d'un budget dédié à CETA, les partenariats ont joué un rôle essentiel pour aider le Secrétariat à atteindre ses objectifs en matière de sensibilisation et d'éducation du public. Cela comprenait le soutien du projet IWEco du FEM.

Déversements d'hydrocarbures

55. D'autres mises à jour sur la mise en œuvre du Protocole sur les déversements d'hydrocarbures ont été fournies par le représentant du CAR/REMPEITC a exprimé sa gratitude pour l'opportunité qui lui a été donnée de participer à la réunion. Il a déclaré que le CAR avait apporté son soutien à la région pour vingt-six ans et qu'il espérait qu'il continuerait à le faire. Il a souligné le personnel du Centre, sa mission (mise en œuvre du Protocole sur les déversements d'hydrocarbures et travaillant en collaboration avec l'Organisation maritime internationale), ses partenariats, ainsi que la collaboration avec d'autres conventions. Le Centre a mis à jour son logiciel de système d'information géographique (SIG) compte tenu de l'importance primordiale de la surveillance des déversements d'hydrocarbures. Il a également obtenu le soutien de la National Oceanic and Atmospheric Administration (NOAA) pour l'imagerie satellitaire et des activités ont été entreprise avec la Convention internationale sur la préparation, la lutte et la coopération en matière de pollution par les hydrocarbures (Convention OPRC). Parmi les autres activités mises en avant, citons la formation sur les antisalissures, des ateliers sur la surveillance des sargasses et des déversements d'hydrocarbures, planifié pour 2021 et 2022, entre autres. Il a ajouté que des formations sur le renforcement des capacités en cas de déversements d'hydrocarbures ont également été organisées, malgré la pandémie de COVID-19. Les activités pour 2021 et 2022 ont également été soulignées. Il a conclu en félicitant Mme. Carla Bikker, Directrice intérimaire du CAR/REMPEITC pour ses vingt-six (26) années de service à REMPEITC.

Modèle de rapport de Cartagena

56. Le Secrétariat a indiqué que très peu de pays avaient présenté leurs rapports, à savoir Aruba, la Colombie, la République dominicaine, la France, le Honduras, les États-Unis d'Amérique et le Venezuela. Le Secrétariat a exprimé son appréciation pour les rapport soumis.

Discussion

57. Après les présentations, le Président invita toutes les Parties contractantes à faire des commentaires ou à poser des questions.
58. Le délégué de la Barbade a félicité le Secrétariat pour les réalisations accomplies au cours de ce dernier exercice bisannuel, en particulier en ce qui concerne l'élaboration du rapport SOCAR. Il a réaffirmé que la Barbade avait ratifié le Protocole LBS au cours de l'exercice bisannuel et réaffirma l'attachement de son pays au Protocole et à la Convention de Cartagena dans son ensemble. Il a souligné que la marée noire était un domaine d'intérêt pour la Barbade et qu'elle était également très pertinente pour l'élargissement des plans d'urgence nationaux de la Barbade. Il a également ajouté que compte tenu des impacts du changement climatique, l'outil de collecte des eaux de pluie mis au point en Jamaïque avait été utile dans l'examen actuel de la politique nationale de collecte des eaux de pluie de la Barbade.
59. La déléguée de la Colombie, Mme Sonia Jurado, a également remercié le Secrétariat pour le travail réalisé au cours de l'exercice bisannuel précédent dans des circonstances mondiales très difficiles. Elle a exprimé sa gratitude aux gouvernements qui ont rendu possible et continuent de rendre possible cet important travail, grâce à leurs contributions financières. Elle a demandé à ce que la Convention de Cartagena joue un rôle plus central vis-à-vis des différents organismes multilatéraux et dans l'agenda mondial sur l'environnement. À titre d'exemple, elle a cité les négociations avec la Convention sur la diversité biologique (CDB), où la Colombie a explicitement plaidé pour que les questions marines soient incluses

de manière exhaustive dans le cadre, mais la question n'a pas été traitée de manière adéquate. Elle a souligné l'importance de la participation du Secrétariat et des autres États Membres à la Convention de Cartagena pour faire en sorte que la Convention soit plus étroitement intégrée dans les processus d'autres accords multilatéraux. Elle a donc demandé au Secrétariat de continuer à établir des contacts et à créer des synergies avec les secrétariats d'autres conventions, et de jouer un rôle actif dans les réunions et négociations stratégiques, comme le devraient les autres États membres, afin de veiller à l'inclusion des sujets d'intérêt pour la région des Caraïbes dans un tel scénario. Enfin, elle a souligné que la Colombie n'avait pas été informée de tous les mémorandums d'entente mentionnés dans les exposés et a donc demandé au Secrétariat d'informer les États membres de ces processus à l'avenir.

Point 6 de l'Ordre du jour : IMPLICATIONS SUR LE PLAN DE TRAVAIL ET LE BUDGET 2021-2022

Examen stratégique et fonctionnel du Secrétariat du PNUE

60. Mme Susan Gardner, directrice de la Division des Écosystèmes, PNUE Nairobi, a informé la réunion que la nécessité de l'examen stratégique et fonctionnel du Secrétariat était principalement due à la situation financière critique rencontrée par le Secrétariat de la Convention de Cartagena. Elle a dit qu'il était important que le Secrétariat soit en mesure de continuer à aider et à fournir un appui aux États membres et qu'un financement stable était essentiel pour qu'il atteigne cet objectif. L'examen a porté sur les facteurs à l'origine des difficultés financières et des discussions ont été tenues par le consultant avec le personnel et les Parties. Mme Gardner a exprimé sa gratitude aux Parties et aux divers intervenants qui ont communiqué de l'information à l'équipe chargée de l'examen.
61. Mme Kerstin Stendahl, Chef du département d'intégration de l'écosystème dans la Division des Écosystèmes, a ensuite présenté les grandes lignes et les conclusions de l'examen. Elle a souligné que l'objectif de l'examen était de contribuer au renforcement de la mise en œuvre de la Convention, en fournissant une évaluation indépendante de l'adéquation et de l'efficacité du processus de gouvernance, de gestion et de contrôle du Secrétariat de la Convention de Cartagena, y compris les questions financières liées à la fourniture de services efficaces et efficaces à la Convention. L'examen visait également à évaluer l'adéquation de l'appui administratif, managérial, de gestion et technique fourni par le Siège du PNUE à la Convention. Quatre (4) groupes thématiques ont été examinés, à savoir (I) la structure organisationnelle, (II) les processus de travail, (III) la cohérence des politiques et des programmes, et (IV) la viabilité financière.
62. La méthode d'examen utilisée a consisté en une étude documentaire, des entrevues et des réunions virtuelles avec le personnel du Secrétariat et la haute direction, un examen de l'information et des questionnaires à l'intention des points de liaison nationaux, des parties prenantes et du personnel du Secrétariat. L'examen a été légèrement entravé par la COVID-19, car les échanges en face à face n'ont pas été possibles. Le consultant embauché pour conduire l'examen était un ancien cadre supérieur du Siège du PNUE.
63. Sur la base des résultats et des conclusions de l'examen, les Parties ont apprécié l'importance cruciale de la Convention et ont félicité le Secrétariat pour sa capacité à mettre en œuvre des projets importants malgré des ressources humaines et financières limitées.
64. Plus de 90 % des recommandations de l'examen portaient sur la nécessité d'améliorer l'efficacité opérationnelle. L'exécution croissante du mandat et des plans de travail de la Convention de Cartagena a également été soulignée comme essentielle.

65. Mme Annie Muchai, Chef des services administratifs du PNUE à Nairobi, a ajouté à l'aperçu en donnant un vue d'ensemble de la situation financière de la Convention de Cartagena de 2013 à 2021. Elle a souligné qu'au cours des six (6) dernières années, les contributions avaient été insuffisantes pour couvrir les dépenses des travaux de la Convention et qu'on dépensait plus que ce qui était gagné. Elle a souligné qu'une part importante du budget était consacrée à la dotation en personnel (environ 80 %) et qu'une méthode pour résoudre ce problème était de réduire les coûts de personnel, d'où la nécessité d'une reclassification de certains postes.

Discussion

66. Le délégué du Royaume des Pays-Bas remercia le PNUE d'avoir lancé l'examen stratégique et fonctionnel du Secrétariat de la Convention de Cartagena. Il s'est félicité que certaines des questions systémiques à long terme, mais urgentes, rencontrées par les Parties contractantes et le Secrétariat aient été rapidement reprises par le PNUE et fassent l'objet d'un suivi actif, au milieu des difficultés imposées par la pandémie de COVID-19.
67. Il a reconnu que le temps dont disposait le consultant pour terminer l'examen avant la COP était court. Il a souligné que l'efficacité du modèle actuel et les principales caractéristiques du modèle de mise en œuvre du Programme pour les mers régionales à l'avenir pourraient faire l'objet d'une étude analytique approfondie à laquelle participeraient des parties prenantes telles que les Parties contractantes, le PNUE et d'autres organisations intergouvernementales, en particulier tous les Programmes pour les mers régionales (RSP).
68. Il s'est félicité des recommandations présentées dans le cadre de l'examen, mais a fait également remarquer que certains points d'action stratégiques nécessiteront une analyse plus approfondie et une contribution de fond de la part des Parties contractantes. Par exemple, il a estimé qu'il serait très utile d'aligner les stratégies de mobilisation des ressources du Secrétariat sur celles du PNUE, l'accent étant mis sur l'élargissement de la base de donateurs de la Convention de Cartagena et l'étude d'autres possibilités de financement, en étroite coordination avec les stratégies de mobilisation des ressources du PNUE.
69. En conclusion, il a déclaré que l'examen était considéré comme un premier examen rapide des tendances financières et de la structure organisationnelle du Secrétariat de la Convention de Cartagena, ainsi que du fonctionnement des centres d'activités régionaux. Il a indiqué qu'il attendait avec impatience un premier échange sur les conclusions, en vue de décider des prochaines étapes.
70. Le délégué des États-Unis a déclaré que l'examen stratégique et fonctionnel était un outil très précieux pour améliorer le fonctionnement général de la Convention et la viabilité financière du Fonds d'affectation spéciale. Premièrement, les États-Unis a appuyé fortement les recommandations du chapitre 7 traitant de la réforme organisationnelle, y compris le réalignement proposé des effectifs, qui était également une recommandation de l'ébauche du plan de travail et du budget du Secrétariat pour 2021 à 2022. Comme indiqué dans le rapport, les salaires consommaient une grande partie du Fonds d'affectation spéciale chaque année, ce qui était une situation intenable. Il regrette que la Convention se trouve dans une situation difficile, mais ajouta que la crise de financement en cours ne laissait d'autre choix que de réviser la structure organisationnelle du Secrétariat et de prendre toutes les autres mesures nécessaires pour réduire les dépenses, tout en conservant son objectif principal, qui reste la pleine application de la Convention et de ses Protocoles.
71. Deuxièmement, il a également indiqué que les USA avaient fermement appuyé les recommandations du chapitre 9 de l'examen concernant le rôle des CAR, y compris l'appel en faveur d'un examen plus

systématique des CAR eux-mêmes et de leurs rôles vis-à-vis du Secrétariat et des organes directeurs. Il a ajouté que les résultats d'un tel examen devraient contribuer grandement à clarifier les responsabilités, les pouvoirs et les modalités de suivi des CAR.

72. Troisièmement, il indiqua que les États-Unis ont été satisfaits de la recommandation du chapitre 8 soulignant la nécessité d'un respect plus strict du règlement. Il a souligné que, comme on l'a vu lors de la neuvième réunion STAC-SPAW, un manque de clarté concernant les règles pourrait causer beaucoup de confusion et de désorganisation.
73. Enfin, il a salué les efforts créatifs déployés par le consultant au chapitre 6 pour identifier d'autres moyens de renforcer la situation financière du Fonds d'affectation spéciale. Il a ajouté que le chapitre 6 décrivait avec précision les difficultés financières du Fonds et suggérait quelques réformes qui pourraient contribuer à rétablir la santé financière du Fonds d'affectation spéciale. Les États-Unis ont fermement soutenu les réformes proposées qui, selon eux, qui, selon eux, pourraient faire une différence significative.
74. Le délégué de la France a exprimé la nécessité et l'importance de l'Action stratégique 1 et de la mise en œuvre stricte de l'Amendement au Règlement financier de la Convention. Cela signifie qu'aucun soutien financier ne sera accordé à la participation à des réunions ou à des projets de la Convention pour les pays qui ont eu des contributions impayées depuis plus de deux (2) ans, à moins qu'un engagement de paiement n'ait été pris par la Partie et qu'un premier paiement n'ait été effectué. Le Secrétariat a été instamment prié de surveiller activement cette disposition.
75. Il a ajouté la France soutint l'Action stratégique 4 qui visait à développer davantage de relations avec les donateurs extérieurs au Fonds d'affectation spéciale des Caraïbes, en particulier le FEM, tout en veillant à ce que le Fonds d'affectation spéciale des Caraïbes reste la principale source de financement des fonctions essentielles du Secrétariat, y compris son personnel.
76. En ce qui concerne l'Action stratégique 6 sur le rôle du Secrétariat vis-à-vis du projet PROCARIBE+ du PNUD, il a exhorté le Secrétariat à faire preuve de prudence car il appartenait aux Parties qui faisaient partie du projet PROCARIBE+ de décider de l'emplacement du Secrétariat du Mécanisme de coordination (MC). Si le Secrétariat devait devenir candidat pour accueillir ce MPCP, les Parties contractantes devraient être consultées et donner leur accord par le biais d'une décision prise à la COP.
77. En ce qui concerne l'Action stratégique 9 sur la possibilité de contributions volontaires sous la forme d'experts associés détachés par les États Membres, le délégué de la France déclara que son pays n'envisagerait pas un programme de jeunes Volontaires des Nations Unies au sein du Secrétariat avant que les réformes financières et de gouvernance nécessaires du Secrétariat et à son bon fonctionnement ne soient entreprises.
78. En ce qui concerne l'Action stratégique 10 sur la transparence et la responsabilité, la France a insisté sur la nécessité de communiquer les comptes rendus des décisions des réunions du Bureau à toutes les Parties contractantes au plus tard deux semaines après la réunion.
79. En ce qui concerne l'Action stratégique 7, le délégué de la France a demandé des éclaircissements sur les relations entre le Bureau régional du PNUE pour l'Amérique latine et les Caraïbes (ROLAC) et le Secrétariat. En ce qui concerne les actions stratégiques 1 et 3, il a regretté que l'examen de la proposition d'inscription de certaines espèces à l'Annexe II ait été refusé lors de la 9^e réunion du STAC-SPAW en mars et avril 2021. Il a également vivement regretté que le travail n'ait pas été présenté à la COP de SPAW. Il espère que ce type de dysfonctionnement, qui compromet le respect équilibré des demandes des différentes Parties et du règlement intérieur, ne se reproduira pas, et que ces propositions pour la protection des espèces pourront être présentées et discutées lors du prochain STAC et à la COP de

SPAW.

80. En ce qui concerne l'Action stratégique 4, la France s'est montrée ouverte à la création d'un groupe de travail chargé d'évaluer l'architecture des centres d'activités régionaux. Le délégué a appelé à la mise en œuvre intégrale du mémorandum d'entente entre le PNUE et la France concernant le CAR-SPAW, y compris son article 3.4 qui stipulait que les activités du CAR étaient principalement financées par le Fonds d'affectation spéciale des Caraïbes. Cependant, il a rappelé que depuis 2018, le CAR-SPAW n'avait reçu aucun financement du Fonds d'affectation spéciale des Caraïbes. Il a conclu en indiquant que la France n'était pas favorable à la proposition d'un examen fonctionnel des CAR puisque certains avaient des mandats nationaux et qu'il n'appartenait pas au PNUE de procéder à cet audit.
81. Le représentant du CAR LBS de l'Institut des affaires maritimes (IMA), également délégué de Trinidad-et-Tobago a suggéré que dans l'examen des CAR, les différences entre les sources de financement devraient être un facteur à prendre en compte pour la responsabilisation. Il s'est félicité de la coordination avec le Secrétariat pour accéder au financement du FEM et à d'autres sources.
82. Le directeur du CAR-SPAW a appuyé le commentaire du CAR IMA, ainsi que l'examen des CAR dans l'examen général du Secrétariat.
83. Le représentant du CAR CIMAB a appuyé la recommandation d'examiner le travail des CAR du point de vue de l'amélioration de leur intégration avec le Secrétariat. Elle a également appuyé la déclaration de la France selon laquelle les CAR ont des mandats nationaux indépendants de leurs fonctions en tant que CAR qui ne relèvent pas de la compétence du PNUE. Par conséquent, l'examen fonctionnel des CAR devrait se concentrer uniquement sur leurs fonctions en tant que CAR et sur leurs relations de travail avec le Secrétariat.
84. Le délégué des États-Unis a soutenu fermement la mise en œuvre de la clause 24 de l'amendement 1 du règlement financier, qui stipule que la coordinatrice doit fournir un calendrier de paiement à tout pays ayant deux (2) ans de contributions impayées, et les pays ayant plus de deux (2) ans de contributions impayées ne seraient pas admissibles à recevoir un soutien pour la participation à la réunion et les projets. Cela a été convenu en 2014, mais n'a pas été mis en œuvre et les États-Unis ont considéré qu'il fallait le faire maintenant. Il a rappelé qu'une partie du plan de travail et du budget proposés pour 2021-2022 indiquait que : « *La santé financière du Secrétariat dépend du fait que les États Membres s'acquittent intégralement et à temps de leurs obligations financières. La mise en œuvre effective du programme de travail dépend de l'appui financier des Parties contractantes...* »
85. Le délégué des États-Unis a demandé des éclaircissements sur les relations entre le Secrétariat et le Bureau régional pour l'Amérique Latine et les Caraïbes (ROLAC) du PNUE et a appuyé le détachement d'un officier professionnel subalterne (JPO) afin de réduire les arriérés. Il a également déclaré que le budget des effectifs devait être aligné sur les autres programmes relatifs aux mers régionales (RSP) et dans les limites du budget.
86. Le délégué de la Barbade a remercié les États-Unis pour la contribution apportée. Il a déclaré que l'un des inconvénients des réunions en ligne était l'incapacité de se rencontrer dans les couloirs et avoir des discussions. Il indiqua qu'il y avait des éléments de l'examen qui pouvaient être résolus. En ce qui concerne l'Action stratégique 1 sur la structuration et la reclassification des postes (mesure d'économie), il a demandé s'il y aurait des limites au potentiel du MC de CLME+ du PNUD et du FEM s'il était hébergé par le Secrétariat et a ajouté que cela nécessiterait un certain niveau d'engagement. En outre, il souhaite connaître les limites du reclassement du poste de coordinateur, de D1 à P5, et si le Secrétariat serait en mesure de s'acquitter de son mandat compte tenu de la nécessité d'un engagement politique accru. Il souligna que l'objectif était de faire en sorte que le Secrétariat soit toujours en mesure de s'acquitter

efficacement de son programme de travail.

87. En ce qui concerne la reclassification du poste de coordinateur, Mme Stendahl a clarifié qu'il n'y aurait aucun problème concernant la délégation de pouvoir (DoA), c'est-à-dire D1 par rapport à P5, car l'autorité provient de la fonction du poste et non du niveau. Elle releva que le D1 avait le même niveau DoA que P5. Elle a ajouté que d'autres programmes régionaux pour les mers avaient des coordinateurs P4 et P5. Elle a aussi exprimé que la rétrogradation pouvait survenir pour des raisons financières et que le nombre de pays étant desservis par un instrument juridique ne détermine pas le niveau d'un coordinateur. Le DoA approprié requis pour fonctionner assignerait par le siège du PNUE.
88. Le délégué des Pays-Bas a remercié Mme Stendahl pour l'explication claire et a remercié le délégué de la Barbade d'avoir soulevé la question. Il a également remercié le délégué des États-Unis pour son intervention claire et concise et a partagé son accord avec les quatre (4) éléments proposés. Il a déclaré que l'examen des CAR pourrait inclure les RAR et l'établissement de nouveaux RAR à l'avenir. Il a indiqué qu'il était important d'examiner comment les postes vacants des centres pourraient être remplis et liés aux divisions du PNUE. En ce qui concerne la reclassification du poste de coordinateur, il est d'accord avec les États-Unis et la Barbade et ajouta qu'il appartient aux Parties d'en décider.
89. S'agissant des recommandations relatives à l'examen fonctionnel et aux Parties contractantes, le délégué de la France a exprimé le souhait de voir certains aspects mis en place en ce qui concerne la mobilisation des ressources, notamment la modification des règles financières, des ressources financières et d'autres ressources qui pourraient être mobilisées, comme on l'a vu avec d'autres donateurs. Il remercia le PNUE pour cet éclaircissement. En raison de l'évolution du budget et de l'état du Fonds d'affectation spéciale, considéra que la reclassification du poste de coordinateur était sage et une décision devait être prise. Le délégué de la France ajouta également qu'il devrait y avoir des liens plus étroits entre le ROLAC du PNUE et le Secrétariat. Il pensait qu'il y avait une confusion possible entre le poste et les rôles et voulait des éclaircissements et déclara que le travail des CAR était soutenu. Pour conclure, il suggéra que la COP devrait adopter la décision de mettre en place des groupes de travail, afin que toutes les décisions puissent être vérifiées et mises en œuvre.

Stratégie du PEC

90. Le Secrétariat a été invité à faire le point sur l'élaboration de la nouvelle Stratégie du Programme pour l'environnement des Caraïbes (PEC) et le Secrétariat de la Convention de Cartagena. Il a été rappelé aux délégués que l'ébauche de Stratégie avait été présentée à la dix-huitième réunion intergouvernementale pendant laquelle les Parties contractantes ont reconnu l'utilité et l'importance de la Stratégie comme document d'orientation pour permettre au Secrétariat de répondre aux problèmes émergents et pour assurer que la Convention et le travail du Secrétariat restent pertinents et utiles pour toutes les parties contractantes. Une des raisons pour une nouvelle stratégie avait été provoquée par un audit du Secrétariat effectué par le Bureau des services de contrôle interne (BSCI) en 2018. La finalisation de la stratégie était une exigence de l'audit.
91. Il a été informé aux délégués que deux documents avaient été distribués (I) la stratégie régionale et (II) un résumé de la stratégie. Après la discussion suivie sur l'examen fonctionnel, il a été décidé par les parties contractantes, d'avoir une délibération approfondie sur les implications d'un examen fonctionnel avant de se lancer dans une discussion détaillée sur la stratégie du PEC. L'établissement d'un groupe de travail intersession a été suggéré par une Partie contractante pour travailler avec le Secrétariat afin de mettre au point et répondre à certains des commentaires de la Partie contractante afin que la stratégie du PEC puisse être adoptée de façon intersessionnelle.

92. La discussion a été ouverte pour plus de rétroaction, des commentaires et des recommandations de la part des Parties contractantes sur la présentation et les discussions en ce qui concerne l'examen fonctionnel et la stratégie du PEC.
93. Le délégué des Pays-Bas a attiré l'attention sur la décision 5/2 sous-décision 17 prise par la cinquième session de l'Assemblée des Nations Unies pour l'Environnement (UNEA-5) concernant l'établissement d'une stratégie de mobilisation de ressources avec pour objet d'élargir la base de contributeurs. Il a exhorté le Secrétariat à rester en conformité avec cette stratégie. En ce qui concerne les Fonds fiduciaires thématiques du PNUE qui sont en discussion et qui seront probablement établis, il a exhorté le Secrétariat à les utiliser, en particulier ceux qui concernent les Protocoles de la Convention. Il indiqua son soutien aux interventions des parties contractantes, en particulier le reclassement du poste D1 en poste P5. Il a déclaré qu'une analyse plus approfondie des points de l'examen fonctionnel était nécessaire et a exhorté le Secrétariat et/ou le PNUE à fournir davantage d'informations.
94. Le délégué des États-Unis a appuyé l'intervention des Pays-Bas et était d'accord dans le sens que des éléments de l'examen devraient être repris d'urgence. Il a dit qu'il n'y avait pas de résolution sur l'examen et qu'il fallait plus de temps pour conclure certaines décisions et aller de l'avant. Il a ajouté qu'une ligne de communication directe avec Nairobi était nécessaire et a demandé un délai dans l'adoption de la stratégie étant donné sa dépendance à l'égard de l'examen, car elle devrait prendre en considération toute réforme, éclaircissement, etc.
95. Sur la question de l'examen, le délégué de la France a souligné qu'il était impératif de mettre en œuvre, lorsque cela était possible, les décisions prises par la COP sur les recommandations de l'examen et ne pas attendre une autre COP. Il a appuyé la demande des Pays-Bas d'avoir une décision en place pour la COP concernant l'audit qui a été effectué et d'attendre pour adopter la stratégie.
96. Le délégué de Cuba a remercié le Secrétariat pour le travail accompli et a indiqué qu'il appuyait la stratégie du PEC. Il déclara qu'il était préoccupé par la constitution du Fonds d'affectation spéciale des Caraïbes. Il a également indiqué que les défis financiers s'étaient accrus dans son pays en raison de la pandémie COVID-19, mais a ajouté que Cuba avait une volonté politique et un engagement envers la Convention. Il a indiqué qu'il acceptait l'option de paiement partiel mentionnée et a ajouté que le paiement total ne serait possible qu'une fois que la situation économique du pays le permettrait. Il a indiqué que le désir de Cuba a d'établir une liaison avec le Secrétariat sur la question et a souligné que leurs opérations de paiement étaient touchées par le blocage nord-américain.
97. En ce qui concerne la stratégie du PEC, le représentant de la Foundation for Development Planning, Incorporated (FDPI) a recommandé aux Parties de prendre du recul pour examiner les principes énoncés dans le document. Il a dit que les principes et les stratégies mentionnés s'inscrivaient dans la continuité de ce qui avait été utilisé pendant de nombreuses décennies ; certains changeaient de nom, et d'autres ont échoué. Il s'est enquis de la mesure dans laquelle la stratégie était tournée vers l'avenir dans le contexte de la région des Caraïbes, confrontée à des perturbations économiques et écologiques et si elle était réaliste sur le plan social et environnemental. Il a été souligné qu'un certain niveau d'urgence était nécessaire pour s'écarter de la façon dont les affaires avaient normalement été faites pendant des décennies. Il a vivement recommandé aux Parties contractantes d'examiner certaines des hypothèses contenues dans le document et la manière dont elles allaient façonner les travaux si leur intention était d'améliorer la situation des populations de la région des Caraïbes.
98. Le délégué de la Colombie a déclaré que leurs observations avaient été envoyées au Secrétariat mais n'avaient pas été prises en compte dans le document partagé dans le site web du Secrétariat et a demandé qu'elles y soient incorporées. Elle a indiqué qu'elle était d'accord avec les commentaires formulés par le représentant du FDPI et a déclaré qu'il était nécessaire de procéder à un examen et à une

analyse approfondie, en particulier en ce qui concerne les défis à relever. Elle souligna que sur les commentaires soumis par la Colombie, elle voudrait qu'on trouve les moyens d'incorporer une approche de conservation et de durabilité dans toutes les actions de la Convention.

99. La délégation des États-Unis a appuyé le point de vue du délégué de la Colombie sur l'intégration de l'utilisation durable et de la conservation dans les travaux. En tenant compte des impacts de la COVID-19 sur la situation financière des Parties contractantes, un moyen créatif de faire des promesses de dons consistait à détacher du personnel professionnel auprès du Secrétariat et des CAR, puis à le quantifier afin que le montant soit déduit des arriérés.
100. En réponse à la Colombie, le Secrétariat déclara que les observations étaient sincèrement appréciées et avaient été incorporées dans une matrice avec des observations fournies par les autres Parties contractantes. Le Secrétariat a également présenté ses excuses pour le retard dans la fourniture du document mis à jour et a informé la réunion que la version mise à jour serait disponible sur son site web.
101. En réponse aux États-Unis, le Secrétariat a déclaré que, tout en reconnaissant la nécessité d'accorder la priorité à la mise au point de la Stratégie. Les décisions se dérivent de l'examen fonctionnel et auraient un impact sur le contenu de la Stratégie du PNUE. Le Secrétariat pris note d'autres observations et suggestions faites par les délégués et les observateurs dans le sens que la Stratégie devait se tourner vers l'avenir et créer des synergies avec d'autres accords multilatéraux mondiaux et des engagements, pour assurer que son travail continuait d'être pertinent et mis en œuvre dans la mesure du possible, et satisfaire aux obligations de la Convention et ses Protocoles. Le Secrétariat ajouta qu'il existait un lien étroit entre les discussions sur l'examen fonctionnel et le contenu final souhaité de la Stratégie.
102. Le délégué des Pays-Bas a appuyé les interventions de la Colombie et des États-Unis, en particulier sur l'importance de trouver des solutions créatives au défi des pays ayant des contributions exceptionnelles.
103. Le délégué de la République dominicaine déclara que en tant que pays insulaire et signataire de la CDB et de la Convention de Cartagena et de ses trois Protocoles, entre autres accords multilatéraux, la République dominicaine a appuyé la Colombie dans un appel à ce que les questions marines et côtières soient dûment incluses et intégrées dans le « *Cadre mondial pour la biodiversité après-2020* ». La déléguée a également appuyé la recommandation de la Colombie auprès du Secrétariat de la Convention de Cartagena et de ses états membres, en vue d'une plus grande participation aux processus d'autres accords multilatéraux sur l'environnement (MEA) et de promouvoir les synergies dans les Grandes Caraïbes.
104. Dans son intervention, la déléguée du Mexique, a déclaré que comme signataire de la Convention sur la diversité biologique et de la Convention de Cartagena, son pays a soutenu la Colombie dans « l'appel à ce que les questions marines et côtières soient dûment incluses et intégrées dans le Nouveau Cadre mondial pour la biodiversité après 2020 ». Elle a également indiqué qu'elle soutenait la recommandation en faveur d'une plus grande implication et d'une plus grande transversalité dans les processus d'autres MEA qui permettraient de promouvoir les synergies et de relever efficacement les défis communs.
105. En ce qui concerne les observations du représentant du Mexique et de la Colombie, sur le fait d'être signataire de la Convention sur la diversité biologique et de la Convention de Cartagena et d'appuyer la Colombie et la nécessité d'un niveau d'harmonisation avec les accords mondiaux sur l'environnement, le Secrétariat a déclaré que le Secrétariat continuerait d'accueillir favorablement les points supplémentaires à mesure que les Parties y réfléchiraient, puisqu'une décision claire n'avait pas été reçue.
106. La déléguée de la Colombie a ajouté qu'elle était en mesure de mieux comprendre en fonction des questions posées. Elle déclara qu'il y avait d'autres sujets à traiter et souhaitait que le Secrétariat prenne les mesures nécessaires. Elle souhaitait également savoir quand le document mis à jour serait distribué

et combien de temps les délégations auront pour examiner la stratégie.

Économie bleue durable

107. Dans ce segment, le Secrétariat a présenté une vue d'ensemble du document sur « l'économie bleue durable – une solution cruciale pour un avenir durable dans les Caraïbes ». La présentation a fourni un résumé d'une analyse des projets et des activités entreprises dans la région sur l'économie bleue. Les rôles possibles du Secrétariat sur le thème ont été fournis aux Parties contractantes pour leurs considérations.
108. Le délégué du Guatemala a indiqué leur intérêt au sujet de l'économie bleue durable, tout en notant qu'il n'y eût pas une définition internationalement reconnue du terme « Économie bleue durable ». La déléguée de Guatemala participait à l'élaboration de la proposition de Protocole régional pour une économie bleue durable, en mettant l'accent sur le bassin jusqu'au récif dans la région des récifs mésoaméricains (Mexique, Belize, Guatemala et Honduras). Le Guatemala indiqua qu'ils ont appuyé la Stratégie centraméricaine pour une économie bleue durable de la Commission centraméricaine de l'environnement et du développement (CCAD).

Mécanisme de coordination pour la gouvernance des océans des Caraïbes

109. Le Secrétariat a été invité à donner un aperçu de l'état d'avancement du mécanisme de coordination pour l'amélioration de la gouvernance des océans dans la région des Caraïbes. Ceci avait été proposé dans le cadre du projet CLME+ du FEM du PNUD. La Coordinatrice a indiqué que la question de la gouvernance était soulevée dans le Programme d'action stratégique et qu'il y avait fragmentation considérable et que plusieurs parties prenantes travaillaient dans la région des Caraïbes. Par conséquent, les résultats n'étaient pas coordonnés. Les pays qui ont participé au projet ont besoin de moyens non juridiques pour coordonner les travaux, d'où la nécessité de mettre en place un mécanisme de coordination intérimaire. Les organisations intergouvernementales (OIG) ont été en mesure de comprendre le travail des autres et ont coordonné et veillé à ce qu'il n'y ait pas de conflits. Elle indiqua qu'il serait donc bon d'harmoniser le travail des OIG et celui du PEC.
110. Le délégué de la France a remercié la coordinatrice pour les informations fournies. Il a déclaré que des fonds étaient disponibles pour le projet depuis 2011 et que le mécanisme de coordination était provisoire. Il a indiqué que la coordinatrice du programme cherchait une participation permanente par un Mémoire d'entente. Il a expliqué que la France a participé à la discussion et a soutenu le mécanisme sur les espèces marines et le développement durable, et souligna que selon la Convention, une coopération permanente est nécessaire. Il a demandé une mise à jour sur le Mémoire d'entente et sur la façon dont les COP participeraient à cet examen juridique et au Mémoire d'entente. Il a ajouté que la France examinait le Mémoire d'entente et examinerait la coopération régionale.
111. Le délégué des États-Unis a remercié la coordinatrice pour l'aperçu. Il a indiqué que les États-Unis s'est engagé activement aux discussions du comité directeur du projet CLME+ du PNUD et du FEM et que la mise en œuvre du projet avait été couronnée de succès. Il déclara que le Mémoire d'entente ne devait pas diriger le travail d'autres organismes tels que le Secrétariat dans la région ni concurrencer d'autres initiatives régionales, mais plutôt servir de complément. Il a déclaré que les États-Unis étaient flexibles quant au rôle que jouerait le Secrétariat de la Convention de Cartagena mais a noté que l'engagement du Secrétariat de la Convention de Cartagena était essentiel.
112. Le délégué de la Barbade a appuyé les États-Unis sur la question du mécanisme de coordination. Il a

déclaré que le Secrétariat doit jouer un rôle essentiel dans le mécanisme.

113. Sur la base de ce document, le représentant du FDPI a demandé des éclaircissements. Tout d'abord, il a dit qu'il y avait un manque d'efficacité par rapport à la mise en place d'un processus qui compliquait les actions au niveau national / régional et que la valeur ajoutée n'était pas claire en termes d'efficacité. Deuxièmement, dans le contexte écologique, il a déclaré que la mer des Caraïbes était un espace écologique unique et qu'il semblait que toutes les actions des acteurs de l'espace seraient sensibles à l'espace écologique partagé. Il y avait un avantage à avoir un mécanisme moins formel qui appuyait l'alignement des programmes et ne devrait pas remplacer les mécanismes juridiques. Il indiqua qu'il devrait être placé au plus haut niveau pour renforcer les capacités de la région. Toutefois, il semble qu'elle ne soit pas axée sur l'objet de la Convention, mais sur les mandats des différentes institutions. Il a conclu en déclarant que le mauvais objectif avait préséance ; l'alignement serait déséquilibré si l'objectif était d'agir collectivement dans l'espace écologique partagé.
114. Le délégué des Pays-Bas a indiqué que son pays appuyait le mécanisme de coordination, mais il a trouvé un peu difficile de décider si le Secrétariat devrait accueillir ou jouer un rôle actif. Étant donné qu'il dépend de la structure de l'organisation, il était important de prendre en compte les options réalistes quant au programme de travail de base, aux priorités et aux moyens financiers du Secrétariat. Il souhaitait savoir dans quelle mesure il s'agirait d'un aspect essentiel de la Convention et comment cela affecterait la capacité organisationnelle actuelle. Il voulait aussi savoir si cela serait bénéfique ou aurait un coût au Secrétariat. En raison de ces préoccupations, il a dit qu'il était difficile de prendre une décision car les implications au Secrétariat n'étaient pas claires.
115. Le délégué de la République dominicaine a ajouté que la plateforme sur l'économie bleue était proposée pour un nouveau projet régional et que des apports donneraient lieu à un Mémoire d'entente après les discussions. D'autre part, elle indiqua que la discussion sur le projet PROCARIBE+ devait être plus claire. Même si elle sentait que plus de travail était nécessaire, il fallait refléter sur le point en discussion.
116. En réponse au délégué de la France, la Coordinatrice a expliqué que des accords juridiques ont été envoyés au siège du PNUE pour révision et que les commentaires reçus du département juridique avaient été envoyés au Coordinateur régional de projet (CRP) du CLME+. D'autres OIG attendaient les commentaires de leurs unités légales. La Coordinatrice a également ajouté qu'un projet de Mémoire d'entente était disponible mais n'avait pas encore été autorisé à être signé ; le Siège du PNUE signerait au nom du Secrétariat de la Convention de Cartagena.
117. Le Secrétariat a accueilli favorablement et pris note des observations de tous les délégués. Bien qu'il y ait des possibilités de financement supplémentaire en s'impliquant dans l'économie bleue ou en faisant partie du mécanisme de coordination, il était nécessaire d'examiner ces points à la lumière d'autres défis et demandes financiers et de veiller à ce qu'il y ait une complémentarité et non une concurrence.
118. Le Secrétariat a également souligné qu'ils avaient bénéficié de leur participation en tant qu'organisme partenaire du projet CLME+ du PNUD et du FEM et qu'ils avaient été vice-présidents du mécanisme de coordination intérimaire. L'OP AMEP déclara que lorsque le mécanisme de coordination a été évoqué à la dernière réunion intergouvernementale, la décision avait été prise par le Secrétariat de rester engagé dans le débat et de ne pas prendre d'engagement s'il y avait des implications pour l'accueillir. Un avis juridique avait déjà été reçu et les répercussions sur les politiques étaient en cours d'évaluation. Il a déclaré que le projet PROCARIBE était encore en phase de développement et que le Secrétariat était engagé dans la discussion de la proposition complète, mais qu'il devait savoir s'il aurait un rôle à jouer et lequel. Il a ajouté que ce serait l'occasion de s'appuyer sur les travaux du Projet CLME+ du PNUD et du FEM à travers le rapport sur l'état de l'habitat marin (SoMH) et le rapport sur l'État de la zone d'application de la Convention (SOCAR). Qu'il s'agisse d'héberger l'unité ou de la mettre en œuvre par des parties ; il

estimait qu'il était important que le Secrétariat participe au processus d'élaboration.

119. L'officier de programme d'AMEP a conclu en déclarant que le Secrétariat resterait également engagé dans les discussions concernant le mécanisme de coordination et que le Bureau pourrait peut-être jouer un rôle de surveillance en la matière. Le Mémoire d'entente a été fourni en tant que document pour la réunion pré-COP. Les parties qui ne l'avaient pas encore vu le MoU puissent le trouver sur le site internet du Secrétariat.

**Point 7 de l'Ordre du jour : PROJET DE PLAN DE TRAVAIL ET BUDGET DU PROGRAMME POUR
L'ENVIRONNEMENT DES CARAÏBES POUR L'EXERCICE BISANNUEL 2019-2020**

120. Le Président invita le Secrétariat à présenter le « Ébauche de plan de travail et de budget du Programme pour l'environnement des Caraïbes pour l'exercice bisannuel 2021-2022 », tel que contenu dans le document UNEP(DEPI)/CAR IG.45/3 Rev.1.
121. Le Secrétariat a fourni le contexte du plan de travail et budget. Les réunions de STAC ont été utilisées pour discuter et négocier le travail des programmes des protocoles LBS et SPAW. Il n'y a pas eu de réunion du comité pendant la pandémie du protocole relatif aux déversements d'hydrocarbures, donc il n'y avait pas de plan de travail et budget les concernant. Il a été anticipé que le programme de travail identifié continuerait. Le Secrétariat indiqua que le plan de travail et budget du PEC serait modifié comme proposé par les parties, en ce qui concerne la stratégie et l'examen fonctionnel.
122. L'Officier de programme AMEP a donné un aperçu du plan de travail et budget proposé pour 2021-2022 pour le sous-programme AMEP. Il indiqua que l'information fournie dans le plan de travail et le budget du Secrétariat a été un résumé du travail à réaliser au sein du sous-programme. Pour plus d'informations détaillées, les délégués ont été priés d'examiner le plan de travail et budget qui a été présenté aux Parties contractantes au Protocole LBS. Le travail du sous-programme a été consolidé en cinq (5) domaines thématiques, couvrant la coordination de programme ; les sources terrestres et marines de pollution ; le suivi et l'évaluation intégrée par écosystèmes ; et la gestion des connaissances. Il indiqua que les éléments programmatiques et thématiques des activités ont été approuvés par les parties contractantes au protocole.
123. L'officier de programme d'AMEP expliqua que le CAR REMPEITC, qui a soutenu le Protocole relatif aux déversements d'hydrocarbures, a été considéré comme un Centre d'activité régionale qui avait soutenu toutes les conventions relatives au milieu marin, telles que la Convention des eaux de ballast, la Convention de Londres, la Convention OPRC, la Convention sur la responsabilité civile et le Fonds, entre autres. Une grande partie du travail nécessaire au sein du cadre du protocole relatif aux déversements d'hydrocarbures était entièrement couvert par le travail du Centre. Il informa les délégués que le financement de la plupart des activités de renforcement de capacités conduites par le Centre a été fourni par l'Organisation maritime internationale (OMI). Certaines activités sont toujours sans financement.
124. Plusieurs projets en cours de périodes bisannuelles précédentes devraient se terminer en 2021, tandis que de nouveaux projets semblent commencer pendant la prochaine période bisannuelle. D'autres projets se trouvaient à une étape de développement et devraient débiter d'ici la fin de 2022.
125. Un résumé de calendrier pour le financement de projet a été fourni (jusqu'en 2024) et les activités clés et les objectifs pour la période bisannuelle ont été soulignées. La plupart des activités se focaliseraient sur le renforcement de synergies et la collaboration aux niveaux national, régional et mondial. Le CAR de l'Institut aux affaires maritimes (CAR IMA) et le CAR du Centro de Investigación y Manejo ambiental del

Transporte (CAR CIMAB) devraient jouer un rôle clé dans la coordination de programme et le soutien dans la mise en œuvre des projets. En ce qui concerne le financement de différents domaines thématiques, il a été souligné comment les différents projets devraient contribuer dans chaque domaine thématique.

126. Le résumé du budget a été présenté et il a été clarifié que les fonds provenant du Fonds d'affectation spéciale des Caraïbes, basé sur le niveau actuel des contributions, était incapable de couvrir les réunions ou les projets et activités, seulement les coûts de personnel. Les fonds rapportés dans « autres sources » pour les activités, proviendraient des projets régionaux et des donateurs externes. Il a été expliqué que le « bilan requis » a fait face aux activités supplémentaires qui ont été recommandées par les réunions d'experts et la dernière conférence des parties à LBS qui étaient considérées importantes pour les pays pour satisfaire à leurs obligations au titre du protocole, mais les sources de financement n'ont pas été identifiées. Il a conclu en déclarant que les activités au titre de « bilan requis » ont servi de base pour une mobilisation de ressources et de cadre pour la négociation avec des donateurs externes intéressés à soutenir des activités spécifiques du Secrétariat. Il a ensuite donné la parole à l'Officier de programme SPAW pour continuer la présentation par le Secrétariat.
127. L'Officier de programme de SPAW a ensuite présenté les activités pour 2021-2022 du sous-programme de SPAW. Elle souligna que les cinq (5) domaines principaux de travail, notamment la coordination de programme, le renforcement des zones protégées dans la région des Caraïbes, l'élaboration de lignes directrices pour la gestion des zones et des protégées, la conservation des espèces menacées ou en danger et la conservation et l'utilisation durable des écosystèmes marins et côtiers.
128. Elle exprima sa gratitude aux Parties contractantes pour l'orientation fournie permettant au sous-programme de répondre entièrement aux besoins et aux fonctions essentielles. Elle ajouta que les réunions mensuelles devraient se tenir avec les Parties contractantes pendant la période bisannuelle pour suivre et décider la façon de gérer le sous-programme SPAW. Un aperçu de la structure organisationnelle du sous-programme a été donné ; elle indiqua que le poste d'assistant de gestion du programme était vacant pendant le premier trimestre de 2021. Les activités dans les cinq (5) domaines principaux de travail avaient été soulignées.
129. En ce qui concerne la coordination du programme, outre les activités, les articles pertinents de la Convention et/ou du Protocole SPAW auxquels ils correspondent ont été soulignés. Les activités ont inclus la promotion de la ratification au protocole SPAW et augmenter la collaboration et la communication avec d'autres organisations, des organisations non gouvernementales et des accords multilatéraux. L'appui fourni par différents partenaires a été reconnu.
130. Au titre du renforcement des zones protégées, la cible serait mise sur l'efficacité de gestion des MPA et le financement pour répondre à l'écart au niveau des ressources financières. Les gestionnaires de MPA ont été touchés par l'absence de ressources financières pour la mise en œuvre principalement due à la COVID-19. C'est pourquoi, les fonds alloués auparavant aux échanges et déplacements multilatéraux ont dû être relocalisés à cette région. Le projet de phase III des accords multilatéraux environnementaux des états d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) serait mis en œuvre pour améliorer les réseaux fonctionnels des zones protégées répertoriées à SPAW.
131. Les lignes directrices pour la gestion des zones protégées et des espèces soutiendraient un programme de coopération des zones et des espèces protégées répertoriées de SPAW, grâce à la mise en commun des ressources avec d'autres partenaires et des organisations non gouvernementales régionales travaillant sur les zones protégées à la recherche d'un effet de longue portée. Des donateurs, des Parties contractantes, des observateurs, des experts, l'académie et l'institution qui pourraient soutenir le travail de SPAW par le biais du CAR-SPAW ont été exhortés à le faire.

132. Le domaine de conservation des espèces menacées et en danger continueront à se focaliser sur les mammifères marins, le plan d'action sur les mammifères marins, de même que sur les propositions présentées au STAC9 de SPAW. Ces propositions seront présentées au STAC10 de SPAW et plus tard à la COP12 de SPAW.
133. Un aperçu sur la conservation et l'utilisation durable des écosystèmes marins et côtiers souligne le travail qui a été fait sur le Sargassum. Le budget résumé pour chaque domaine principal a été partagé. L'officier de programme SPAW a terminé en donnant un aperçu des projets et leurs calendriers suivis par certains projets jusqu'en 2024. Elle donna la parole ensuite à l'officier de gestion administrative et des fonds pour qu'il fasse la présentation financière.
134. L'Officier d'administration et de gestion des fonds (AFMO) a présenté un aperçu de la situation financière passée et actuelle du Secrétariat. Elle a décrit la répartition des sources de financement pour 2021 associées à la mise en œuvre du plan d'action du Programme pour l'environnement des Caraïbes. Il s'agissait notamment du Fonds d'affectation spéciale des Caraïbes, des projets et des subventions et des coûts d'appui aux programmes.
135. Elle a souligné que le Secrétariat avait été en mesure d'assurer les réalisations du projet malgré la pandémie de COVID-19. Depuis 2008, le niveau de financement a diminué au niveau du financement requis et il est passé de 1,3 million de dollars des États-Unis à 1,264 million de dollars des États-Unis en 2015, et cela par la suite est resté le même à ce jour. Un résumé de l'état des nantissements a été fourni et elle a expliqué que les promesses n'avaient toujours pas atteint le niveau de fonds annuel requis et avaient entraîné des arriérés d'environ trois (3) ans des besoins opérationnels fondamentaux du Secrétariat.
136. L'AFMO a remercié les Parties qui ont contribué en temps opportun et/ou qui ont fait des efforts pour réduire leurs arriérés. Elle a encouragé vivement les Parties ayant des arriérés de 10 ans ou de plus de 50 000 dollars, à discuter d'un plan de paiement avec le Secrétariat.
137. Lorsque le budget proposé pour 2021-2022 a été présenté, il a été expliqué qu'il s'agissait d'un budget à croissance nulle pour 2021 et 2022. Les détails des postes budgétaires ont été communiqués et un aperçu de l'organigramme et des changements de dotation proposés pour toutes les sources de financement du Secrétariat a été fourni.
138. Après la présentation, le délégué de la France a rappelé qu'en 2019, la Convention avait eu des difficultés à mettre en œuvre des activités ainsi qu'à rémunérer les salariés. Il a remercié le Secrétariat de l'avoir présenté et déclaré que la situation nécessitait suivi considérable. Il a déclaré qu'il était important de mentionner le fonds d'allocation spéciale de 1 million de dollars et que le budget annuel était également consacré aux contributions volontaires. Il indiqua qu'étant donné que les postes du personnel seraient déclassés pour réduire le coût salarial, une stabilisation était attendue. Il voulait savoir quelles étaient les économies réalisées en évitant d'avoir à organiser des réunions en personne en raison de la pandémie de COVID-19.
139. L'AFMO a répondu aux questions posées par le délégué de la France. S'agissant de l'augmentation des coûts de personnel, elle a déclaré que l'examen fonctionnel avait fourni des propositions soumises aux Parties contractantes pour examen et qu'une fois que des décisions seraient prises sur lesdites propositions, le coût du personnel serait révisé. Les renseignements fournis étaient fondés sur la base de référence actuelle de l'ajustement au coût de la vie de la Commission de la fonction publique internationale (ICSC). Elle a déclaré que la ligne budgétaire serait modifiée en conséquence une fois que les décisions auront été prises. En ce qui concerne les économies de coûts y relatifs, l'AFMO a fait référence au budget et a expliqué qu'il était serré. Elle a déclaré que les coûts de personnel étaient parfois compensés par des

projets, où les membres du personnel fournissaient un soutien technique direct, si le document de projet ou le donateur le permettait. Par exemple, au cours du premier trimestre de l'exercice bisannuel, le Secrétariat a été en mesure de compenser 45 000 dollars de dépenses de personnel et s'est efforcé de réduire les coûts en sélectionnant des fournisseurs qui respectaient les paramètres du budget pour les réunions. Elle a conclu en déclarant que le Secrétariat s'efforçait activement de réduire les dépenses au Fonds d'affectation spéciale.

140. La délégation des États-Unis demandait des éclaircissements sur les charges à la Convention pour les coûts de rénovation pour la Maison de la ONU. Il s'est félicité des exposés en déclarant que les exposés soulignaient la nécessité d'une action immédiate pour améliorer la viabilité du Fonds d'affectation spéciale et pour adopter des plans de travail et des budgets réalistes et donner la priorité à une mise en œuvre directe effective de la Convention et de ses Protocoles.
141. La délégation des États-Unis a ensuite appuyé le plan de travail et le budget proposés pour la Convention ainsi que les plans de travail et les budgets présentés aux COP LBS et SPAW sous réserve de quelques clarifications mineures, par exemple la question de la rénovation. Il est également apparu que la section SPAW du plan de travail et du budget de la Convention devrait examiner les révisions convenues lors du STAC9 de SPAW et adoptés à la 11^e COP de SPAW. La délégation des États-Unis a demandé que les révisions au plan de travail et budget de SPAW soient incorporées dans le plan de travail et le budget de la Convention.
142. En ce qui concerne le coût des réunions, les États-Unis ont noté qu'en raison de la pandémie, les réunions virtuelles, bien qu'elles ne soient pas idéales, pourraient être couronnées de succès, accomplir les tâches requises et faire avancer le mandat. En raison des difficultés financières rencontrées par la Convention, la convocation de réunions virtuelles serait utile pour réduire au minimum les dépenses du Secrétariat. Il ne devrait toutefois pas s'agir d'un changement permanent, mais d'un changement temporaire étant donné la crise financière. Les États-Unis ont fait remarquer que cela était reflété dans les décisions des COP 2021 des protocoles LBS et SPAW et qu'ils aimeraient que cet accord soit reflété dans une décision de la COP de la Convention de Cartagena.
143. Le Président a demandé au Secrétariat de clarifier la question concernant les coûts de rénovation.
144. En réponse à la question sur les coûts de rénovation de la Maison de la ONU, la Coordinatrice a déclaré qu'en tant que membre de l'équipe de pays des Nations Unies pour la Jamaïque, elle avait fait tout son possible pour négocier ce point, étant donné que le Secrétariat était installé dans le bâtiment depuis plusieurs décennies. Avec l'aide de l'officier de l'administration et de la gestion des fonds, ils ont pu réduire le montant aussi bas que possible convenu par l'équipe de pays des Nations Unies. Le montant de 395 000 dollars des États-Unis était un chiffre négocié à la baisse, car les autres organismes de l'équipe de pays des Nations Unies, y compris la Coordinatrice résidente, ont indiqué que toutes les agences qui résidaient en Jamaïque devaient contribuer aux coûts de rénovation. Si cela n'était pas fait, elle ne savait pas si les Parties contractantes avaient une alternative quant à la provenance des fonds. Cependant, à ce moment-là, il n'y avait pas d'autre alternative. Le Secrétariat s'est excusé pour toute omission concernant le plan de travail et les détails budgétaires et a apporté les ajustements nécessaires.
145. Le Président a donné la parole pour des remarques complémentaires.
146. Le délégué de Trinidad-et-Tobago a remercié le Secrétariat pour la présentation du plan de travail et du budget. En ce qui concerne les coûts liés aux projets non financés, ceux-ci pourraient avoir une incidence directe sur les opérations du CAR en ce qui concerne le respect de ses obligations et constitueraient également un facteur important dans l'examen structurel et fonctionnel des CAR. Il indiqua que les pays de la région des Caraïbes faisaient face à des temps sans précédent dus au ralentissement économique.

En ce qui concerne le Fonds d'affectation spéciale des Caraïbes, il indiqua qu'il pourrait être envisagé d'autoriser d'autres formes de paiement, par exemple des contributions en nature, pour les pays qui n'ont pas été en mesure d'effectuer des paiements. Par exemple, les pays peuvent contribuer à des projets environnementaux qui peuvent bénéficier à la région.

147. Le Secrétariat a remercié le représentant de Trinidad-et-Tobago et du CAR IMA pour leurs commentaires, ainsi que les États-Unis pour leurs commentaires sur le plan de travail et le budget du STAC SPAW. Le Secrétariat a pris note de la question concernant la relation entre les CAR et le Secrétariat et a proposé qu'une analyse plus approfondie soit nécessaire pour s'assurer que le plan de travail et le budget puissent être exécutés entre les différents organes du Secrétariat.
148. En ce qui concerne les autres formes de paiement au Fonds d'affectation spéciale des Caraïbes, bien que les contributions en nature aient été encouragées, ce sont les contributions financières qui ont permis au Secrétariat de convoquer des réunions et qui ont permis de couvrir les dépenses de fonctionnement du Secrétariat, y compris les dépenses de personnel. Les dépenses ont été sévèrement réduites pendant cette période d'ajustement, tant pour le Secrétariat que pour la région, et ils ont continué à faire preuve d'une extrême prudence à cet égard. Certains pays ont fourni un appui technique et ont proposé d'accueillir des réunions. Dans de nombreux cas, il n'a pas été considéré comme une autre forme d'appui, car il ne s'agissait ni d'un financement réel dépensé par les pays ni fourni au Secrétariat sous forme d'argent. Pendant qu'il existait d'autres formes de paiement, ils n'ont pas nié la nécessité de soutenir le Fonds d'affectation spéciale des Caraïbes. Le Secrétariat a remercié les Etats membre qui ont payé tôt pour 2021 et a permis au Secrétariat d'avoir une continuité en 2022.
149. En ce qui concerne le cofinancement des CAR, le Secrétariat a confirmé qu'aucun fonds du Fonds d'affectation spéciale des Caraïbes n'a été payé aux CAR, mais qu'ils fournissaient plutôt un cofinancement par le biais de leurs contributions à la mise en œuvre du plan de travail bisannuel.
150. Le Secrétariat a également souligné les contributions importantes en nature des Parties contractantes à accueillir des réunions et à la mise en œuvre d'activités. À l'avenir, il sera peut-être possible de trouver des moyens de refléter ce niveau de soutien dans les rapports.
151. Le Secrétariat s'est félicité d'un soutien supplémentaire au cofinancement, en particulier pour les activités qui réduiraient les dépenses du Fonds d'affectation spéciale des Caraïbes pour la traduction, l'interprétation et l'utilisation de plateformes virtuelles.
152. La directrice du CAR-SPAW déclara que le CAR-SPAW ne recevait plus de financement du Fonds d'affectation spéciale des Caraïbes ou de projets. Le CAR-SPAW s'appuyait sur le financement de projets réalisés par eux-mêmes. En tant que directrice du CAR-SPAW, elle s'est dit préoccupée par le fait qu'il y avait trois (3) employés sur huit (8) qui n'étaient pas financés pour 2022.
153. Les délégués ont indiqué que les incohérences entre les accords d'accueil avec les CAR, les décisions de la COP et les pratiques réelles, soulignaient l'importance du travail d'examen fonctionnel et de l'analyse supplémentaire requise sur les CAR/RAR.
154. Les délégués de la France ont exprimé leur préoccupation, en particulier en ce qui concerne les travaux du CAR SPAW. Le Secrétariat a indiqué qu'il s'agirait de l'un des points prioritaires à examiner et à analyser, afin de déterminer une solution mutuellement acceptable.
155. Le Président a demandé au Secrétariat de veiller à ce que tous les documents mentionnés au cours des

présentations et des discussions soient mis à la disposition des pays pour examen par les Parties contractantes. Le Secrétariat a confirmé que ces documents seraient disponibles sur la page « Événements » du site Web du Secrétariat.

156. Mme Stendahl (la branche d'intégration des écosystèmes du PNUE) a souligné la participation d'autres représentants du Siège du PNUE à la réunion. Ils avaient travaillé avec l'Officier d'administration et de gestion des fonds sur les statistiques budgétaires et financières présentées plus tôt au cours de la réunion. La question de l'éventuelle restructuration du personnel du Secrétariat et du reclassement de certains postes a été abordée. Étant donné qu'il n'y a pas lieu de poursuivre la discussion sur cette question, la CdP peut donc prendre des mesures, étant donné que la question concerne le montant des fonds alloués au personnel et des niveaux de personnel qui seraient financés par le budget. Cette question, a-t-elle dit, pourrait être abordée dans le cadre de la décision budgétaire et il ne serait pas nécessaire d'adopter une autre décision. Mme Stendahl a également délibéré sur le suivi de l'examen et les mesures de suivi que les Parties voudraient mettre en place. En ce qui concerne l'examen supplémentaire et l'enquête approfondie sur toutes les questions, ils devraient être chiffrés comme examens étaient généralement effectués par des consultants externes. Le coût des examens devait donc être inclus dans le budget si la Conférence des parties décidait que d'autres examens étaient nécessaires. S'il était décidé que une source de financement autre que le Fonds d'affectation spéciale des Caraïbes était nécessaire, alors cela nécessitait une discussion Financement ne serait pas disponible de la part de la Division des écosystèmes du Siège du PNUE.
157. Après la discussion sur le budget et état financier du Secrétariat, la présentation du plan de travail sur les communications (CETA) pour l'exercice bisannuel 2021-2022 a été faite. Les points de liaison ont été encouragés à collaborer plus étroitement avec le Secrétariat pour augmenter la visibilité du travail du Secrétariat dans la région et de mener davantage d'initiatives d'éducation et de sensibilisation du public. Les activités menées au cours de l'exercice bisannuel 2021-2022 comprendraient également un plus grand engagement et des publications sur les médias sociaux en espagnol et en français, la production de matériel de gestion des connaissances et de promotion, le renforcement des liens avec les centres d'activités régionaux et les partenaires, et le soutien aux Décennies des Nations Unies sur la restauration des écosystèmes et les sciences océaniques. Une stratégie de gestion des connaissances serait également élaborée à l'appui de la stratégie régionale 2021-2030 du Programme pour l'environnement des Caraïbes.

Point 8 de l'Ordre du jour : ÉLECTION DES MEMBRES DU COMITÉ DE SUIVI DU PLAN D'ACTION DU PROGRAMME POUR L'ENVIRONNEMENT DES CARAÏBES POUR L'EXERCICE BISANNUEL 2021-2022

158. Le Secrétariat a été invité à fournir des informations générales sur ce point de l'ordre du jour.
159. L'officier de programme d'AMEP a donné le contexte historique du PEC, l'élaboration du Plan d'action pour les Caraïbes, l'établissement du règlement intérieur, et la création et le rôle du bureau. Il a ensuite résumé le développement de la Convention de Cartagena en tant qu'accord multilatéral juridiquement contraignant sur l'environnement.
160. L'officier de programme d'AMEP a expliqué que l'utilisation de termes tels que « intergouvernemental »

garantirait que les vingt-huit (28) États Membres de la région des Caraïbes participeraient aux discussions et à l'élaboration des travaux du Secrétariat. Il a en outre été expliqué qu'il était apparu nécessaire de maintenir le comité de suivi en cas de besoin urgent de répondre aux préoccupations d'un nombre représentatif de parties contractantes.

161. Il a été précisé que le comité de suivi n'était pas une exigence de la convention de Cartagena ou de ses protocoles, et qu'il n'y était pas non plus fait référence dans le règlement. Toutefois, il avait été utilisé pour appuyer les travaux de la Convention et du Bureau.
162. Au fil des ans, un comité de suivi a été élu et composé des membres du Bureau ainsi que de membres choisis parmi les autres Parties contractantes, compte tenu de la représentation géographique, de la langue et de l'état de ratification de la Convention et de ses Protocoles, ainsi que de l'intérêt et de l'engagement politique en général.
163. Les Parties contractantes ont été priées d'examiner la nécessité et la composition éventuelle de ce Comité pour le prochain exercice bisannuel, ainsi que le mandat et le rôle à l'appui de la mise en œuvre de la Convention et de ses Protocoles.
164. Le Secrétariat souligna que l'examen stratégique et fonctionnel faisait également référence au rôle des organes directeurs. À cet égard, il était important de définir ce qui suit : 1) Un comité de suivi était-il nécessaire ? 2) Quel sera le rôle du comité de suivi à l'avenir ? ; et 3) Quels seraient les membres du comité de suivi ?
165. Le Secrétariat indiqua que les Parties élues aux Bureaux de la COP5 de LBS et la COP9 de SPAW pourraient être considérées pour faire partie du Bureau de la Convention : Barbade, États-Unis, République dominicaine, Pays-Bas, Colombie, Royaume-Uni, France et Belize. La parole a ensuite été donnée pour davantage de discussion.
166. Le délégué des Pays-Bas souligna le projet de décision 6 de la COP SPAW en considération de la décision portant création d'un comité de suivi.
167. Le délégué des États-Unis a suggéré que les Parties aient le temps d'examiner la question, de lire le document fourni par le Secrétariat et de prendre une décision ultérieurement.
168. Le délégué de la Barbade a souligné la question du financement du Comité de suivi et de l'affectation du Bureau et du rapport entre les sessions. Compte tenu du nombre de groupes de travail et des défis de participation, il convient d'envisager d'attribuer le rôle de comité de suivi au Bureau.
169. Comme il n'y avait pas de consensus sur la création d'un comité de suivi, les Parties contractantes ont été invitées par le Président à soumettre toute autre observation écrite au Secrétariat. Étant donné qu'aucun retour d'information supplémentaire n'a été reçu, aucune décision n'a été prise pour élire un comité de suivi.

Point 9 de l'Ordre du jour : QUESTIONS DIVERSES

170. Les délégués et observateurs de la Réunion ont été invités à soulever toute autre question n'ayant pas été couverte par les points précédents de l'ordre du jour, mais ayant trait à la portée de la Réunion, et

elles ont été présentées comme suit.

(a) Trinidad-et-Tobago – Projet de suivi des déversements d'hydrocarbures

171. Le représentant de la National Oceanic and Atmospheric Administration (NOAA) des États-Unis, a fait un exposé sur un programme de surveillance des déversements d'hydrocarbures, développé par Trinidad-et-Tobago. La présentation a mis en évidence les incidences des déversements d'hydrocarbures dans la région et l'importance de la surveillance par satellite en tant que moyen vérifié, opportun et rentable de surveiller les déversements d'hydrocarbures. Elle a fait remarquer que les partenaires du projet de Trinidad-et-Tobago comprenaient l'Institut des affaires maritimes, le ministère de l'Énergie et des industries énergétiques et l'Autorité de gestion de l'environnement, et la Direction de l'analyse par satellite (SAB) de la National Oceanic and Atmospheric Administration (NOAA) des États-Unis fournissant une formation et un soutien. Du mois de mai à juillet 2021, dix-huit (18) personnes de ces trois agences à Trinidad-et-Tobago ont suivi une formation virtuelle organisée par la NOAA. La formation couvrait des informations générales sur le radar à synthèse d'ouverture (SAR) et l'imagerie optique pour la surveillance du pétrole, les portails de données et l'acquisition de données, les logiciels SIG et la génération de produits, ainsi qu'une formation pratique sur l'examen de l'imagerie satellite, le dessin de polygones d'huile et la publication de rapports.
172. Après la formation (1 juillet), Trinidad-et-Tobago a commencé à surveiller les incidents de déversement d'hydrocarbures en temps quasi réel et à publier des rapports pour sa zone économique exclusive. Jusqu'à présent, de nombreux déversements d'hydrocarbures ont été découverts à l'aide d'images satellites qui, autrement, auraient été difficiles à découvrir et à atténuer. On espérait que des programmes similaires pourraient être mis en place dans d'autres parties de la mer des Caraïbes pour résoudre les problèmes de déversement d'hydrocarbures et protéger l'environnement océanique.

(b) Barbade – Surveillance de la résistance aux antimicrobiens

173. Le délégué de la Barbade a fait un exposé sur le suivi de la résistance aux antimicrobiens à la Barbade. La présentation a mis en évidence une étude pilote visant à déterminer si des organismes indicateurs résistants (*Escherichia coli* (E. coli), *Enterococcus spp.*, coliformes fécaux et *Klebsiella*) étaient présents dans les eaux barbadiennes, et les résultats des évaluations nationales menées en 2015 et 2020 ont également été présentés.
174. Un exposé a ensuite été fait par M. Rickardo Ward sur l'élaboration du cadre de l'économie bleue de la Barbade dirigé par le ministère des Affaires maritimes et de l'Économie bleue du pays. L'objectif primordial du cadre politique de l'économie bleue à la Barbade avait été de créer et de mettre en œuvre une gouvernance qui permettrait une croissance économique inclusive et distributive dans les limites d'écosystèmes marins sains et résilients. Compte tenu de la situation actuelle, la principale stratégie de la Barbade a été la création d'un régime politique visant à la diversification économique et à la résilience, principalement en utilisant sa base de ressources naturelles marines (et non côtières), stimulées par l'investissement privé favorisé par des politiques gouvernementales habilitantes.

Point 10 de l'Ordre du jour : ADOPTION DES DÉCISIONS

175. La réunion a été invitée à approuver les décisions de la cinquième Réunion des parties contractantes (COP) au Protocole relatif à la pollution due aux sources et activités terrestres (LBS) dans la région des

Caraïbes (COP5 LBS) et les décisions de la onzième réunion des Parties contractantes au Protocole relatif aux zones et à la vie sauvage spécialement protégées dans la région des Caraïbes (COP11 SPAW) telles qu'approuvées par la COP compétente. Les décisions des réunions ont été examinées et approuvées par la réunion.

176. Le rapporteur de la COP a ensuite présenté le projet de Décisions de la réunion (UNEP(DEPI)/CAR IG.45/5). Les décisions ont été révisées et des discussions ont eu lieu sur chacune d'entre elles. Les commentaires faits sur chaque décision ont été incorporés pendant la réunion donnant lieu à leur adoption finale. Le Secrétariat est censé procéder à un examen de la langue des décisions après la réunion et à les faire circuler entre les Parties pour examen final. Les décisions se trouvent à l'Annexe IV de ce rapport.

Point 11 de l'Ordre du jour : CLÔTURE DE LA RÉUNION

177. Au nom du Secrétariat, la coordinatrice a remercié tous les délégués de leur participation à la réunion. La réunion s'est terminée à 19h02, le vendredi 30 juillet 2021.

ANNEXE I: ORDRE DU JOUR

EBAUCHE

Ordre du jour

1. Ouverture de la réunion
2. Organisation de la Réunion
 - 2.1. Règles de procédure
 - 2.2. Élection des officiers
 - 2.3. Organisation du travail
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Rapport du Président du Comité de suivi et du Président du Bureau des Parties contractantes
5. Rapport du Directeur exécutif du PNUE sur la mise en œuvre du Programme pour l'environnement des Caraïbes (2019-2020)
6. Implications pour le plan de travail et le budget 2021-2022
 - 6.1. Examen stratégique et fonctionnel du PNUE du Secrétariat
 - 6.2. Stratégie du PEC
 - 6.3. Économie bleue durable
 - 6.4. Mécanisme de coordination pour la gouvernance des océans des Caraïbes
7. Projet du plan de travail et de budget du Programme pour l'environnement des Caraïbes pour l'exercice biennal 2021-2022
8. Élection des membres du Comité de suivi du Plan d'action du Programme pour l'environnement des Caraïbes pour l'exercice biennal 2021-2022
9. Questions diverses
10. Adoption des décisions de la réunion
11. Clôture de la réunion

ANNEXE II : DECISIONS DE COP5 LBS

EBAUCHE

Décisions de la Réunion

Les parties contractantes :

Ayant convoqué la Cinquième Réunion des Parties contractantes au Protocole relatif à la pollution due à des sources et activités terrestres (COP5 LBS) dans la région des Caraïbes, tenue virtuellement le 26 juillet 2021 ;

Prenant note de l'état de la mise en œuvre du plan de travail et du budget du sous-programme AMEP pour la période 2019-2020, tels que contenu dans le document UNEP(DEPI)/CAR WG.41/INF.4 ;

Prenant note également du Rapport d'activités des Centres d'activité régionaux du Protocole LBS (CAR LBS) à Cuba et à Trinité-et-Tobago, pour la période 2019-2020, tel qu'il est contenu dans le document UNEP(DEPI)/CAR WG.41/INF.5 ;

Prenant note en outre des possibilités offertes au travers de la participation des pays à des projets en cours, tels que FEM IWEco, FEM CREW+, ACP MEA 3, et de nouveaux projets en amorce, pour les aider à respecter leurs obligations au titre du Protocole LBS ;

Faisant bon accueil à l'attention mondiale accrue portée sur le contrôle, la prévention et la réduction de la pollution marine par le biais de la nouvelle stratégie à moyen terme et le nouveau programme de travail du PNUE ;

Reconnaissant les efforts déployés par le Secrétariat pour intégrer de plus en plus les travaux des sous-programmes AMEP et SPAW, notamment par le biais de partenariats et de nouveaux mémorandums d'accord signés entre le Secrétariat et les organismes partenaires ;

Reconnaissant en outre l'importance de ces partenariats dans le cadre du Réseau d'activité régionales (RAR) pour appuyer les actions prioritaires sur les eaux usées, les éléments nutritifs et la pollution des déchets marins, par le biais des travaux des partenariats mondiaux du PNUE sur ces polluants ;

Ayant examiné le rapport du Groupe de travail à composition non limitée surveillance et l'évaluation environnementales, tel qu'il est contenu dans le document UNEP(DEPI)/CAR WG.41/INF.6 Rev.1 ;

Ayant également examiné les recommandations de la Cinquième réunion du Comité consultatif scientifique et technique au Protocole relatif à la pollution due à des sources et activités terrestres (STAC5 LBS) dans la Région des Caraïbes contenues dans le document UNEP(DEPI)/CAR WG.41/5 ;

Ayant ensuite examiné le Plan de travail et le budget relatifs aux activités du sous-programme AMEP pour l'exercice biennal 2021-2022, tels que contenu dans le document UNEP(DEPI)/CAR WG.41/3/Rev.1 ;

Faisant bon accueil aux nouvelles stratégies à moyen terme élaborées par les Centres d'activité régionaux (CAR) du Protocole LBS reflétées dans les paragraphes UNEP(DEPI)/CAR WG.41/4a/Rev.1 et UNEP(DEPI)/CAR WG.41/4b/Rev.1, qui décrivent comment les CAR LBS contribueront à la mise en œuvre du plan de travail 2020-2021 ;

Considérant la stratégie et le plan d'action régionaux pour réduire la pollution par les éléments nutritifs proposés dans le document UNEP(DEPI)/CAR WG.41/INF.10 Rev.1 ;

Félicitant le Gouvernement de la Barbade pour sa ratification du Protocole LBS en 2019, ainsi que les progrès réalisés par les Parties non contractantes dans leurs efforts pour ratifier le Protocole LBS ;

Prenant note des efforts déployés par le Secrétariat pour mobiliser des fonds au travers de projets qui supporteront davantage la ratification du Protocole LBS par les Parties non contractantes et aideront les Parties contractantes à s'acquitter de leurs obligations nationales au titre du Protocole LBS ;

Prenant note en outre de la nécessité de mettre au point l'Accord-cadre avec le gouvernement de Cuba pour le CAR CIMAB LBS ;

Reconnaissant les contraintes budgétaires auxquelles le Secrétariat est confronté ; prenant note en outre de l'importance de mettre en œuvre une gestion financière prudente dans la mise en œuvre du plan de travail et du budget 2021-2022.

Décident de :

1. **Soutenir** les recommandations du STAC5 LBS.
2. **Soutenir** le plan de travail et le budget du sous-programme AMEP de l'exercice biennal 2021-2022 pour adoption finale par la dix-neuvième Réunion intergouvernementale et la seizième Réunion des Parties contractantes, y compris la hiérarchisation des activités non financées proposées et les modifications convenues au cours de la réunion qui comprennent un examen et une redistribution des allocations, afin d'appuyer les activités prioritaires qui aideront les pays à s'acquitter de leurs obligations au titre du Protocole LBS.
3. **Demander** au Secrétariat d'établir des partenariats avec des organisations non gouvernementales et des entités du secteur privé pour soutenir la mise en œuvre du Protocole LBS dans la région, y compris au travers d'un apport de financement pour les activités non financées dans le plan de travail 2021-2022.
4. **Encourager** les Parties contractantes de maximiser les opportunités d'appui financier pour le renforcement des capacités, par le biais de projets et d'activités en cours qui permettront aux Parties contractantes de respecter leurs obligations nationales au titre du Protocole LBS.
5. **Soutenir** les plans stratégiques de moyen terme, présentés par le CAR IMA et le CAR CIMAB et demander aux CAR LBS l'élaboration de plans de travail biennaux qui pourraient être approuvés dans le cadre du plan de travail biennal 2023-2024, permettant ainsi une plus grande intégration des activités dans les futurs plans de travail et budgets d'AMEP.
6. **Demander** aux CAR LBS d'appuyer le Secrétariat dans la mobilisation de ressources et de fournir un appui technique et consultatif aux Parties contractantes dans la mise en œuvre du Protocole LBS, et aux Parties non contractantes dans la ratification du Protocole LBS.
7. **Adopter** la Stratégie et le Plan d'action régionaux pour réduire la pollution par les éléments nutritifs (RNPSAP, pour ses sigles en anglais) et demander au Groupe de travail à composition non limitée sur le suivi et l'évaluation de fournir un appui technique et une supervision pour sa mise en œuvre progressive aux niveaux national et régional, sous réserve de la disponibilité de fonds et de modifier ses termes de référence en conséquence.
8. **Reconnaître avec gratitude** l'importante contribution de la présidente sortante du groupe de travail à composition non limitée, Mme Stephanie Adrian, et encourager les autres Parties contractantes à

envisager de présider le Groupe de travail à composition non limitée au cours de l'exercice biennal 2021-2022, et demander au Secrétariat de partager les termes de référence pour le groupe de travail avec toutes les Parties contractantes.

9. **Établir** les sous-groupes suivants du groupe de travail à composition non limitée, afin d'examiner les questions importantes pour la poursuite de l'élaboration du Protocole LBS : i) les normes et les critères qui incluraient des discussions sur des données comparables, des normes sur les éléments nutritifs, des normes relatives aux effluents d'eaux usées et la définition de la classe I & II, ii), la gestion de l'information et iii) la planification future, y compris l'examen de questions nouvelles telles que la gestion de l'eau douce ; et inviter toutes les Parties contractantes à désigner des experts nationaux et/ou régionaux pour participer activement au Groupe de travail à composition non limitée et à la création de nouveaux sous-groupes.
10. **Demander** aux Parties contractantes et aux CAR LBS de soumettre des candidatures d'experts nationaux gouvernementaux et non-gouvernementaux au groupe de travail à composition non limitée et aux nouveaux sous-groupes d'ici le 31 août 2021.
11. **Demander** au Secrétariat de renforcer l'intégration entre les groupes de travail LBS et SPAW, y compris la représentation croisée d'experts, lorsque cela est possible, entre les groupes afin de fournir un appui expert et technique accru à la mise en œuvre du programme de travail d'AMEP.
12. **Demander** au Secrétariat de poursuivre ses efforts pour promouvoir le travail du CAR REMPEITC Caribe et d'encourager une plus grande collaboration entre tous les CAR de la Convention de Cartagena et de ses Protocoles.
13. **Demander** au Secrétariat de redoubler les efforts pour mettre au point l'Accord-cadre avec le gouvernement de Cuba en vue de la reconnaissance officielle du CAR CIMAB en tant que CAR LBS.
14. **Demander** à la Conférence des Parties à la Convention de Cartagena d'approuver le Modèle révisé d'élaboration de rapports nationaux sur la Convention de Cartagena et ses Protocoles, tel qu'il figure dans le document UNEP(DEPI)/CAR WG.41/INF.25 Rev.1, reflétant des questions supplémentaires qui faciliteraient une meilleure élaboration de rapports vers l'élaboration des futurs rapports sur l'état de la zone de la Convention.
15. **Demander en outre** au Secrétariat de mettre en œuvre des mesures pour permettre aux Parties contractantes de remplir et de soumettre plus facilement les rapports nationaux, notamment en fixant une date limite pour la soumission de ces rapports.
16. **Recommander** à la Conférence des Parties de la Convention de Cartagena, qu'en raison des difficultés financières rencontrées par le Secrétariat et de l'importance de faire preuve de prudence financière au cours de l'exercice biennal 2021-2022, le Secrétariat convoque ses réunions intergouvernementales virtuellement, y compris la 6e STAC LBS et la 6e COP LBS.
17. **Demander** à la Conférence des Parties de la Convention de Cartagena d'encourager toutes les Parties non contractantes au Protocole LBS à devenir Parties contractantes dès que possible et, ce faisant, le Secrétariat devrait fournir aux Parties non contractantes les exemples d'avantages de la ratification, y compris à travers les réalisations des Parties contractantes pour lutter contre la pollution due à des

sources et activités terrestres.

EBAUCHE

ANNEXE III : DECISIONS DE COP11 DE SPAW

EBAUCHE

Décisions de la Réunion

Les Parties contractantes :

Ayant tenu la Onzième Réunion des Parties contractantes (COP) au Protocole relatif aux zones et à la vie sauvage spécialement protégées (SPAW) dans la région des Caraïbes ;

Rappelant l'adoption par l'Assemblée générale des Nations Unies du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de ses objectifs de développement durable, et **faisant bon accueil** à l'Objectif 14 appelant à la conservation et à l'utilisation durable des océans, des mers et des ressources marines aux fins du développement durable ;

Reconnaissant que la restauration des écosystèmes est un complément aux activités de conservation et que la priorité devrait être donnée à la conservation de la biodiversité et à la prévention de la dégradation des habitats naturels et des écosystèmes, en réduisant les pressions et en maintenant l'intégrité écologique et la fourniture de services écosystémiques ;

Prenant note de l'invitation faite à l'Assemblée générale des Nations Unies par la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique à sa quatorzième réunion, dans sa décision 14/30, de proclamer la décennie 2021-2030 Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes ;

Prenant note de l'évaluation de l'impact et de l'efficacité du réseau et forum des zones marines protégées des Caraïbes (CaMPAM) et des orientations stratégiques et du plan pour CaMPAM (UNEP(DEPI)/CAR WG.42/INF.7 Addendum 1 et UNEP(DEPI)/CAR WG.42/INF.8 Rev.1) ;

Prenant note de la mise en œuvre du Plan d'action pour la conservation des mammifères marins (PAMM) : Une analyse scientifique et technique (UNEP(DEPI)/CAR WG.42/INF.29 Add.1) ;

Prenant note de l'« État des activités du sous-programme SPAW pour 2019-2020 (*y compris l'état de mise en œuvre des recommandations du STAC8 et des décisions de la COP10*) » (UNEP(DEPI)/CAR WG.42/INF.3) » et du « Rapport du Centre d'activités régionales à SPAW (SPAW-CAR) en Guadeloupe : Opérations et budget pour la période 2019-2020 » (UNEP(DEPI)/CAR WG.42/INF.4) ;

Reconnaissant le travail du Secrétariat et du CAR-SPAW de faire face aux problèmes émergents tels que l'afflux de sargasses, ainsi que le travail continu sur la conservation des récifs coralliens, des mangroves, des herbiers marins, des poissons herbivores, des requins et des mammifères marins ;

Considérant le travail significatif conduit par les quatre Groupes de travail du Protocole SPAW et remerciant le CAR-SPAW comme chair et les experts nommés dans les groupes pour leur engagement important ;

Ayant passé en revue les « Recommandations de la neuvième réunion du Comité consultatif scientifique et technique du Protocole SPAW (STAC9) », virtuelle, du 17 au 19 mars et du 14 au 15 avril 2021 contenues dans le rapport de la réunion (UNEP(DEPI)/CAR WG.42/8) ;

Ayant passé en revue le « Projet de plan de travail et le budget du sous-programme relatif aux zones et à la vie sauvage spécialement protégées (SPAW) pour l'exercice biennal 2021-2022 » (UNEP(DEPI)/CAR WG.42/3 Rev.1) ;

Considérant les défis budgétaires actuels auxquels le Secrétariat et le CAR-SPAW sont est confrontés et qui doivent être pris en compte dans la mise en œuvre du plan de travail 2021-2022 et prenant note en particulier de l'alerte du Secrétariat et du CAR-SPAW concernant le déficit de financements en 2022 pour le maintien d'un nombre

de personnel du CAR-SPAW et des activités nécessaires à la mise en œuvre de sections non financées du plan de travail 2021-2022 ;

Décident de :

1. **Encourager** les gouvernements de la région, qui ne l'ont pas encore fait, de devenir Parties contractantes au Protocole SPAW, en particulier la région méso-américaine.
2. **Prier instamment** toutes les Parties contractantes et autres parties en mesure de le faire d'augmenter leurs contributions volontaires au Fonds régional d'affectation spéciale pour la mise en œuvre du Plan d'action du Programme pour l'environnement des Caraïbes.
3. **Demander** au Secrétariat et aux CAR de renforcer l'intégration entre le Protocole relatif à la pollution due à des sources et activités des sources et activités terrestres (LBS) et le Protocole SPAW, y compris la représentation croisée d'experts entre les groupes de travail, le cas échéant, et conformément aux termes de référence pertinents.
4. **Approuver** « Plan de travail et le budget du sous-programme relatif aux zones et à la vie sauvage spécialement protégées (SPAW) pour l'exercice biennal 2021-2022 » (UNEP(DEPI)/CAR WG.42/3 Rev.1), y compris les amendements proposés par le Groupe de travail.
5. **Exhorter** les Parties contractantes à répondre aux demandes du Secrétariat et à nommer des experts aux groupes de travail créés par les Parties contractantes conformément aux Termes de référence.
6. **Adopter** les recommandations de la neuvième réunion du Comité consultatif scientifique et technique au Protocole SPAW, telles qu'elles figurent dans UNEP/(DEPI)/CAR WG.42/8.
7. **Demander** au Bureau SPAW d'examiner, le cas échéant, le besoin, le rôle et l'opportunité de créer un nouveau Comité ou Groupe de travail tel que référencé dans la Recommandation IV (4) de SPAW STAC9, et que le Bureau fasse rapport au STAC10 et à la COP12.
8. **Faire bon accueil** à la désignation par l'Assemblée générale des Nations Unies de la Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes (2021-2030) et de la Décennie des sciences océaniques pour le développement durable (2021-2030) et **encourage** les Parties à participer activement et à soutenir le Secrétariat dans la mise en œuvre des activités à cet égard.
9. **Faire bon accueil** aux offres des gouvernements d'explorer avec le Secrétariat la possibilité d'accueillir des réunions SPAW STAC10 et COP12 en 2022.
10. **Demander** au Secrétariat d'examiner les mérites relatifs de la convocation des réunions SPAW STAC10 et COP12 en 2022, en personne ou virtuellement, en tenant compte de la situation financière du Secrétariat.
11. **Exhorter** les Etats à poursuivre leurs efforts et répondre à leurs engagements en termes de protection d'espaces, d'espèces et d'écosystèmes. En particulier, à renforcer et mieux coordonner les efforts en termes de protection d'espèces importantes comme les élastomobranques et les poissons-perroquets et également à fournir, le cas échéant, des rapports de dérogation à la protection des espèces en respect du Protocole.
12. **Demander** au secrétariat et au CAR-SPAW d'informer systématiquement les Parties contractantes avant des activités, MoU/MoC et projets envisagés pour encourager de favoriser leur participation, le cas échéant.

ANNEXE IV : DÉCISIONS DE LA 19^e IGM ET LA 16^e COP

EBAUCHE

Décisions de la réunion

DECISIONS DES LA 16^e REUNION DE LA CONFERENCE DES PARTIES A LA CONVENTION DE CARTAGENA

Les Parties contractantes à la Convention pour la protection et la mise en valeur du milieu marin dans la région des Caraïbes à la seizième Réunion la Conférence de parties ;

Tenant compte du rapport du Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l'environnement sur la mise en œuvre du plan de travail et du budget 2019-2020 du Programme pour l'environnement des Caraïbes, tel que présenté dans le document UNEP(DEPI)/CAR IG.45/INF.4 ;

Faisant bon accueil aux décisions de la Cinquième Réunion des Parties contractantes au Protocole relatif à la pollution due à des sources et activités terrestres (LBS) dans la région des Caraïbes, tenue virtuellement le 26 juillet 2021 (UNEP(DEPI)/CAR IG.43/3 ;

Faisant également bon accueil aux décisions de la onzième Conférence des Parties contractantes au Protocole relatif aux zones et à la vie sauvage spécialement protégées (SPAW) dans la région des Caraïbes, qui s'est tenue virtuellement le 27 juillet 2021 (UNEP(DEPI)/CAR IG.44/3) ;

Prenant note des recommandations de la Cinquième réunion du Comité consultatif scientifique et technique au Protocole relatif à la pollution due à des sources et activités terrestres, tenue virtuellement du 15 au 17 mars 2021, comme contenu dans le document UNEP(DEPI)/CAR WG.41/5 ; et

Prenant également note des Recommandations de la neuvième réunion du Comité consultatif scientifique et technique du Protocole relatif aux zones et à la vie sauvage spécialement protégées dans la région des Caraïbes, tenue virtuellement du 17 au 19 mars 2021, comme contenu dans le document UNEP(DEPI)/CAR WG.42/8 ;

Adoptent les décisions ci-dessous.

DÉCISION I

PLAN DE TRAVAIL ET BUDGET

La 16^e réunion de la Conférence des Parties à la Convention de Cartagena :

Après avoir examiné le projet de plan de travail et de budget du Programme pour l'environnement des Caraïbes pour l'exercice biennal 2021-2022 contenu dans le document UNEP(DEPI)/CAR IG.45/3 ;

Prenant note de l'état des contributions versées au Fonds d'affectation spéciale pour les Caraïbes (FAS) par les États et territoires de la région des Caraïbes pour 2019-2020 ;

Après avoir examiné les besoins budgétaires du Programme pour l'environnement des Caraïbes pour mettre en œuvre son plan de travail proposé pour 2021-2022 ;

Prenant note avec préoccupation du grave impact que représente le non-paiement continu des contributions annuelles et des arriérés pour la viabilité du Secrétariat, pour sa capacité à faire face aux coûts opérationnels et à mettre en œuvre le plan de travail 2021-2022 ;

Étant donné la nécessité pour le Secrétariat d'adopter des plans de travail et des budgets réalistes qui donnent la priorité à la mise en œuvre effective et directe de la Convention et de ses Protocoles ; étant donné que l'état d'avancement des activités du plan de travail 2019-2020 et du plan de travail proposé pour 2021-2022 souligne la nécessité d'une action immédiate pour améliorer la stabilité financière du Fonds d'affectation spéciale pour les Caraïbes ; et

Prenant note de la Clause 24 sur l'administration de l'Amendement 1 en date du 13 décembre 2014 aux Règlement Financier de la Convention ;

1. **Adopte** le plan de travail et le budget du Programme pour l'environnement des Caraïbes pour l'exercice biennal 2021-2022, ci-joint.
2. **Fait bon accueil** aux efforts déployés par le Secrétariat d'élaborer davantage de produits de gestion des connaissances en français et en espagnol et **demande** au Secrétariat de continuer à déployer ces efforts, comme indiqué dans le plan de travail de communication 2021-2022.
3. **Demande** au Secrétariat, avec l'appui des Parties contractantes, de mobiliser des ressources financières en faveur de la mise en œuvre des activités non encore financées dans le cadre du plan de travail pour 2021-2022 ;
4. **Exhorte** le Secrétariat de continuer à identifier de nouvelles opportunités de partenariat pour permettre la mise en œuvre la plus efficace du plan de travail 2021-2022 de la Convention de Cartagena, en assurant la synergie, l'harmonisation des efforts et l'optimisation de l'utilisation des ressources.
5. **Encourage** une participation accrue de toutes les Parties contractantes et s'impliquer dans l'élaboration et la mise en œuvre du plan de travail pour 2021-2022.
6. **Demande** au Secrétariat, en étroite collaboration avec les Parties contractantes, de renforcer les synergies avec d'autres accords multilatéraux sur l'environnement, Programmes pour les mers régionales, conventions et programmes internationaux mondiaux, selon qu'il convient, en collaborer sur des sujets d'intérêt pour la région des Caraïbes sous réserve de leurs objectifs spécifiques et compte tenu de leurs mandats respectifs.

7. **Prend note** de l'appel urgent pour que les questions marines et côtières soient dûment incluses et incorporées dans le nouveau cadre mondial pour la biodiversité post-2020, qui est actuellement en cours de négociation.
8. **Prie instamment** les Parties contractantes de participer, le cas échéant, aux discussions sur l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies d'intérêt pour la mer des Caraïbes dans d'autres contextes internationaux, afin de s'assurer que les États de toute la région des Caraïbes participent activement à ces processus.

EBAUCHE

DÉCISION II

ARRANGEMENTS FINANCIERS

La 16^e réunion de la Conférence des Parties à la Convention de Cartagena :

Prenant note avec préoccupation de la situation financière du Fonds d'affectation spéciale pour les Caraïbes qui menace la durabilité du Secrétariat ;

Reconnaissant que la mise en œuvre efficace du plan de travail 2021-2022 dépend de la capacité du Secrétariat à assumer, au minimum, ses coûts opérationnels permanents ;

Prenant note des engagements financiers supplémentaires pour le Secrétariat associés au processus de réforme de l'ONU, y compris les frais d'entretien d'Umoja et les coûts non récurrents associés à la rénovation et à l'établissement de la Maison des Nations Unies en Jamaïque ;

Reconnaissant avec gratitude les engagements pris par les Parties contractantes de contribuer en temps voulu au Fonds d'affectation spéciale pour les Caraïbes et de prendre des dispositions avec le Secrétariat pour honorer les engagements impayés ; et

Reconnaissant en outre l'importance de la nécessité pour le Secrétariat et le PNUE de fournir de rendre des services efficaces aux Parties contractantes à la Convention ;

Reconnaissant que les points d'action stratégiques de l'examen stratégique et fonctionnel constituent un outil précieux pour améliorer le fonctionnement général de la Secrétariat et la stabilité financière du Fonds d'affectation spéciale ; et

Prenant note de la Clause 24 sur l'administration de l'Amendement 1 en date du 13 décembre 2014 aux Règlement Financier de la Convention ;

1. **Reconnaît** la nécessité urgente de renforcer et de stabiliser la situation financière du Fonds d'affectation spéciale (FAS) de la Convention de Cartagena et d'**encourager** les Parties contractantes, y compris par le biais d'un engagement politique de haut niveau, à verser leurs contributions annuelles dès que possible au cours de l'exercice financier, afin de permettre au Secrétariat d'élaborer une planification et une budgétisation adéquates.
2. **Demande au** Secrétariat d'invoquer la clause 24 sur l'administration de l'amendement 1 daté du 13 décembre 2014 au « Règlement financier de la Convention » et de travailler avec les Parties contractantes ayant des arriérés au FAS pour convenir de plans individuels de paiement de la dette, conformément à la Clause 24 sur l'administration de l'Amendement 1 au Règlement financier de la Convention (2014).
3. **Demande** que le Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l'environnement, fasse les dispositions nécessaires pour proroger le Fonds d'affectation spéciale pour les Caraïbes jusqu'à la prochaine réunion de la Conférence des Parties à la Convention de Cartagena.
4. **Soutient** le point d'action stratégique de l'Examen stratégique et fonctionnel et **prie instamment** aux Parties contractantes d'appuyer les administrateurs auxiliaires ou d'autres détachements professionnels au Secrétariat, conformément aux politiques, règles et procédures de l'ONU, en tant que ressource supplémentaire à la capacité existante du Secrétariat.

5. **Propose** qu'à la lumière des réalités financières difficiles du Secrétariat et du manque actuel de financement disponible pour le prochain groupe de réunions intergouvernementales, que ces réunions soient convoquées virtuellement au cours du prochain exercice biennal, dans le but de convoquer à nouveau des réunions physiques dans le biennium suivant. Les Parties contractantes reconnaissent en outre l'importance de convoquer des réunions en personne, en particulier pour les forums de prise de décision des COP, et **demande en outre** que si la situation financière du Secrétariat s'améliore suffisamment au cours de l'exercice biennal grâce à l'amélioration des contributions des Parties contractantes au Fonds d'affectation spéciale pour les Caraïbes et /ou par des contributions extraordinaires pour la convocation des réunions, que les réunions de la COP en personne devraient être une priorité.

EBAUCHE

DÉCISION III

GOUVERNANCE

La 16^a reunión de la Conferencia de las Partes del Convenio de Cartagena:

Reconnaissant que les points de vue et les positions des Parties devraient être traités de manière équilibrée et équitable ;

Notant l'appel des Parties contractantes à plus de transparence et de responsabilité de la part du Secrétariat ;
et

Reconnaissant en outre la demande des Parties contractantes à la Secrétariat de la Convention de Cartagena et à ses trois (3) Protocoles d'assurer que l'accord de gouvernance soit clair pour toutes les Parties contractantes ;

1. **Encourage** le Secrétariat à tenir les Parties contractantes informés de tous les processus et des négociations relatifs aux mémorandums d'entente.
2. **Recommande** que le PNUE fournisse une analyse plus approfondie et une contribution de fond des Parties contractantes sur certaines actions stratégiques de l'examen liées à la viabilité financière du Secrétariat et à la réforme financière.
3. **Prend notes** de la nécessité d'une adhérence plus stricte du règlement intérieur pour toutes les réunions de la Convention de Cartagena et de ses protocoles.
4. **Demande** au Secrétariat, en collaboration avec les quatre (4) CAR, le siège du PNUE et les membres du RAR, d'effectuer un examen et une analyse détaillés, de l'architecture des opérations générales et du source de financement, et l'organisation avec le Secrétariat des CAR et RAR y compris l'examen des lignes directrices actuelles et des décisions et accords d'hôte associées pour les CAR.
5. **Demande** que le PNUE, par l'intermédiaire du secrétariat, de fournir une analyse de la façon dont il considère que le Programme pour les mers régionales du PNUE et d'autres divisions appuient les travaux du Secrétariat.
6. **Demande que** le Bureau, en plus de préparer la 20^e IGM/17^e COP pour surveiller la mise en œuvre du programme de travail, fasse rapport aux Parties contractantes à mi-parcours de l'exercice biennal.
7. **Décide** d'avancer sur la réforme organisationnelle pour l'aligner sur le plan de travail, en particulier le nouveau modèle de dotation du personnel du Secrétariat et le reclassement des postes, qui sont déjà reflétés dans le plan de travail et budget, ci-joint.

DÉCISION IV

STRATÉGIE DU PEC

La 16^a reunión de la Conferencia de las Partes del Convenio de Cartagena:

Reconnaissant que le Plan d'action pour les Caraïbes, élaboré en 1983, et la stratégie connexe adoptée en 1990 ne reflètent pas un bon nombre des questions et priorités régionales et mondiales actuelles ;

Reconnaissant l'importance de disposer d'une stratégie actualisée pour le Programme pour l'environnement des Caraïbes qui servira à orienter les travaux futurs du Secrétariat et permettra une plus grande intégration des sous-programmes ;

Prenant note que plusieurs stratégies thématiques et plans d'action existent déjà et/ou sont en cours d'élaboration par le Secrétariat ;

Prenant note en outre que la stratégie actualisée fournirait le cadre général pour la poursuite de la mise en œuvre des stratégies et plans d'action régionaux et permettrait au Secrétariat de répondre aux questions nouvelles et émergentes, ainsi que bénéficier de nouvelles possibilités de financement ;

Faisant bon accueil à la présentation faite par le secrétariat du projet actualisé de stratégie pour le développement du Programme pour l'environnement des Caraïbes (PEC) figurant dans le document UNEP(DEPI)/CAR WG.41/INF.22/Rev.1 ; et

Reconnaissant que les travaux du Secrétariat de la Convention de Cartagena contribuent au développement durable des ressources côtières et marines de manière intégrée et sont directement liés aux concepts d'« économie bleue » ou d'« économie axée sur les océans » et que la voie la plus appropriée vers une économie bleue est la mise en œuvre intégrale de la Convention de Cartagena et de ses Protocoles.

1. **Demande** au Secrétariat de compiler toutes les observations reçues à ce jour sur la Stratégie du PEC pour créer un groupe de travail chargé d'examiner et de considérer la meilleure façon d'intégrer ces observations dans le projet actuel, en vue d'une adoption officielle entre les sessions, au plus tard en décembre 2021.
2. **Prie instamment** le Secrétariat de veiller à ce que la finalisation de la stratégie du PEC soit informé par les décisions de la 19^e IGM et de la 16^e COP.
3. **Encourage** le Secrétariat à considérer le travail qui doit être accompli dans le cadre de la Convention comme essentiel pour soutenir et parvenir à des économies bleues durables, mais pas pour assumer des flux de travail supplémentaires, créer des groupes de travail et utiliser des ressources supplémentaires.

DÉCISION V

DÉCISIONS DES COP

La 16^a reunión de la Conferencia de las Partes del Convenio de Cartagena:

Après avoir examiné les rapports, les recommandations et les décisions des réunions tenues dans le cadre du Programme pour l'environnement des Caraïbes depuis la dix-huitième Réunion intergouvernementale ;

Prenant note des décisions de la cinquième COP LBS (UNEP(DEPI)/CAR IG.41/3) et de la onzième COP SPAW (UNEP(DEPI)/CAR IG.40/3) ;

Notant en outre la nécessité d'une collaboration entre les sous-programmes d'AMEP et de SPAW et les centres d'activités régionaux pour donner suite aux recommandations et aux décisions des réunions ; et

Faisant bon accueil à la possibilité pour les Parties contractantes à la Convention de Cartagena qui ne sont pas Parties à des protocoles spécifiques d'assister à ces réunions de la Conférence des Parties en qualité d'observateurs ;

1. **Soutient** les décisions de la Cinquième Réunion des Parties contractantes (COP5) au Protocole relatif à la pollution due à des sources et activités terrestres LBS) dans la région des Caraïbes, tenue virtuellement le 26 juillet 2021 comme contenu dans le document (UNEP(DEPI) CAR IG.43/3 ;
2. **Soutient** les décisions de la onzième réunion des Parties contractantes (COP11) au Protocole SPAW tenue virtuellement le 27 juillet 2021, comme contenu dans le document UNEP(DEPI)/CAR IG.44/3.
3. **Encourage** le secrétariat à poursuivre ses efforts en vue de poursuivre l'intégration des deux sous-programmes par le biais de STAC, de COP et/ou d'une représentation pleine et entière de toutes les Parties contractantes aux réunions des Protocoles.

DÉCISION VI RAC/REMPEITC-Caribe

La 16^a reunión de la Conferencia de las Partes del Convenio de Cartagena:

Reconnaissant avec gratitude la contribution continue des Gouvernements de Curaçao (Royaume des Pays-Bas), des États-Unis et de la Jamaïque à l'appui opérationnel du RAC/REMPEITC-Caribe ; ainsi que le soutien financier continu de nombreux pays par l'intermédiaire de l'Organisation maritime internationale qui permet au RAC/REMPEITC-Caribe de mener des activités dans toute la région ;

Prenant note du risque de déversements d'hydrocarbures et d'autres contaminants dans la zone de la Convention dus aux activités maritimes et à d'autres sources de pollution et la nécessité de surveiller les interventions et les mesures d'atténuation ; et

Faisant bon accueil de l'exposé fait par la NOAA sur ses efforts pour appuyer la création par Trinité-et-Tobago d'un programme satellite de surveillance des déversements d'hydrocarbures ;

1. **Prie instamment** le Secrétariat à continuer de promouvoir les travaux du Centre et de diffuser des informations sur ses activités et capacités auprès des Parties contractantes de la région des Caraïbes.
2. **Recommande** au Secrétariat de renforcer la collaboration dans la région en matière de suivi des déversements d'hydrocarbures.
3. **Demande** au secrétariat, les CAR et d'autres organismes partenaires d'étudier activement les possibilités de reproduire et d'étendre la formation à la détection des déversements d'hydrocarbures à l'aide de la technologie de télédétection par satellite, ainsi que pour d'autres polluants émergents.
4. **Encourage** les Parties contractantes en mesure de le faire, à engager des ressources humaines ou financières pour soutenir les opérations du CAR/REMPEITC-Caribe.

DÉCISION VII

MÉCANISME PERMANENT DE COORDINATION DES POLITIQUES (PPCM)

La 16^a reunión de la Conferencia de las Partes del Convenio de Cartagena:

Prenant note de l'alignement entre la vision du Programme d'action stratégique pour le grand écosystème marin des Caraïbes plus (CLME+) et les travaux du Secrétariat de la Convention de Cartagena ;

Reconnaissant l'appui important reçu dans le cadre des projets du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) sur les eaux internationales tels que Projet sur la Gestion intégrée des ressources en eau, des terres et des écosystèmes dans les PEID des Caraïbes (IWECo), Projet du Fonds régional des Caraïbes pour la gestion des eaux usées (CReW), Projet sur une approche intégrée de la gestion de l'eau et des eaux usées dans la région des Caraïbes utilisant des solutions innovantes et des mécanismes de financement durables (CReW+) et Grands écosystèmes marins des Caraïbes (CLME) et Catalyser la mise en œuvre du programme d'action stratégique pour la gestion durable des ressources marines vivantes partagées dans les grands écosystèmes marins des Caraïbes et du plateau nord du Brésil Projet Grands écosystèmes marins des Caraïbes et du plateau Nord-Brazil (CLME+) pour le travail du Secrétariat et l'approbation récente par le FEM du formulaire de description de projet du projet sur la protection et la restauration du capital naturel de l'océan, le renforcement de la résilience et le soutien aux investissements à l'échelle régionale pour un développement socio-économique bleu durable (PROCaribe+) dans le cadre du suivi de CLME+ pour améliorer la gouvernance des océans dans la région des Caraïbes ; et

Reconnaissant l'appui aux travaux du Secrétariat de la Convention de Cartagena par l'intermédiaire du Mécanisme permanent de coordination des politiques (PPCM) ;

1. **Demande** que le Secrétariat continue de participer à l'élaboration du nouveau processus d'élaboration du projet PROCARIBE+ en vue d'une éventuelle participation en tant qu'agent d'exécution partenaire pour les activités de projet qui s'appuient sur les activités mises en œuvre dans le cadre des projets CLME et CLME+ précédents, en fonction des ressources disponibles, et tenir informées les Parties contractantes.
2. **Accepte** que le Secrétariat participe en tant que partenaire essentiel au Mécanisme permanent de coordination des politiques, assurant l'harmonie et les synergies dans la gouvernance des océans dans la région.
3. **Reconnaît** le Secrétariat comme un partenaire essentiel du mécanisme de coordination et encourager sa participation au mécanisme de coordination, une fois établi, favorisant ainsi la collaboration et les synergies dans la gouvernance des océans dans la région.

DÉCISION VIII

DISPOSITIONS INSTITUTIONNELLES DU SECRETARIAT

La 16^a reunión de la Conferencia de las Partes del Convenio de Cartagena:

Reconnaissant la nécessité urgente de renforcer et de stabiliser la situation financière du Fonds d'affectation spéciale de la Convention de Cartagena ;

Prenant note des recommandations de l'examen stratégique et fonctionnel du Secrétariat de la Convention de Cartagena, mené au cours du premier semestre 2021, pour « évaluer l'adéquation et l'efficacité du Secrétariat en matière de structure organisationnelle et de fonctionnement, ainsi que l'adéquation et la durabilité du financement des opérations menées par le Secrétariat pour répondre aux besoins des Parties contractantes de la Convention de Cartagena » ;

Reconnaissant l'importance de la nécessité de rendre des services efficaces aux Parties contractantes de la Convention par le secrétariat et le PNUE ;

Déterminé à accroître la transparence et la responsabilisation des opérations du Secrétariat ; et

Reconnaissant que les points de vue et les positions des Parties devraient être pris en considération et mis en œuvre de manière équilibrée et équitable

1. **Décide** d'une structure révisée des effectifs du Secrétariat, afin de s'adapter aux ressources financières disponibles et d'assurer l'efficacité opérationnelle, en reclassant trois postes de coordonnateur de D1 à P5, celui d'assistant financier et budgétaire G-6 à assistant administratif G-6, et celui de chauffeur G2 à chauffeur/assistant d'équipe G-3.
2. **Demande** au Coordinateur, à titre prioritaire, et en étroite consultation avec le siège du PNUE de mettre en place la nouvelle structure organisationnelle du secrétariat, en veillant à ce que les responsabilités, la délégation de pouvoirs, les liens hiérarchiques et la responsabilisation de chaque poste figurant dans l'organigramme soient clairs et cohérents.
3. **Demande** que le coordinateur, en étroite consultation avec le PNUE et l'Office des Nations Unies à Nairobi (ONUN) ressources humaines, de veiller à ce que les compétences et les qualifications requises dans les descriptions d'emploi du personnel soient à jour et à ce que les besoins de formation du personnel soient identifiés et rationalisés.
4. **Demande** que les travaux du Bureau soient guidés par les termes de référence et le règlement intérieur établis de la Convention et que ses travaux soient menés de manière transparente et inclusive. Que les termes de référence du Bureau et du Comité directeur du Protocole sur les déversements d'hydrocarbures devraient être communiqués à toutes les Parties contractantes au plus tard deux (2) semaines après la réunion, ce qui donnerait aux Parties davantage de possibilités de participer à ses travaux par l'intermédiaire des membres du Bureau. Le Coordinateur devrait être secondé par le personnel du secrétariat pour assurer le service des réunions du Bureau.
5. **Demande** que le Secrétariat, en collaboration avec le siège du PNUE, continue de collaborer avec le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) pour assurer la participation du secrétariat de la Convention de Cartagena à un plus grand nombre de projets marins qui soutiennent la mise en œuvre de la Convention et

que les Parties, par l'intermédiaire du Bureau ou lors des réunions de la COP, soient informées des progrès accomplis.

6. **Demande** que le secrétariat présente à la prochaine Conférence des Parties une stratégie de mobilisation des ressources qui s'appuierait sur la stratégie de mobilisation des ressources du PNUE et les points d'action de l'examen stratégique et fonctionnel, y compris une plus grande coordination et communication avec les Parties contractantes qui ont des contributions impayées et des contributions volontaires des Parties contractantes sous la forme d'administrateurs auxiliaires/experts associés détachés.

EBAUCHE

DÉCISION IX MODÈLE DE RAPPORT CARTAGENA

La 16^a reunión de la Conferencia de las Partes del Convenio de Cartagena:

Après avoir examiné les progrès du Programme pour l'environnement des Caraïbes au cours de la période 2019-2020 ;

Reconnaissant la nécessité de poursuivre l'élaboration et la mise en œuvre du Programme pour l'environnement des Caraïbes pour l'exercice biennal 2021-2022 et au-delà ;

Faisant bon accueil aux progrès accomplis par plusieurs Parties en vue de la ratification des Protocoles LBS et SPAW ;

Prenant note de l'importance des rapports de la Convention de Cartagena en tant qu'outil de suivi des progrès accomplis dans la mise en œuvre des obligations de la Convention de Cartagena par les Parties contractantes ;

Reconnaissant les efforts déployés par les Parties contractantes pour présenter des rapports biennaux à la seizième Réunion des Parties contractantes à la Convention ; et

Faisant ensuite bon accueil aux efforts déployés par le Secrétariat pour mettre à jour le modèle de rapport et le fournir sous une forme en ligne qui facilitera la communication des rapports par les Parties contractantes ;

1. **Exhorte fermement** les gouvernements de la région des Caraïbes de ratifier la Convention de Cartagena et ses Protocoles.
2. **Encourage** toutes les Parties contractantes à soumettre leurs futurs rapports biennaux de manière opportune par l'intermédiaire de la plateforme des rapports en ligne ou par courrier électronique.
3. **Encourage également** le secrétariat, en fonction des ressources disponibles, à améliorer le format en ligne du modèle de rapport en tenant compte des formats utilisés par d'autres accords multilatéraux mondiaux sur l'environnement et secrétariats de la Convention sur les mers régionales.

ANNEXE V : CONTRIBUTIONS INDICATIVES POUR L'EXERCICE BISANNUEL 2021-2022

EBAUCHE

CONTRIBUTIONS INDICATIVES POUR L'EXERCICE BISANNUEL 2021-2022

PAYS	2021	2022
ANGUILLA	12 791	12 791
ANTIGUA et BARBUDA	12 791	12 791
ARUBA	11 663	11 663
LES BAHAMAS	12 791	12 791
BARBADE	12 791	12 791
BELIZE	11 663	11 663
ILES VIERGES BRITANNIQUES	7 547	7 547
CARAÏBES PAYS-BAS	6 000	6 000
ÎLES CAÏMANES	7 101	7 101
COLOMBIE	22 914	22 914
COSTA RICA	13 917	13 917
CUBA	24 059	24 059
CURAÇAO	10 000	10 000
-COMMONWEALTH DE LA DOMINIQUE	12 791	12 791
REPUBLIQUE DOMINICAINE	15 044	15 044
FRANCE	291 597	291 597
GRENADE	12 791	12 791
GUATEMALA	13 917	13 917
GOVERNEMENT DE LA RÉPUBLIQUE COOPÉRATIVE DU GUYANA (GCRG)	12 791	12 791
HAÏTI	12 791	12 791
HONDURAS	12 791	12 791
JAMAÏQUE	18 514	18 514
MEXIQUE	40 000	40 000
MONTSERRAT	3 430	3 430
NICARAGUA	12 791	12 791
PANAMA	13 917	13 917
ST KITTS ET NEVIS	3 430	3 430
SAINTE-LUCIE	11 663	11 663
ST MAARTEN		
ST VINCENT ET LES GRENADINES	11 663	11 663
SURINAME	12 791	12 791
TRINIDAD ET TOBAGO	15 044	15 044
ÎLES TURQUES ET CAÏQUES	6 174	6 174
ETATS-UNIS D'AMERIQUE	393 975	393 975
VENEZUELA	170 375	170 375
	1 264 308	1 264 308

ANNEXE VI : LISTE DES DOCUMENTS

EBAUCHE

LISTE DES DOCUMENTS

Symbole	Titre	Point de l'ordre du jour
<u>Documents de travail</u>		
UNEP(DEPI)/CAR IG.45/1	Ordre du jour provisoire	
UNEP(DEPI)/CAR IG.45/2	Ordre du jour provisoire annoté	
UNEP(DEPI)/RCA IG.45/3	Projet de Plan de travail et budget du Programme pour l'environnement des Caraïbes pour l'exercice bisannuel 2021-2022	
UNEP(DEPI)/CAR IG.45/4	<i>Décisions de la Dix-neuvième Réunion intergouvernementale sur le Plan d'action du Programme pour l'environnement des Caraïbes et seizième Réunion des Parties contractantes à la Convention pour la protection et la mise en valeur du milieu marin de la région des Caraïbes (à rédiger pendant la réunion).</i>	
UNEP(DEPI)/CAR IG.45/5	<i>Rapport de la Dix-neuvième Réunion intergouvernementale sur le Plan d'action du Programme pour l'environnement des Caraïbes et seizième Réunion des Parties contractantes à la Convention pour la protection et la mise en valeur du milieu marin de la région des Caraïbes (à rédiger pendant la réunion).</i>	
UNEP(DEPI)/CAR WG.41/INF.22 Rev.1	Projet de stratégie pour le développement du Programme pour l'environnement des Caraïbes et réseau 2021-2030	
UNEP(DEPI)/CAR WG.41/4a Rev.1	Ébauche de Stratégie et plan de travail du CAR IMA LBS 2021-2026	
UNEP(DEPI)/CAR WG.41/4b Rev.1	Ébauche de Stratégie et plan de travail du CAR CIMAB LBS 2021-2026	
UNEP(DEPI)/CAR WG.41/INF.25	Modèle révisé de rapport national sur la Convention de Cartagena et ses Protocoles	

Symbole	Titre	Point de l'ordre du jour
<u>Documents d'information</u>		
UNEP(DEPI)/CAR IG.45/INF.1	Liste provisoire des documents	
UNEP(DEPI)/CAR IG.45/INF.2	Liste provisoire des participants	
UNEP(DEPI)/CAR IG.45/INF.3	Examen stratégique et fonctionnel du Secrétariat de la Convention de Cartagena	
UNEP(DEPI)/CAR IG.45/INF.4	Rapport du directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l'Environnement sur la mise en œuvre du plan de travail et du budget 2019-2020 du Programme pour l'environnement des Caraïbes	
UNEP(DEPI)/CAR IG.45/INF.5	Rapport du président du comité de suivi et du président du bureau des parties contractantes	
UNEP(DEPI)/CAR IG.45/INF.6	Projet de document sur l'économie bleue durable (SBE) – Une solution cruciale pour un avenir durable dans les Caraïbes	
UNEP(DEPI)/CAR IG.45/INF.7	Résumé des rapports nationaux des Parties contractantes à la Convention 2019-2020	
UNEP(DEPI)/CAR IG.45/INF.8	Stratégie régionale pour des économies océaniques durables dans la région des Caraïbes	
UNEP(DEPI)/CAR IG.45/INF.9	Protéger et restaurer le capital naturel de l'océan, renforcer la résilience et soutenir les investissements régionaux pour un développement socio-économique bleu durable (PNUD FEM PROCARIBE+) PIF	
UNEP(DEPI)/CAR IG.45/INF.10	La Stratégie régionale de réduction de la pollution causée par les éléments nutritifs devrait être un document d'information pour la COP de la Convention de Cartagena	
UNEP(DEPI)/CAR IG.45/INF.11	Rapport d'activités du CAR/REMPEITC-Caribe pour 2019-2020	
UNEP(DEPI)/CAR IG.44/INF.3	Décisions de la onzième Réunion des Parties contractantes (COP) au Protocole relatif aux zones et à la vie sauvage spécialement protégées (SPAW) dans la région des Caraïbes, tenue de façon virtuelle, le 27	

Symbole	Titre	Point de l'ordre du jour
UNEP(DEPI)/CAR IG.45/INF.12	juillet 2021 ;	
UNEP(DEPI)/CAR IG.42/INF.6	Un programme pilote de surveillance par satellite des déversements d'hydrocarbures pour la région des Caraïbes	
UNEP(DEPI)/CAR IG.41/INF.5	Stratégie de communication du Programme pour l'environnement des Caraïbes du Programme des Nations Unies pour l'environnement pour 2021-2022	
UNEP(DEPI)/CAR IG.41/INF.9	Stratégie de recherche sur la pollution dans les grands écosystèmes marins des Caraïbes du PNUD/FEM.	
UNEP(DEPI)/CAR IG.40/3	Proposition de projet CReW+ FEM – « Mise à l'échelle et amélioration de l'expérience du Fonds régional des Caraïbes pour la gestion des eaux usées dans la région des Caraïbes, une promotion grâce à une approche intégrée de solutions techniques innovantes et des mécanismes de financement »	
UNEP(DEPI)/CAR WG.42/9	Décisions de la dixième Réunion des Parties contractantes (COP) au Protocole relatif aux zones et à la vie sauvage spécialement protégées (SPAW) dans la région des Caraïbes, tenue à Roatan, Honduras, le 3 juin 2019 ;	
UNEP(DEPI)/CAR WG.42/8	Rapport de la neuvième réunion du Comité consultatif scientifique et technique (STAC) au Protocole relatif aux zones et à la vie sauvage spécialement protégées (SPAW) dans la région des Caraïbes, tenue de façon virtuelle, du 17 au 19 mars 2020 et du 14 au 15 avril 2021.	
UNEP(DEPI)/CAR WG.42/8	Recommandations de la neuvième réunion du Comité consultatif scientifique et technique (STAC) au Protocole relatif aux zones et à la vie sauvage spécialement protégées (SPAW) dans la région des Caraïbes, tenue de façon virtuelle, du 17 au 19 mars 2020 et du 14 au 15 avril 2021.	

Symbole	Titre	Point de l'ordre du jour
UNEP(DEPI)/CAR IG.41/3	Décisions de la Quatrième réunion des parties contractantes au Protocole relatif à la pollution due aux sources et activités terrestres (Protocole LBS) dans la région des Caraïbes, tenue à Roatan, Honduras, le 4 juin 2019.	
UNEP(DEPI)/CAR WG.41/6	Rapport de la cinquième réunion du Comité consultatif scientifique et technique (STAC) au Protocole relatif à la pollution due aux sources et activités terrestres dans la région des Caraïbes, tenue de façon virtuelle, du 15 au 17 mars 2021.	
UNEP(DEPI)/CAR WG.41/5	Recommandations de la cinquième réunion du Comité consultatif scientifique et technique (STAC) au Protocole relatif à la pollution due aux sources et activités terrestres dans la région des Caraïbes, tenue de façon virtuelle, du 15 au 17 mars 2021.	
UNEP(DEPI)/CAR IG.40/INF.3	Aperçu du rapport sur l'état des habitats marins dans la région des Caraïbes et de la stratégie régionale et du plan d'action pour l'évaluation, la protection et/ou la restauration des principaux habitats marins dans la région des Caraïbes 2021-2030	
UNEP(DEPI)/CAR IG.40/INF.4	Document sur le mécanisme de coordination - CLME+	
UNEP(DEPI)/CAR IG.40/INF.7	Document sur l'état du milieu marin et des économies associées (SOMEE) - Développement collaboratif et institutionnalisation d'un mécanisme régional intégré d'élaboration de rapports	
UNEP(DEPI)/CAR WG.42/INF.4	Rapport du Centre d'Activités Régional SPAW (CAR-SPAW) en Guadeloupe : Fonctionnement et budget pour la période 2019-2020	
UNEP(DEPI)/CAR WG.42/INF.35	Document technique sur les sargasses 2021	
UNEP(DEPI)/CAR WG.40/INF.10	Rapport sur l'établissement d'un réseau formel de plateformes d'information géospatiale.	
UNEP(DEPI)/CAR WG.42/INF.3	État des activités du sous-programme SPAW pour	

Symbole	Titre	Point de l'ordre du jour
	2019-2020	
UNEP(DEPI)/CAR IG.42/INF.10	Plan stratégique à long terme CAR/REMPEITC-Caribe 2015-2025	
UNEP(DEPI)/CAR WG.41/INF.4	État des activités du sous-programme AMEP pour 2019-2020	
UNEP(DEPI)/CAR WG.41/INF.5	Rapport d'activités des centres d'activités régionaux LBS - IMA (Trinidad-et-Tobago) et CIMAB (Cuba) pour 2019-2020	
UNEP(DEPI)/CAR WG.41/INF.6	Rapport du Groupe de travail à composition non limitée Ad-Hoc sur le suivi et l'évaluation de l'environnement 2019-2020	
UNEP(DEPI)/CAR WG.41/INF.7	Rapport sur les travaux du nœud caraïbe pour les déchets marins (2019-2020)	
UNEP(DEPI)/CAR WG.37/INF.7 Rev.3	Le projet du PNUD sur les grands écosystèmes marins des Caraïbes et du nord du Brésil (CLME+) et sa mise en œuvre conjointe par le biais des sous-programmes AMEP et SPAW	
UNEP(DEPI)/CAR WG.37/INF.9	Document de projet pour l'intégration de la gestion des terres, de l'eau et des écosystèmes dans les PEID des Caraïbes (IWEco FEM) financé par le FEM	
UNEP(DEPI)/CAR WG.41/INF.8	Rapport sur l'état de la zone d'application de la Convention (SOCAR) de la région des Caraïbes	
UNEP(DEPI)/CAR WG.41/INF.21/Rev.1	Proposition de projet régional pour la gestion des matières plastiques dans les PEID des Caraïbes	
UNEP(DEPI)/CAR IG.43/INF.5	PIF FEM - Réduire les plastiques marins et la pollution plastique dans les villes d'Amérique latine et des Caraïbes, grâce à une approche d'économie circulaire	
UNEP(DEPI)/CAR IG.43/INF.4	GEF IW : LEARN 5 : Soutenir la coordination du portefeuille à l'intérieur et à l'extérieur de la zone cible des eaux internationales, en particulier dans les petits	

Symbole	Titre	Point de l'ordre du jour
	États insulaires en développement, par le partage des connaissances, la gestion de l'information, l'établissement de partenariats et les services d'orientation programmatique	
<u>Documents de référence</u>		
PNUE XXII LAC-B Déc I, 2021	Déclaration de Bridgetown : XXII Réunion du Forum des Ministres de l'environnement d'Amérique latine et des Caraïbes	
PNUE, 2016	Orientation stratégique des mers régionales (2017-2020)	
PNUE, 2021	Répertoire des points de liaison du Programme pour l'environnement des Caraïbes	
PNUE, 2012	Convention pour la protection et la mise en valeur du milieu marin de la région des Caraïbes, Protocole relatif à la coopération dans la lutte contre les déversements d'hydrocarbures, Protocole relatif aux zones et à la vie sauvage spécialement protégées et Protocole relatif à la pollution due aux sources et activités terrestres.	
PNUE, 2010	Règlement intérieur des Réunions de la Convention pour la protection et la mise en valeur du milieu marin de la région des Caraïbes (Convention de Cartagena).	
PNUE, 2010	Règlement financier de la Convention de Cartagena, de son Programme pour l'environnement des Caraïbes et des termes de référence du Fonds d'affectation spéciale des Caraïbes.	
UNEP(DEPI)/CAR IG.36 CRP.1	Modification du règlement financier de la Convention de Cartagena.	
UNEP(DEC)/CAR IG.24/CRP.9/Rev.1	Lignes directrices pour la création et le fonctionnement de centres d'activités régionaux et des réseaux d'activités régionaux de la Convention de Cartagena.	
UNEP/EA.5/3/Rev.1	Stratégie à moyen terme du PNUE pour 2022-2025.	
UNEP/CPR/144/7d/2019	Projet de stratégie marine et côtière du Programme des	

Symbole

Titre

**Point de
l'ordre
du jour**

UNEP WBR18/INF9 2016

Nations Unies pour l'environnement à l'horizon 2030

Ensemble d'indicateurs de base des mers régionales

UNEP RS-SDG14, 2020

Mers régionales et ODD 14 : La contribution des conventions et des plans d'action sur les mers régionales pour un océan en bonne santé

EBAUCHE

ANNEXE VII : LISTE DES PARTICIPANTS

EBAUCHE

LISTE DES PARTICIPANTS

	Participant	Pays	Titre /Adresse	Tél/Courriel	Points de liaison nationaux
	Melissa Meade (Contact secondaire-point de liaison national)	Anguilla	Chef des ressources naturelles Ministère des Ressources naturelles	Tél. : 2644970217 Courriel : melissa.meade@gov.ai	Mme Chanelle Petty-Barrett Secrétaire permanent Ministère du développement économique, de l'investissement, du commerce, des technologies de l'information et des ressources naturelles chanelle.pettybarrett@gov.ai
	Linroy Christian (point de liaison LBS)	Antigua-et-Barbuda	Microbiologiste Ministère de la Santé, du Bien-être et de l'Environnement	Tél : 268-562-1273 Courriel: lchristian@apuainet.ag ; linroyc@gmail.com	Ambassadrice Diann Black Directrice Département de l'Environnement Ministère de la Santé, du Bien-être et de l'Environnement dcblack11@gmail.com
	Oriana Wouters	Aruba	Conseiller en politiques Nature & Environnement Bernhradstraat 75 San Nicolas, Aruba	Tél. Courriel: oriana.wouters@dnm-aruba.org	Roraima Arends Conseiller Cabinet du ministre de l'Aménagement du territoire, de l'Infrastructure et de l'Environnement Roraima.Arends@gobierno.aw
	L'honorable Adrian Forde (Chef de délégation)	Barbade	Ministre Ministère de l'Environnement et de l'Embellissement national	Tél: 1 (246) 535-4353 Courriel: menb@barbados.gov.bb	Ms.. Daphné Kellman Secrétaire permanent Ministère de l'Environnement et de l'Embellissement national daphne.kellman@barbados.gov.bb
	Kim Downes Agard (point de liaison SPAW)	Barbade	Agent principal de l'environnement Ministère de l'Environnement et de l'Embellissement national 10 Floor Warrens Tower II Warrens, Saint-Michel Barbade	Tél. : 1 246-535-4385 Courriel : kimdownesagard@barbados.gov.bb	

	Participant	Pays	Titre /Adresse	Tél/Courriel	Points de liaison nationaux
	Anthony Headley (point de liaison LBS)	Barbade	Directeur Département de protection de l'environnement Ministère de l'Environnement et de l'Embellissement national L.V Harcourt Lewis Bâtiment NUPW Complexe Dalkeith, Saint-Michel, Barbade	Tél. : 1 246-535-4601 Courriel : anthony.headley@epd.gov.bb	
	Fabian Hinds	Barbade	Planificateur côtier Unité de gestion de la zone côtière 8e étage, Warrens Tower II Warrens, St. Michael Barbade	Tél. : 1 246-233-8317 Courriel : fhinds@coastal.gov.bb	
	Adrian Bellamy	Barbade	Coordinateur adjoint de projet Ministère de l'Environnement et de l'Embellissement national 10 Floor Warrens Tower II Warrens, Saint-Michel Barbade	Tél. : 1 246- 843-7420 Courriel : adrian.bellamy@barbados.gov.bb	
	Rohan Payne	Barbade	Coordinateur adjoint de projet Ministère de l'Environnement et de l'Embellissement national 10 Floor Warrens Tower II Warrens, Saint-Michel Barbade	Tél. : 1 246-535-4391 Courriel : rohan.payne@barbados.gov.bb	
	Dr Leo Brewster	Barbade	Directeur Unité de gestion des zones côtières Ministère des Affaires maritimes et de l'Économie bleue		
	Ann-Marie Eversley	Barbade	Agent principal sur la pollution marine Département de protection de l'environnement Ministère de l'Environnement et de l'Embellissement national	Tél. : 2465354620 Courriel : ann-marie.eversley@epd.gov.bb	
	Wilber Sabido	Belize	Agent forestier en chef Département des forêts Belmopan, Belize	Tél. : 501-822-1524 Courriel : cfo@forest.gov.bz	Martin Alegria Agent en Chef de l'environnement Département de l'Environnement doe.ceo@environment.gov.bz ; envirodept@environment.gov.bz

	Participant	Pays	Titre /Adresse	Tél/Courriel	Points de liaison nationaux
	L'honorable Vincent Wheatley (Chef de délégation)	Îles Vierges britanniques	Ministre Ministère des Ressources naturelles, du Travail et de l'Immigration	Tél. : 284-468-2147 Courriel : vinwheatley@gov.vg	
	Joseph Smith Abbott (Point de liaison national)	Îles Vierges britanniques	Secrétaire permanent (par intérim) Ministère des Ressources naturelles, du Travail et de l'Immigration	Tél. : 284-468-2147 Courriel : Jsmith-abbott@gov.vg	
	Mervin Hastings	Îles Vierges britanniques	Biologiste marin en chef Ministère des Ressources naturelles, du Travail et de l'Immigration	Tel: (284) 468-2702 Courriel : mhastings@gov.vg	
	Sonia Angelica Jurado Caicedo Jurado (Chef de délégation)	Colombie	Conseiller en coordination des affaires environnementales Ministère des affaires étrangères	Tél: 57 3214834045 Courriel : sonia.jurado@cancilleria.gov.co	Juliana Arciniegas Rojas Coordonnatrice - Groupe des affaires environnementales juliana.arciniegas@cancilleria.gov.co
	Ana Maria González-Delgadillo (point de liaison SPAW)	Colombie	Direction professionnelle des ressources marines, côtières et aquatiques Ministère de l'Environnement et du Développement durable	Tél. : 3162796022 Courriel : amgonzalez@minambiente.gov.co	
	Heins Clayton Bent Hooker	Colombie	Professionnel spécialisé / Chef de délégation Support Ministère de l'Environnement et du Développement durable	Tél. : 3107681125 Courriel : hbent@minambiente.gov.co	
	Ulises Fernandez Gomez (Point de liaison national)	Cuba	Spécialiste multilatéral principal Direction des relations internationales Ministère de la science, de la technologie et de l'environnement	Tél: 5352858992 Courriel : ulises@citma.gob.cu	
	Pedro Julio Ruiz Hernandez (point de liaison LBS)	Cuba	Spécialiste Direction des relations internationales Ministère de la science, de la technologie et de l'environnement	Tél. : 5352144530 Courriel : pruiz@citma.gob.cu	

Participant	Pays	Titre /Adresse	Tél/Courriel	Points de liaison nationaux
Yadira González Colombie	Cuba	Spécialiste multilatéral principal Direction des relations internationales Ministère de la science, de la technologie et de l'environnement	Tél. : 52791096 Courriel : Yadira.gonzalez@citma.gob.cu	
José Manuel Mateo Feliz (Chef de délégation)	République dominicaine	Directeur de la biodiversité Ministère de l'Environnement et des Ressources naturelles Calle Cayetano Germosen, esq. Avenue Luperon, secteur El Pedregal National District, R.D..	Tél. : 809-501-4182 Courriel : Jose.Mateo@ambiente.gob.do	
Nina Lysenko (Contact secondaire-point de liaison national)	République dominicaine	Directeur des ressources marines Ministère de l'Environnement et des Ressources naturelles	Tel: 809- 567-4300 EXT.7156 Courriel : nina.lysenko@ambiente.gob.do	Milagros De Camps Vice-ministre de la Coopération internationale Ministère de l'Environnement et des Ressources naturelles Milagros.DeCamps@ambiente.gob.do
Juan Luis Gonzalez	République dominicaine	Direction professionnelle des ressources marines, côtières et aquatiques Chef du Département de la gestion des ressources marines	Tél. : 829-853-2754 Courriel : juan.gonzalez@ambiente.gob.do	
Antony De Oleo	République dominicaine	Analyste de la conformité environnementale Ministère de l'Environnement et des Ressources naturelles	Tél. : 809-299-5043 Courriel : Antony.DeOleo@ambiente.gob.do	
Rosa de la Cruz	République dominicaine	Directeur Conventions et traités internationaux Ministère de l'Environnement et des Ressources naturelles	Tél. : 8096097824 Courriel : Rosa.delacruz@ambiente.gob.do	
Clément Payeur (Chef de délégation & point de liaison national)	France	Protection mondiale des océans Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères	Tél. : 01 43 17 70 52 Courriel : clement.payeur@diplomatie.gouv.fr	
Benoît Rodrigues (Point de liaison national)	France	Conseiller en politique de protection marine Ministère de la Transition Écologique / Ministère de la Mer	Tél. : 33667582560 Courriel : benoit.rodrigues@developpement-durable.gouv.fr	

	Participant	Pays	Titre /Adresse	Tél/Courriel	Points de liaison nationaux
	Luisa Fernandez (Point de liaison technique secondaire)	Guatemala	Conseiller Écosystèmes. Département Ministère de l'Environnement et des Ressources naturelles	Tél: (502) 30032001 Courriel : lmfernandezbio@gmail.com	Fredy Antonio Chiroy Barreno Vice-ministre des Ressources naturelles et du Changement climatique fachiroy@marn.gob.gt ; ivortiz@marn.gob.gt ; jcdiaz@marn.gob.gt
	Gabriela Castellanos	Guatemala	Responsable des écosystèmes Département Ministère de l'Environnement et des Ressources naturelles	Tel: (502)5511-5343 Courriel : gabrielacastellanos.marn@gmail.com	
	Brenda Liana Pocasangre Pérez	Guatemala	Unité de coopération internationale non consultative du Ministère de l'environnement et des ressources naturelles	Tél. : 50256155399 Courriel : bipocasangre@marn.gob.gt	
	Diana Fernandes	Guyana	Coordinateur des accords multilatéraux sur l'environnement, Ministère de l'Environnement, Ministère de la Présidence	Tél. : +592 225-5467 Courriel : dianafernandes2300@gmail.com	
	Karen Small	Guyana	Agent principal de l'environnement Agence pour la protection de l'environnement	Tél. : +592 225-5467 Courriel : ksmall@epaguyana.org	
	Stacy Lord (Chef de délégation)	Guyana	Agent principal de l'environnement Domaine de programme des accords multilatéraux sur l'environnement.	Tel: +592 225 5467 9 ext 2328: Courriel : slord@epaguyana.org	Ndibi Schwiars Directeur Département de l'environnement - Ministère de la présidence nschwiars@motp.gov.gy
	L'honorable Liliam Lizeth Rivera Hipp (Chef de délégation) & point de liaison national)	Honduras	Ministre Ministère de l'Environnement et des Ressources naturelles	Tél. : 504 9812-6374 Courriel : cooperacionserna@gmail.com	
	Marnie Xiomara Portillo Rodriguez (point de liaison SPAW)	Honduras	Assistance technique Secrétaire aux ressources naturelles et à l'environnement	Tél: +50488362986 Courriel : portillomarnie@yahoo.com	Contact supplémentaire : Dre Rosibel Martinez Arriaga Directeur-Coopération extérieure Ministère de l'Environnement rmariaga.miambiente@gmail.com

	Participant	Pays	Titre /Adresse	Tél/Courriel	Points de liaison nationaux
	Sara Isabel Zelaya Landa	Honduras	Chef Département de la protection du milieu marin, Direction générale de la marine marchande Boulevard Suyapa, Edificio Pietra Contiguo a ALUPAC Apdo. Postal 3625 Tegucigalpa, M.D.C. Honduras, C.A.	Tél. : +50498273483 Courriel : szelaya@marinamercante.gob.hn	
	Carlos Alberto Thompson Flores (point de liaison LBS)	Honduras	Directeur CESCCO Secrétaire aux ressources naturelles et à l'environnement Bâtiment CESCCO, Paseo Juana Lainez 50 mts. Au sud du stade national, Tegucigalpa, Honduras	Tél: +50488008892 Courriel : carlosalbertothompson@yahoo.com	
	Brenda Darlenne Flores Bustillo	Honduras	Analyste de l'environnement Mon environnement Colonia Los Robles Bloc B Honduras	Tél: 504 89225762 Courriel : bdarlafloras@gmail.com	
	Scarlett Julissa Inestroza Colindres	Honduras	Analyste de l'environnement Direction générale de la biodiversité, Secrétaire aux ressources naturelles et à l'environnement	Tél: Courriel : caly_2_3@hotmail.com	
	Richard Nelson (secondaire - point de liaison LBS)	Jamaïque	Gestionnaire principal Agence nationale de planification et Environnement 10 & 11 Caledonia Avenue, Kingston 5, Jamaïque	Tél. : 876 754 7540 Courriel : nelson@nepa.gov.jm	
	Lisa Kirkland	Jamaïque	Responsable du suivi de la pollution & Évaluation Agence nationale de planification et Environnement 10 & 11 Caledonia Avenue, Kingston 5	Tél. : 876 754 7540 Courriel : lirkland@nepa.gov.jm	
	Gillian Guthrie (Point de liaison national)	Jamaïque	Directeur technique en chef (par intérim) Ministère du Logement, de la Rénovation urbaine, de l'Environnement et du Changement climatique	Tél. : 876 633 7500 Courrier électronique: gillian.guthrie@mhurecc.gov.jm	
	Valeria Cruz Blancas (Chef de délégation)	Mexique	Directeur de l'environnement du changement climatique Vice-ministère des Affaires mondiales et des Droits de l'homme, Division des affaires mondiales	Tél. : 521 55 32756415 Courriel : vcruzbsre@gob.mx	

Participant	Pays	Titre /Adresse	Tél/Courriel	Points de liaison nationaux
Luz María Ortiz	Mexique	Coordinateur des accords multilatéraux sur l'environnement Ministère de l'Environnement et des Ressources naturelles	Tél. : 521 55 17989738 Courriel : luz.ortiz@semarnat.gob.mx	
Alfonso de la Torre	Mexique	Directeur de Gray Agenda Ministère de l'Environnement et des Ressources naturelles	Courriel: sstg@sre.gob.mx ; dgtglobales@sre.gob.mx	
Santos Roberto Hernández López	Mexique	Directeur adjoint des ressources marines vivantes Vice-ministère des Affaires mondiales et des Droits de l'homme, Division des affaires mondiales	Tel: 521 55 36895100 xt.7242 Courriel: shernandez@sre.gob.mx	
René Castellon (Point de liaison national)	Nicaragua	Directeur de la biodiversité Ministère de l'Environnement et des Ressources naturelles	Tél: (505) 85409995 Courriel : rcastellon@marena.gob.ni	
Marino Eugenio Abrego (point de liaison LBS)	Panama	Chef de département Conservation des ressources côtières et marines Ministère de l'Environnement Panama	Tél. : 507 6150-2101 Courriel : meabrego@miambiente.gob.pa	Milciades Concepción Ministre de l'Environnement mconcepcion@miambiente.gob.pa
Rosas Osvaldo	Panama	Avocat Ministère de l'Environnement	Tél. : +507 5000855 Courriel : orosas@miambiente.gob.pa	
Eavin Parry (Chef de délégation)	Saint-Kitts-et-Nevis	Scientifique de l'environnement Département de l'environnement, Ministère de l'environnement et des coopératives	Tél: 1-869-466-8535 Courriel :Eavin. Parry@gov.kn	
Vicia Woods	Saint-Kitts-et-Nevis	Agent de biosécurité Ministère de l'Environnement et des Coopératives	Tél. : 18697630010 Courriel : vicia.woods@gov.kn	
Lynelle Bonaparte	Saint-Kitts-et-Nevis	Agent de conservation Département de l'Environnement	Tél. : 18697644071 Courriel : bonaparte_lzb@hotmail.com	
Lavina Alexander (point de liaison LBS)	Sainte-Lucie	Responsable du développement durable et de l'environnement Ministère du Développement durable	Tél. : 7587234998 Courriel : lalexander@sde.gov.lc	Annette Rattigan-Léo Chef du développement durable & Agent de l'environnement annetteleo.sde@gmail.com

	Participant	Pays	Titre /Adresse	Tél/Courriel	Points de liaison nationaux
	Ildiko Gilders (point de liaison SPAW)	Sint Maarten	Conseiller en politiques Nature et environnement Gouvernement de Sint Maarten	Tél. : +1 (721) 553-4840 Courriel : Ildiko.Gilders@sintmaartengov.org	Altisha Pantophlet Agent d'appui aux politiques Cabinet du ministre du Logement public, de l'Aménagement du territoire, de l'Environnement et des Infrastructures Altisha.Pantophlet@sintmaartengov.org
	Rochelle Newbold (Chef de délégation)	Les Bahamas	Directeur Le Département de la planification & Protection de l'environnement Ministère du logement et de l'environnement Ground Floor, Charlotte House Charlotte and Shirley Streets, P.O. Box N-7132 Nassau, Bahamas	Tél. : 242-322-4546 Courriel : rnewbold@depp.gov.bs	M. David Cates Secrétaire permanent Ministère de l'environnement et du logement davidcates@bahamas.gov.bs
	Danielle Cartwright	Les Bahamas	Consultant sur le terrain biologique IWECO Bahamas Le Département de la planification & Protection de l'environnement Ministère du logement et de l'environnement Ground Floor, Charlotte House Charlotte and Shirley Streets, P.O. Box N-7132 Nassau, Bahamas	Tél. : 242-322-4546 Courriel : dcartwright@depp.gov.bs	
	Herbert Pinder	Les Bahamas	Consultant de projet ABS Le Département de la planification & Protection de l'environnement Ministère du logement et de l'environnement Ground Floor, Charlotte House Charlotte and Shirley Streets, P.O. Box N-7132 Nassau, Bahamas	Tél. : 242-322-4546 Courriel : hpinder@depp.gov.bs	
	Mélissa Ingraham	Bahamas	Coordinateur national de projet Le Département de la planification & Protection de l'environnement Ministère du Logement et de l'Environnement, Ground Floor, Charlotte House Charlotte et Shirley Streets P.O. Box N-7132 Nassau, Bahamas	Tél. : 242-322-4546 Courriel : mingraham@depp.gov.bs	

	Participant	Pays	Titre /Adresse	Tél/Courriel	Points de liaison nationaux
	Nicholas Archer	Bahamas	Consultant sur le terrain biologique Le Département de la planification & Protection de l'environnement Ministère du Logement et de l'Environnement, Ground Floor, Charlotte House Charlotte et Shirley Streets P.O. Box N-7132 Nassau, Bahamas	Tél. : 242-322-4546 Courriel : narcher@depp.gov.bs	
	Yoeri de Vries (point de liaison LBS et SPAW)	Pays-Bas (Caraïbes Néerlandaises)	Agent de politique Ministère de l'Agriculture, de la Nature et de la Qualité des Aliments Bureau national des Caraïbes néerlandaises, C.P. 357, Kralendijk, Bonaire, Caraïbes néerlandaises	Tél. 599 715 8395 Courriel : yoeri.devries@rijksdienstcn.com	Liz ter Kuile Conseiller principal en politiques Affaires polaires Ministère des Affaires étrangères - Croissance verte inclusive (IGG) liz-ter.kuile@minbuza.nl
	Darryl Banjoo (Chef de délégation)	Trinidad-et-Tobago	Directeur par intérim Institut des affaires maritimes Hilltop Lane Chaguaramas	Tel: (868) 634-4291 Courriel : dbanjoo@ima.gov.tt	Joanne Deoraj Secrétaire permanent Ministère de la planification et du développement joanne.deoraj@planning.gov.tt
	Denny Dipchansingh (point de liaison SPAW)	Trinidad-et-Tobago	Conservateur de Forêts Division des forêts Ministère de l'agriculture, des terres et de la pêche Long Circular St. James, PoS	Tél. : 1 (868) 729-9826 Courriel : ddipchansingh@yahoo.com	
	Van Reidhead (Chef de délégation)	États-Unis d'Amérique	Agent des relations internationales Département d'État des États-Unis	Tél: Courriel : ReidheadVE@state.gov	Marie Suzanne Archuleta ArchuletaMS@state.gov
	Stéphanie Adrian (point de liaison LBS)	États-Unis d'Amérique	Spécialiste maritime principal Agence des États-Unis pour la protection de l'environnement 1200 Pennsylvania Ave NW MC2660R Washington, DC 20004	Tél. : 202-564-6444 Courriel : adrian.stephanie@epa.gov	
	Nina Young	États-Unis d'Amérique	Spécialiste des affaires étrangères Service national des pêches maritimes National Oceanic and Atmospheric Administration	Tél. : 301-427-8383 Courriel : Nina.Young@noaa.gov	

	Participant	Pays	Titre /Adresse	Tél/Courriel	Points de liaison nationaux
	Samantha Dowdell (point de liaison SPAW)	États-Unis d'Amérique	Spécialiste des relations internationales National Oceanic and Atmospheric Administration	Tél: 202-384-4433 Courriel : samantha.dowdell@noaa.gov	
	Gonzalo Cid	États-Unis d'Amérique	International Act. Coordinateur NOAA Office of National Marine Sanctuaries, Marine Protected Areas Center, 1305 East Hwy. Room 11606, Silver Spring, MD 20910 États-Unis d'Amérique	Tél. 1 240-533-0644 Courriel: Gonzalo.Cid@noaa.gov	
	Iris Lowery	États-Unis d'Amérique	Avocat-conseiller National Oceanic and Atmospheric Administration (NOAA)	Tél. : 202-309-6085 Courriel : iris.lowery@noaa.gov	
	Angela Somma	États-Unis d'Amérique	Chef, Division des espèces en voie de disparition Service national des pêches maritimes National Oceanic and Atmospheric Administration	Tél: Courriel : angela.somma@noaa.gov	
	Xiaofang 'Bonnie' Zhu	États-Unis d'Amérique	Responsable de la sensibilisation/Point de liaison de la formation internationale/Scientifique physique National Oceanic and Atmospheric Administration	Tél. : 17864736922 Courriel : xiaofang.zhu@noaa.gov	
	Kristen Koyama	États-Unis d'Amérique	Coordinatrice du rétablissement des espèces en voie de disparition National Oceanic and Atmospheric Administration Service national des pêches maritimes	Tél. : 301-427-8456 Courriel : kristen.koyama@noaa.gov	
	Emily Pierce	États-Unis d'Amérique	Spécialiste de programme National Oceanic and Atmospheric Administration	Tél: Courriel : emily.pierce@noaa.gov	
	Betzabey Motta (point de liaison SPAW)	Venezuela	Directeur de la prévention des menaces à la diversité biologique Ministère du Pouvoir Populaire pour l'Ecosocialisme	Tél: 58 04142540161 Courriel : prevencion.dqdb.ve@gmail.com	Evelyn Vasquez Ministre Ministère de l'Eau oi.ai.minec@gmail.com Mariana Hernández Directeur général Bureau de l'intégration et des affaires internationales, Ministère du pouvoir populaire pour l'écosocialisme oi.ai.minec@gmail.com

	Participant	Pays	Titre /Adresse	Tél/Courriel	Points de liaison nationaux
	Carlos González	Venezuela	Professionnel II Ministère du Pouvoir Populaire pour l'Ecosocialisme	Tél: +584140279718 Courriel : carlosgonzalez.oiai@gmail.com	

EBAUCHE

Centres d'activités régionaux				
	Participant	Organisation		Coordonnées
	Darryl Banjoo	CAR IMA Trinidad-et-Tobago	Directeur par intérim Institut des affaires maritimes Hilltop Lane Chaguaramas	Tél. : 868-634-4291 Courriel : dbanjoo@ima.gov.tt
	Lukas Rodriguez	CAR REIMPEITC Curaçao	Consultant OMI Bâtiment Aviation & météorologie	Tél. : +1-409-749-7676 Courriel : lrodriguez@cep.unep.org
	Sandrine Pivard	CAR-SPAW Guadeloupe	Directeur Centre d'activités régional pour les Zones et vie sauvage spécialement protégées Parc national de la Guadeloupe	Tel: + 590 (0)5 90 99 46 86 Courriel :: sandrine.pivard@developpement-durable.gouv.fr
	Fabien Barthelat	CAR-SPAW Guadeloupe	Gestionnaire de programme Centre d'activités régional pour les Zones et vie sauvage spécialement protégées Parc national de la Guadeloupe	Tel: +590-590 99 46 90 Courriel : fabien.barthelat@developpement-durable.gouv.fr
	Géraldine Conruyt	CAR-SPAW Guadeloupe	Coordinateur de projet CARI'MAM Centre d'activités régional pour les Zones et vie sauvage spécialement protégées Parc national de la Guadeloupe	Tel: +590 (0)5 90 99 43 43 Courriel : geraldine.conruyt@developpement-durable.gouv.fr
	Marius Dragin	CAR-SPAW Guadeloupe	Assistant Centre d'activités régional pour les Zones et vie sauvage spécialement protégées Parc national de la Guadeloupe	Tél. + 590 (0)5 90 99 43 43 Courriel : marius.dragin@developpement-durable.gouv.fr
	Marine Didier	CAR-SPAW Guadeloupe	Chargé de projet Centre d'activités régional pour les Zones et vie sauvage spécialement protégées Parc national de la Guadeloupe	Tél. + 590 (0)5 90 99 43 43 Courriel: marine.didier@developpement-durable.gouv.fr
	Élisabeth Fries	CAR-SPAW Guadeloupe	Agent d'appui Centre d'activités régional pour les Zones et vie sauvage spécialement protégées Parc national de la Guadeloupe	Tél. + 590 (0)5 90 99 43 43 Courriel : elisabeth.fries@developpement-durable.gouv.fr

**SIÈGE DU PNUE
Nairobi, Kenya**

	Joyce Msuya	Directeur exécutif adjoint du PNUE	joyce.Ms.uya@un.org
	Susan Gardner	Directeur, Division des écosystèmes	susan.gardner@un.org
	Kerstin Stendahl	Chef, Direction générale de l'intégration des écosystèmes	kerstin.stendahl@un.org
	Annie Muchai	Chef des services administratifs	annie.muchai@un.org
	Nancy Soi	...	

Secrétariat de la Convention de Cartagena.
PNUE-PEC.
120, Rue de la
Kingston, Jamaïque
Tél: +876-922-9267 / Fax: +876-922-9292
Courriel: unep-cartagenaconvention@un.org

	Lorna Inniss	Coordinateur	lorna.inniss@un.org
	Christophe Corbin	Chargé de programme (AMEP)	christopher.corbin@un.org
	Clémentine Pinder	Gestionnaire administratif/gestionnaire de fonds	pinderc@un.org
	Ileana Lopez	Chargé de la gestion de programme (SPAW)	ileana.lopez@un.org
	Georgina Singh	Assistant d'équipe (CETA)	georgina.singh@un.org
	Jhenelle Barrett	Assistant de gestion de programme (AMEP)	jhenelle.barrett@un.org
	Tamoy Singh	Assistant de gestion de programme (SPAW)	tamoy.singh@un.org
	Shamene Parker Millen	Assistante de gestion de programme (projet IWECo)	shamene.parker@un.org
	Tracey Tucker	Assistante financière	tracy.tucker@un.org
	Terrike Brown	Assistant d'équipe	terrike.brown@un.org
	Donna Henry-Hernandez	Assistante de gestion de programme (projet IWECo)	donna.hernandez@un.org

ANNEXE VIII : MOTS D'OUVERTURE

EBAUCHE

Séance d'ouverture

Dix-neuvième Réunion intergouvernementale sur le Plan d'action du Programme pour l'environnement des Caraïbes et seizième Réunion des Parties contractantes à la Convention pour la protection et la mise en valeur du milieu marin de la région des Caraïbes.

Réunion virtuelle. 28 juillet 2021

Par Son Excellence Liliam Rivera Hipp, Ministre des Ressources naturelles et de l'Environnement (Honduras)

Salutations

Monsieur le Président

- Honorable ministre Kirk Humphrey, Ministre des Affaires maritimes et de l'Économie bleue de la Barbade
- Honorable Pearnel Charles Jnr., Ministre du Logement, de la Rénovation urbaine, de l'Environnement et du Changement climatique de la Jamaïque
- Honorables ministres présents virtuellement aujourd'hui et vos délégations,
- Mme Joyce Msuya, Directrice exécutive adjointe du Programme des Nations Unies pour l'environnement
- Représentants des gouvernements donateurs
- Représentants d'organisations internationales
- Membres de l'équipe de pays des Nations Unies en Jamaïque
- Organisations partenaires
- Directeurs des centres d'activités régionaux
- Coordinateur et personnel du Secrétariat
- Invités spéciaux

Mesdames et messieurs

J'ai le plaisir aujourd'hui de vous saluer au nom des membres du Bureau de la Convention de Cartagena et du Comité de suivi du Plan d'action pour les Caraïbes, ainsi qu'en mon nom propre, et de me joindre à notre Coordinateur pour vous souhaiter à tous la bienvenue à cette Conférence des Parties. Le dernier exercice bisannuel a marqué le début d'une période sans précédents pour les pays du monde entier, et la région des Caraïbes ne fait pas exception.

Depuis la quinzième Réunion des Parties contractantes à la Convention de Cartagena qui s'est tenue dans une belle partie de mon pays, Roatan (Honduras), en juin 2019, des efforts considérables ont été déployés par le personnel du Secrétariat et le Bureau pour appuyer la mise en œuvre du plan de travail et du budget approuvés, ainsi que pour explorer les questions de gouvernance qui amélioreraient la mise en œuvre. Nous rendrons compte des travaux du Bureau au cours de cette réunion. Cependant, en jetant un coup d'oeil sur notre précédente COP, nous n'avons jamais anticipé la crise de la COVID-19, qui affecte encore beaucoup de nos sociétés, et nous sommes conscients que des efforts supplémentaires seront nécessaires pour assurer le développement durable

de la région des Caraïbes.

Le Honduras continue de travailler avec le secrétariat sur des projets et des activités, afin de promouvoir la coopération régionale pour la protection et le développement de la région des Caraïbes et l'objectif à long terme de parvenir au développement durable des ressources marines et côtières dans la région des Caraïbes, grâce à une gestion intégrée efficace qui permette la croissance économique et des moyens de subsistance durables ».

Au cours de la réunion du dernier exercice bisannuel, le gouvernement du Honduras a fourni des contributions en nature estimées à 150 000 dollars pour accueillir les réunions de la Conférence des Parties de la Convention de Cartagena à Roatán, au Honduras, en juillet 2019. Compte tenu des défis économiques de notre région, ainsi que de la nature critique des travaux de la Convention, toutes les parties doivent rechercher de telles occasions créatives de soutenir le Secrétariat, en nature et en espèces.

Nous sommes toujours la nouvelle partie à la Convention, étant devenus le 26^e pays à ratifier la Convention de Cartagena pour la protection du milieu marin de la région des Caraïbes et le 14^e pays à ratifier le Protocole LBS et le 17^e pays à ratifier SPAW.

Depuis la ratification, nous sommes devenus beaucoup plus engagés avec le Secrétariat, à tous les niveaux. J'ai discuté avec la Coordinatrice, Mme Lorna Inniss, à la fois des aspirations du Honduras en matière de développement national, mais aussi des priorités régionales pour les pays d'Amérique centrale. Nous sommes très satisfaits du renforcement des relations et nous espérons que le Secrétariat collaborera encore plus avec la SICA au cours de l'exercice bisannuel à venir, sur des questions d'importance mutuelle.

Dans le cadre de notre engagement, nous bénéficions, avec d'autres pays et petits États insulaires en développement, du projet CReW+ du FEM développé et actuellement mis en œuvre par le Secrétariat.

Le récif mésoaméricain le long des côtes du Mexique, du Belize, du Guatemala et du Honduras est la plus grande barrière de corail de l'hémisphère occidental et la deuxième plus grande au monde. Pour le Honduras, la protection de la biodiversité et des services des écosystèmes du récif mésoaméricain sont essentiels pour l'avenir de nos enfants et, avec nos partenaires de la Convention de Cartagena, nous avons travaillé sur un programme visant à développer un mécanisme de financement pour améliorer les actions d'intervention d'urgence et la restauration de sites clés dans cette région. Ces écosystèmes fournissent des services écosystémiques essentiels et des avantages tangibles et intangibles aux communautés côtières et aux pays adjacents.

Le Honduras a également soutenu le Secrétariat de la Convention de Cartagena dans la conduite des discussions concernant l'élaboration d'une nouvelle stratégie qui aurait pour objectifs clés les économies océaniques ou l'économie bleue durable, un cadre et une approche qui ont été discutés lors du Sommet de l'économie bleue qui a eu lieu en association avec la dernière COP en 2019.

- Le sommet a appelé à des actions efficaces qui permettent la conservation et l'utilisation durable des ressources marines et côtières en vue du développement durable des pays de la région, un mandat qui est en harmonie avec les travaux de la Convention de Cartagena.

- Compte tenu de l'impact de la pandémie de COVID-19, les décideurs politiques régionaux appellent de toute urgence au déploiement national d'économies océaniques durables. Ceci est plus crucial que jamais pour assurer une expansion de la capacité de durabilité de chaque pays des Caraïbes, alors qu'ils cherchent à diversifier les économies des Caraïbes loin d'une dépendance excessive au tourisme.

Une caractéristique unique de la région des Caraïbes est la présence de 22 petits États insulaires en développement (PEID), le plus grand nombre de PEID dans tous les grands écosystèmes marins du monde. C'est aussi la région avec le plus grand nombre de frontières maritimes dans le monde. Cela signifie que les ressources marines et les problèmes environnementaux sont communs à nous tous et nécessitent une réponse régionale dans le cadre juridique de la Convention de Cartagena et de ses Protocoles.

Dans nos efforts pour reconstruire en mieux après la pandémie de coronavirus, ensemble, et de manière plus durable, nous devons travailler main dans la main, pour la protection et le développement des actifs marins de la région des Caraïbes. Ces *moments exceptionnels* exigent une *action exceptionnelle* de notre part, en tant qu'États membres. Au cours de cette réunion, nous nous réunissons dans un esprit de compromis, pour approuver des décisions dans le meilleur intérêt de nos pays et également de nos voisins.

Merci.

Séance d'ouverture

Dix-neuvième Réunion intergouvernementale sur le Plan d'action du Programme pour l'environnement des Caraïbes et seizième Réunion des Parties contractantes à la Convention pour la protection et la mise en valeur du milieu marin de la région des Caraïbes.

Réunion virtuelle. 28 juillet 2021

Par l'honorable Pearnel Charles Jnr., Ministre du Logement, de la Rénovation urbaine, de l'Environnement et du Changement climatique de la Jamaïque

Salutations

Merci, Monsieur le Président.

- Son Excellence Liliam Rivera Hipp, Ministre des Ressources naturelles et de l'Environnement du Honduras
- L'Honorable Ministre Kirk Humphrey, Ministre des Affaires maritimes et de l'Économie bleue de la Barbade
- D'autres honorables ministres présents virtuellement aujourd'hui et vos délégations,
- Mme Joyce Msuya, Directrice exécutive adjointe du Programme des Nations Unies pour l'environnement
- Représentants des gouvernements donateurs
- Représentants d'organisations internationales
- Membres de l'équipe de pays des Nations Unies en Jamaïque
- Organisations partenaires
- Directeurs des centres d'activités régionaux
- Coordinateur et personnel du Secrétariat
- Invités spéciaux

Mesdames et messieurs,

Au nom du gouvernement de la Jamaïque, permettez-moi de transmettre ma gratitude au Secrétariat de la Convention de Cartagena du Programme des Nations Unies pour l'environnement, d'avoir convoqué cette importante réunion intergouvernementale régionale – l'IGM19, par des moyens virtuels, malgré les accablants défis présentés par la pandémie de COVID-19. C'est une période sans précédent pour les pays du monde entier, et la région des Caraïbes n'est pas une exception.

Le Gouvernement jamaïcain est heureux d'avoir soutenu la région des Caraïbes au cours des 35 dernières années, dans le cadre des accords d'accueil du Secrétariat de la Convention de Cartagena. En 1986, le Gouvernement jamaïcain a reconnu l'importance cruciale de la protection et de la mise en valeur des ressources marines et côtières fragiles et vulnérables de la région pour le renforcement des moyens de subsistance durables. C'est pour cette raison que nous avons accepté les ententes pour l'accueil du Secrétariat de cet Accord

multilatéral régional global sur l'environnement, dans la capitale de notre île, Kingston.

Au fil des ans, la Jamaïque et, comme de nombreux autres États Membres de la Convention, a bénéficié de plusieurs projets qui nous ont permis de nous acquitter de nos obligations envers la Convention et ses Protocoles. Parmi les projets antérieurs facilités par le PNUE dont la Jamaïque a bénéficié, on peut citer :

- Le Projet d'intégration de la gestion des bassins versants et des zones côtières dans les petits États insulaires en développement des Caraïbes (GEF IWCAM) ;
- Le Fonds régional des Caraïbes pour la gestion des eaux usées (CReW) ;
- L'Initiative pour des eaux libres de déchets ; et
- Le Projet de gestion durable des ressources marines partagées du grand écosystème marin des Caraïbes (CLME) et des régions adjacentes.

Une initiative plus récente, le projet d'intégration de la gestion de l'eau, des terres et des écosystèmes dans les petits États insulaires en développement des Caraïbes (GEF-IWEco), s'appuie sur les travaux d'initiatives précédentes visant à traiter de la gestion des ressources en eau, en terres et en biodiversité ainsi que du changement climatique dans dix pays participants, dont la Jamaïque. 88,7 millions de dollars des États-Unis en espèces ont été mobilisés dans le cadre de ce projet pour renforcer la résilience face à la dégradation de l'environnement dans la région des Caraïbes ; de plus, ayant un impact direct sur plus de vingt-sept millions de vies. Je note que la Jamaïque bénéficie financièrement de 3 114 685 dollars du Fonds pour l'environnement mondial, pour l'exécution du projet intitulé « Intégration de la biodiversité dans les paysages côtiers dans la zone de protection de l'environnement de Negril en Jamaïque » - le plus important des huit sous-projets nationaux relevant de l'IWEco. Ce projet, qui est mis en œuvre sur une période de 4 ans, se concentre sur le Great Morass de Negril, qui est la deuxième plus grande zone humide de la Jamaïque et l'un des plus grands écosystèmes de zones humides côtières naturelles des Caraïbes.

À cette fin, sous mon mandat de Ministre, la Jamaïque renouvelle son engagement en faveur de la Convention de Cartagena et œuvrera à la ratification longtemps retardée du Protocole relatif aux zones et à la vie sauvage spécialement protégées. La Jamaïque ayant le plus grand nombre d'oiseaux et de plantes endémiques de toutes les îles des Caraïbes, la protection de la biodiversité et l'utilisation durable de la biodiversité côtière et marine sont de la plus haute importance pour notre gouvernement. Dans le cadre de nos efforts visant à assurer la durabilité environnementale comme moyen de minimiser les impacts attendus du changement climatique, nous entamerons un dialogue avec le Secrétariat, afin d'accélérer les progrès vers la ratification de SPAW.

Avec le début de la pandémie de COVID-19, nos vies sont devenues plus dynamiques. Nous avons été forcés de modifier nos modes de vie et nos moyens de subsistance. Malgré les incertitudes, cette pandémie a présenté l'occasion idéale pour nous de réfléchir à la nature fragile de nos économies et de repenser la nécessité d'une innovation stratégique continue qui apporte des solutions pour la maximisation de nos économies et la minimisation des effets négatifs sur l'environnement. À cet égard, la Jamaïque appuie pleinement le Secrétariat de la Convention de Cartagena dans ses efforts pour mener des discussions sur l'élaboration d'une nouvelle stratégie du Programme pour l'environnement des Caraïbes, dont l'objectif principal est de promouvoir les

économies océaniques ou l'économie bleue durable, afin de provoquer une reprise durable et inclusive de la région des Caraïbes après la COVID-19. La Jamaïque envisage que ce dialogue permettra aux gouvernements de la Région de renforcer nos alliances et de reconsidérer nos voies de développement individuelles et de passer collectivement à des voies de croissance économique renouvelée, d'innovation et de numérisation.

En outre, la Jamaïque reconnaît l'importance cruciale de la conservation et du développement durable des ressources marines dans la région des Caraïbes et le rôle que joue le Secrétariat dans cette région. Toutefois, le Secrétariat ne peut fonctionner sans notre appui continu et les contributions volontaires auxquelles nous, les Parties contractantes, nous sommes engagés. C'est pourquoi j'implore toutes les Parties contractantes d'honorer leurs engagements envers le Fonds d'affectation spéciale des Caraïbes. Étant donné qu'il s'agit du seul budget opérationnel dont dispose le Secrétariat et, compte tenu des recommandations de l'Examen stratégique et fonctionnel du Secrétariat, il est impératif que nous, en tant que Parties contractantes, cherchions également à régler tout arriéré par rapport au budget du Secrétariat. En ces temps difficiles, la Jamaïque se joint à toutes les autres Parties contractantes pour soutenir le Secrétariat de la Convention de Cartagena du PNUE dans ses efforts pour en sortir plus verts, plus bleus et plus forts, alors que nous continuons de faire face à de nouveaux défis croissants pour les écosystèmes côtiers et marins de la Région.

Monsieur le Président, permettez-moi de conclure en disant que nos discussions au cours de ces trois jours soient productives et fructueuses, et que nos pays respectifs bénéficient de ces séances.

Je vous remercie.

Cérémonie d'ouverture

Dix-neuvième Réunion intergouvernementale sur le Plan d'action du Programme pour l'environnement des Caraïbes et seizième Réunion des Parties contractantes à la Convention pour la protection et la mise en valeur du milieu marin de la région des Caraïbes.

Réunion virtuelle. 28 juillet 2021

Par Mme Joyce Msuya, Directeur exécutif adjoint du PNUE

Salutations

- Honorable Ministre Rivera Hipp, qui a si habilement supervisé les travaux de la Convention de Cartagena au cours de l'exercice bisannuel 2019-2020
- Honorable ministre Charles Jr., dont le gouvernement a été une tour de soutien pendant les 35 années d'activité du Secrétariat
- Honorable ministre Humphrey, notre conférencier principal, qui a gracieusement accepté d'accueillir cette réunion virtuelle
- D'autres honorables ministres présents virtuellement aujourd'hui et vos délégations,
- Représentants des gouvernements donateurs
- Représentants d'organisations internationales
- Membres de l'équipe de pays des Nations Unies en Jamaïque
- Organisations partenaires
- Directeurs des centres d'activités régionaux
- Coordinateur et personnel du Secrétariat
- Invités spéciaux

Mesdames et messieurs,

Je vous transmets mes salutations au nom de la Directrice exécutive du PNUE, Mme Inger Andersen.

La Convention pour la protection et la mise en valeur du milieu marin de la région des Caraïbes, le seul instrument juridique régional de gouvernance et de coopération entre ses parties, est forte et elle est aussi pertinente aujourd'hui qu'elle l'était il y a 35 ans, lorsque les pays ont commencé à exprimer leur engagement en faveur de l'utilisation durable et de la conservation des ressources marines de la Région, par la signature de ses articles nouvellement ouverts dans la belle ville côtière de Cartagena.

Depuis lors, les Parties ont consolidé leur cadre de coopération en convenant au Protocole relatif aux zones et à la vie sauvage spécialement protégées dans la région des Caraïbes, adopté en 1990, et au Protocole relatif à la pollution due aux sources et activités terrestres, qui a été adopté en 1999. Ce processus progressif de promotion

du multilatéralisme dans la région était la vision du PNUE en 1974, lorsque le Programme pour les mers régionales a été créé ; un programme orienté vers l'action qui met en œuvre des activités spécifiques à la région et rassemble les parties prenantes, y compris les gouvernements, la communauté scientifique et la société civile. La force de la présence régionale stratégique du PNUE propulse notre travail vers un consensus régional et mondial ainsi que vers la cohérence des politiques. Étant donné que cette région géopolitiquement complexe s'est tellement rapprochée, l'appel du PNUE à la région des Caraïbes, aujourd'hui, est de travailler ensemble pour parvenir à la ratification complète de la Convention de Cartagena et de ses Protocoles. Nous vous encourageons également à mettre en œuvre la résolution de l'ANUE (PNUE/ZE.2/10) appelant les pays participant aux Conventions sur les mers régionales à envisager d'élargir leurs zones de convention aux pays voisins. Dans le cas de la Convention de Cartagena, les deux pays de l'Atlantique Ouest, le Canada au nord et le Brésil au sud, fourniront une couverture complète et mèneront à une plus grande collaboration.

Le PNUE, en tant qu'administrateur du Secrétariat de la Convention de Cartagena, a commandé cette année un examen stratégique et fonctionnel des opérations du Secrétariat, déclenché par l'instabilité financière au sein du Fonds d'affectation spéciale des Caraïbes, le seul budget opérationnel dont dispose le Secrétariat. Ce Fonds, créé par les États de la région et soutenu par des contributions volontaires annuelles, a connu une tendance à la baisse au cours de la dernière décennie. Ayant exprimé un degré élevé de satisfaction à l'égard des travaux du Secrétariat au fil des ans, nous exhortons les États Membres ayant des arriérés à respecter les termes de leur accord et à se joindre aux États Membres qui ont maintenu leurs paiements annuels. N'oubliez pas que le Secrétariat est mandaté pour servir vos intérêts, mais sans financement adéquat, la viabilité de l'organisation est compromise. Nous vous demandons donc, à vous, nos États Membres, d'honorer vos engagements ou, à tout le moins, de dialoguer avec le Secrétariat pour voir comment nous pouvons vous aider au mieux, car nous comprenons que nous traversons une période difficile, mais soyez sûrs qu'ensemble nous deviendrons plus forts.

La Stratégie à moyen terme du PNUE (2021-2025) repose dans une large mesure sur la science reliant la forme de nos sociétés et de nos économies aux trois crises planétaires actuelles : le changement climatique, la perte de biodiversité et la pollution. Le fil conducteur de ces crises mondiales qui mettent en péril les aspirations de tous les pays à la prospérité est insoutenable sous les modes de production et de consommation. Cette stratégie est basée sur le Programme de développement durable à l'horizon 2030 – « L'avenir que nous voulons ». Renforcer la dimension environnementale des objectifs de développement durable et aider les pays à respecter leurs engagements environnementaux en vertu d'accords internationaux est un objectif stratégique clé de transformation pour sa période de cinq ans. « L'océan dont nous avons besoin » pour l'avenir que nous voulons est un impératif régional au niveau des cadres tels que la Convention de Cartagena. Nous exhortons tous les pays à rechercher des initiatives interconnectées qui utilisent les sept sous-programmes de la Stratégie – action pour le climat, action contre les produits chimiques et les pollutions, action pour la nature, la politique scientifique, la gouvernance environnementale, les transformations financières et économiques, et les transformations numériques. À travers le plan de travail et le budget du Secrétariat, que vous négociez cette semaine, ces fondements complexes mais nécessaires doivent être pris en compte.

Alors que les conséquences économiques de la pandémie de Covid-19 se rapprochent de plus en plus derrière nous, la reprise post-pandémique ne fait que commencer. Malheureusement, selon les données en temps réel extraites de l'outil de suivi du relèvement COVID-19 en Amérique latine et dans les Caraïbes, soutenu par le PNUE, en 2020, pour les pays de la région, seulement 0,5 % des dépenses totales et 2,2 % des dépenses de

relèvement à long terme ont été classées comme respectueuses de l'environnement, contre 2,8 % et 19,2 % à l'échelle mondiale. Les investissements dans les technologies vertes peuvent faciliter la reprise par la création d'emplois et la diversification économique vers de nouvelles industries respectueuses de l'environnement, tout en permettant aux États membres de s'acquitter de leurs obligations au titre de l'accord de Paris.

Les opportunités d'investissement à fort impact pour l'ensemble de la région sont nombreuses, embrassant une politique multi-focale qui comprend, par exemple, l'énergie durable et des solutions basées sur la nature pour assurer l'adaptation dans des secteurs clés, tels que l'agriculture, le tourisme, le transport maritime, la pêche et la planification urbaine régénérative.

La reprise après la pandémie nous a amenés à un carrefour, nous offrant à tous l'occasion d'aller de l'avant avec une vision renouvelée, un objectif renouvelé et un espoir renouvelé. Le moment est venu d'exploiter de nouvelles possibilités économiques durables pour la région. Aujourd'hui, plus que jamais, des solutions innovantes et créatives doivent être placées au premier plan de la politique et de la prise de décision. Nous devons nous efforcer d'apporter la prospérité aux générations présentes et futures tout en protégeant notre planète et notre environnement. Les changements de mode de vie qui intègrent des modes de consommation et de production durables nécessitent une reconversion des esprits pour se concentrer sur les besoins de l'humanité plutôt que sur les désirs ; minimisant ainsi l'utilisation et la dépendance excessive à l'égard de nos ressources naturelles et la production d'émissions de CO₂.

Cette Conférence des Parties est l'occasion pour les États Membres d'échanger leurs points de vue et de négocier ensemble de telles stratégies et solutions ; en créant ainsi les synergies et l'efficacité régionales, tout en ouvrant la voie à la prospérité et à une croissance inclusive, et en créant un avenir durable pour les gouvernements et les peuples de cette région. Alors, convenons tous d'avancer vers un objectif commun à mesure que nous devenons plus forts. Je vous remercie.

Séance d'ouverture

Dix-neuvième Réunion intergouvernementale sur le Plan d'action du Programme pour l'environnement des Caraïbes et seizième Réunion des Parties contractantes à la Convention pour la protection et la mise en valeur du milieu marin de la région des Caraïbes.

Réunion virtuelle. 28 juillet 2021

Par l'Honorable Ministre Kirk Humphrey, Ministre des Affaires maritimes et de l'Économie bleue de la Barbade

Salutations

Merci, Monsieur le Président.

- Son Excellence Liliam Rivera Hipp, Ministre des Ressources naturelles et de l'Environnement du Honduras
- Honorable Pearnel Charles Jnr., Ministre du Logement, de la Rénovation urbaine, de l'Environnement et du Changement climatique de la Jamaïque
- Honorables ministres présents virtuellement aujourd'hui et vos délégations,
- Mme Joyce Msuya, Directrice exécutive adjointe du Programme des Nations Unies pour l'environnement
- Représentants des gouvernements donateurs
- Représentants d'organisations internationales
- Membres de l'équipe de pays des Nations Unies en Jamaïque
- Organisations partenaires
- Directeurs des centres d'activités régionaux
- Coordinateur et personnel du Secrétariat
- Invités spéciaux
- Mesdames et messieurs

Je vous transmets les salutations au nom du Premier Ministre de la Barbade, Son Excellence, Mia Amor Mottley. C'est un plaisir pour moi de vous accompagner, virtuellement, ce matin à l'ouverture de la Dix-neuvième Réunion intergouvernementale sur le Plan d'action du Programme pour l'environnement des Caraïbes et seizième Réunion des Parties contractantes à la Convention pour la protection et la mise en valeur du milieu marin de la région des Caraïbes. Cette réunion est essentielle et constitue le forum régional idéal pour les discussions entre les États membres, afin d'analyser, de partager les expériences et de trouver des solutions aux défis communs en matière d'environnement marin dans la région des Caraïbes. C'est pourquoi le Gouvernement de la Barbade est honoré d'avoir été invité par le Secrétariat de la Convention de Cartagena du Programme des Nations Unies pour l'environnement à accueillir virtuellement cette réunion régionale très importante et opportune. Mes collègues et moi-même avons apprécié de travailler en étroite collaboration avec la coordinatrice et son équipe au Secrétariat dans la planification et l'organisation de cette réunion.

Le Gouvernement de la Barbade affirme qu'il continue d'appuyer les initiatives du Secrétariat, qui sont toutes

axées sur l'application de la Convention de Cartagena : promouvoir la coopération régionale pour la protection et la mise en valeur des ressources marines et côtières dans la région des Caraïbes grâce à une gestion efficace et intégrée qui permet une croissance économique et des moyens de subsistance durables. Avec nos aspirations à être une économie axée sur la valeur, le 1 avril 2019, nous avons rejoint plusieurs autres États membres du Secrétariat pour faire appliquer une interdiction pure et simple, de l'importation, la vente au détail, la vente et l'utilisation de produits en plastique à usage unique à base de pétrole, ainsi que d'articles en polystyrène. En outre, le 29 juin 2019, le Gouvernement de la Barbade est devenu la quinzième Partie contractante à ratifier le Protocole relatif à la pollution d'origine terrestre et aux activités. Ces initiatives politiques soulignent l'engagement de notre gouvernement à mettre en œuvre des mesures visant à réduire et à contrôler la pollution marine provenant de toutes les sources et activités terrestres. Dans notre transition progressive vers une économie circulaire, ces stratégies et interventions politiques renforcent l'engagement inébranlable de la Barbade à réduire la dégradation marine, en encourageant l'utilisation de solutions de remplacement durables, minimisant ainsi nos sources terrestres de pollution marine.

En conséquence, la Barbade a été l'un des premiers États membres à officialiser notre engagement en faveur de la protection de la mer des Caraïbes, ayant ratifié la Convention de Cartagena et le Protocole sur les déversements d'hydrocarbures en mai 1985. En outre, le Protocole concernant les zones spécialement protégées et la faune sauvage a ensuite été approuvé en octobre 2002.

Au fil des ans, le Gouvernement de la Barbade a également reçu un appui financier et technique du Secrétariat dans le cadre de projets tels que l'Intégration de la gestion des bassins versants et des zones côtières dans les petits États insulaires en développement des Caraïbes (IWCAM), le Fonds régional des Caraïbes pour la gestion des eaux usées (CReW) et, plus récemment, l'Intégration de la gestion de l'eau, des terres et des écosystèmes (IWEco), tous financés par le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) et mis en œuvre par les Nations Unies pour l'environnement. Programme (PNUE).

Dans le cadre du projet IWEco, nous sommes actuellement en train de mobiliser avec le Secrétariat environ 100 000 dollars pour le projet de réhabilitation des haies de notre Jardin botanique national. Le projet vise à réduire le ruissellement agricole dans les écosystèmes côtiers et marins ; améliorant ainsi la santé des écosystèmes terrestres et marins. Ces types d'interventions sont essentiels car la Barbade est considérée comme l'un des petits États insulaires en développement les plus pauvres en eau au monde, en raison de sa disponibilité limitée en eau, de la forte demande de population, de la salinisation et de la pollution de ses aquifères côtiers, le tout aggravé par un développement à haute densité le long du corridor occidental de l'île.

La Barbade a également aidé le Secrétariat de la Convention de Cartagena à contribuer aux discussions sur l'élaboration d'une nouvelle stratégie du PEC qui inclut l'économie bleue durable ou les économies océaniques durables. Ce cadre encourage une meilleure gestion de nos ressources océaniques ou « bleues » et offre aux États insulaires comme la Barbade la possibilité d'étendre durablement les avantages de ces ressources à tous. Compte tenu de l'impact de la pandémie de COVID-19, les décideurs politiques appellent de toute urgence au déploiement national de l'économie bleue durable, car il est plus que jamais crucial de garantir une économie qui augmente la capacité de chaque pays des Caraïbes et qui soit également durable, en particulier compte tenu de la nécessité cruciale de diversifier les économies des Caraïbes loin d'une dépendance excessive au tourisme.

Nous sommes d'avis que le rôle du Secrétariat dans les initiatives d'économie bleue durable soit axé sur les aspects de durabilité, en favorisant l'avancement des travaux déjà en cours, en ce qui concerne la mise en œuvre du protocole relatif à la pollution marine et à la biodiversité / écosystèmes. En effet, ces liens permettent une plus grande intégration des plans de travail SPAW et LBS, une décision déjà prise par les Parties contractantes à la Convention.

En outre, comme il est essentiel de ne pas surexploiter les ressources marines naturelles, l'utilisation durable des ressources océaniques pour favoriser la création d'emplois dans les secteurs de la pêche, du tourisme et de l'énergie, entre autres, contribuera en fin de compte au développement durable et économique et aidera à renforcer la résilience socio-économique nécessaire à la Barbade pour revitaliser nos économies côtières.

La Barbade se félicite vivement du rôle important que la Convention de Cartagena a joué dans le paysage du développement économique et social de la région des Caraïbes. Dans ce contexte, je voudrais me joindre à mes collègues ministres pour exhorter les Parties contractantes à maintenir et, si possible, à accroître leur appui à ce cadre régional essentiel. Si, en tant que Parties contractantes, nous apprécions l'appui technique et financier fourni au cours de ces trente-cinq dernières années, notre appréciation doit se traduire par la pérennité du Secrétariat au cours des trente-cinq prochaines années et au-delà.

Alors que le Secrétariat célèbre son trente-cinquième anniversaire, j'encourage tous les États Membres à l'honorer en participant activement aux délibérations et aux négociations échangées au cours des sessions de la Conférence des Parties (COP). Les résultats dicteront le travail du Secrétariat au cours de l'exercice bisannuel 2021-2022 dans la protection de la mer des Caraïbes pour les citoyens de la région. De plus, la crise de la COVID-19 exige nos efforts collectifs pour reconstruire en mieux – inaugurant une nouvelle ère de prospérité économique qui tienne compte des ressources marines et côtières de la région et qui s'aligne sur celles-ci.

Pour conclure ma déclaration, monsieur le président, j'ai pris note du fait qu'un ordre du jour assez long et exigeant vous attend ; c'est pourquoi je ne voudrais pas vous garder plus longtemps. C'est donc un grand plaisir pour moi de vous souhaiter une réunion très productive et de déclarer officiellement ouverte la dix-neuvième Réunion intergouvernementale sur le Plan d'action du Programme pour l'environnement des Caraïbes et seizième Réunion des Parties contractantes à la Convention pour la protection et la mise en valeur du milieu marin de la région des Caraïbes.

Je vous remercie.